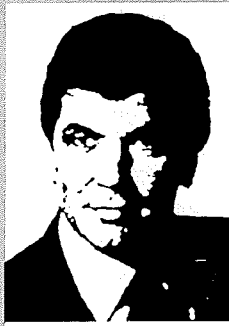
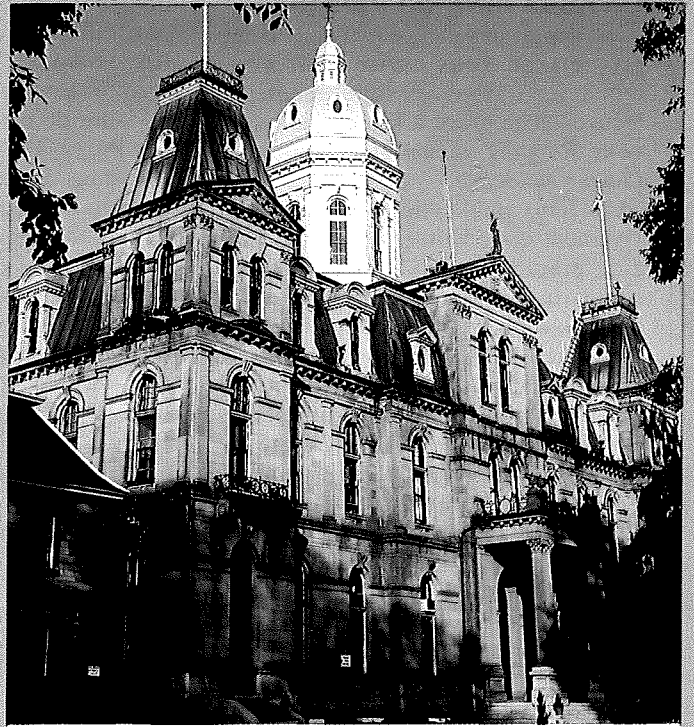
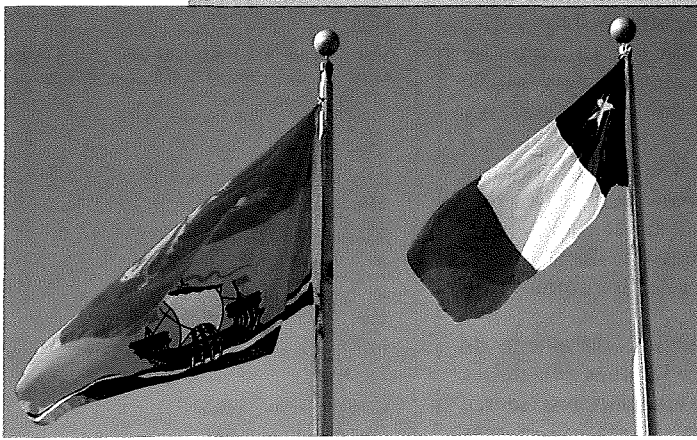


LANGUE

ET SOCIÉTÉ



SE NOYER DANS LE LAC MEECH ?

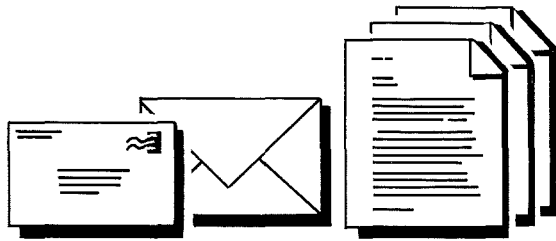
L'UNIVERSITÉ DES FRANCO-ONTARIENS

COMMENT SE PORTE LA LOI DE 1988

Dossier spécial :

20 ANS PLUS TARD AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Numéro 29, Hiver 1989



Au pied de vos lettres

On nous écrit de Pologne...

C'est depuis des mois entiers que je me promets de vous écrire pour vous remercier surtout de votre généreuse bienveillance grâce à laquelle je reçois votre *Rapport annuel* et le trimestriel *Langue et Société*.

Ces deux publications m'intéressent vivement et constituent pour moi une aide précieuse dans mes recherches socio-linguistiques et linguistiques dirigées vers les langues romaines et en particulier vers le français et l'italien.

Depuis une dizaine d'années, je m'intéresse vivement aux problèmes linguistiques du Canada, voire au français au Canada (FC). J'ai préparé pour nos étudiants en philologie française (études françaises) un manuel universitaire sur le FC, qui sera publié prochainement (il comporte une large introduction sur le FC, les premiers textes canadiens-français et les témoignages de la lutte pour le français au Canada — pratiquement au Québec). Vos publications m'ont beaucoup servi dans ce travail et elles sont citées dans la bibliographie.

En vous écrivant tout cela, je tiens à vous assurer que les publications sur la langue française, sur la littérature et la culture francophones au Canada ainsi que les publications concernant la situation socio-linguistique et le bilinguisme dans votre pays (que j'adore) sont très attendues ici à Cracovie, par moi et par mes étudiants, et qu'elles sont lues et étudiées d'une façon authentique.

Stanislaw Widlak,
Cracovie

... et de France

J'ai découvert récemment votre revue *Langue et Société* et je souhaiterais vivement avoir le privilège de bénéficier d'un abonnement. Ma demande est justifiée par l'intérêt personnel et professionnel que je porte à la situation

du français dans le monde et plus particulièrement aux aspects socio-linguistiques de son contact avec d'autres langues.

Maître de conférences à l'Université de Paris III Sorbonne Nouvelle, j'assume depuis dix ans un cours de « Socio-linguistique du français dans le monde ». Sous cet intitulé, j'ai créé, il y a trois ans, une Unité de valeur, aujourd'hui obligatoire pour tous nos étudiants de deuxième année. Les rapports entre le français et l'anglais au Canada y occupent une large place, d'où l'intérêt d'une documentation fiable et actualisée.

Il va sans dire que tous documents du Commissariat aux langues officielles seraient pour nos étudiants une source d'information et de réflexion très appréciée.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien apporter à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de ma très haute considération.

Alain Tashdjian

Une précision

M. J.B. Rudnycky, un des membres de la Commission B.B. nous fait remarquer un oubli de notre rédacteur dans le compte rendu de la cérémonie marquant le 20^e anniversaire de la législation sur les langues officielles, publié dans le numéro 28 de *Langue et Société*.

En effet, outre MM. Rudnycky et Jean-Louis Gagnon, deux autres membres de la Commission B.B. assistaient à la cérémonie : le sénateur Royce Frith et le docteur Paul Wyczynski — toutes nos excuses pour ces omissions involontaires. De plus, M. Rudnycky nous informe que l'article de *Langue et Société* sera publié dans la presse ukrainienne du Canada.

LANGUE ET SOCIÉTÉ

Publié par le commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, ce trimestriel entend refléter le vécu linguistique des Canadiens et des Canadiennes, les informer sur ce qui se passe à cet égard dans les principaux secteurs d'activité et favoriser le dialogue entre ceux et celles qui s'intéressent à la question des langues officielles. Il s'adresse surtout aux leaders d'opinion, aux responsables politiques et administratifs, aux chefs des communautés linguistiques, aux éducateurs et aux chefs de file du secteur privé et des associations volontaires.

Les opinions exprimées par les collaborateurs de l'extérieur ne reflètent pas nécessairement celles du Commissaire et n'engagent que leurs auteurs. Les textes, les titres et les sous-titres sont attribuables à la rédaction, tout comme les articles non signés.

Rédaction

Rédacteur en chef
Claude Savoie

Rédacteur en chef adjoint
John Newlove

Révision et correction
Lyne Ducharme et Patricia Morissette

Entretiens et reportages
Tom Sloan

Collaborateurs sectoriels
Jan Carbon, Lynn O'Keefe

Traduction
Les Productions Brabant enr.

Coordonnatrice de la rédaction
Monique Joly

Production
Rachel Dennis

Montage
Thérèse Boyer

Assistante au montage
Danielle Claude

Informatique
Craig Mackay

Linotronie
Sincar Typesetting Inc.

Administration

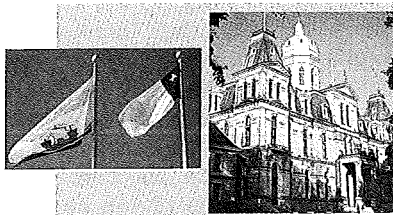
Abonnements
Hélène Léon

Langue et Société est une réalisation de la direction des Communications.

La reproduction totale ou partielle des textes de la revue peut être autorisée sur demande. Prière de s'adresser au rédacteur en chef ou à son adjoint, Commissariat aux langues officielles, Ottawa, Canada, K1A 0T8. Tél. : (613) 995-7717.

© Ministère des Approvisionnements et Services
Canada 1989
Imprimé au Canada
ISSN 0709-7751

LANGUE ET SOCIÉTÉ



SE NOYER DANS LE LAC MEECH ?

L'UNIVERSITÉ DES FRANCO-ONTARIENS

COMMENT SE PORTE LA LOI DE 1988

Numéro 29 Hiver 1989

Notre couverture :

Notre page couverture présente le drapeau du Nouveau-Brunswick et le drapeau acadien côte à côte symbolisant la dualité culturelle de la province. À droite : l'Assemblée législative.

Nous voulons également souligner l'action constante et persistante de trois premiers ministres successifs de la province, MM. Robichaud, Hatfield et McKenna, pour faire du Nouveau-Brunswick une province bilingue reconnaissant pleinement la dualité linguistique.

AVERTISSEMENT

La revue publie avec plaisir les lettres signées des lecteurs comportant adresse et numéro de téléphone. Elle se réserve toutefois le droit de les abréger. Notre adresse : *Langue et Société*, Commissariat aux langues officielles, Ottawa, Canada, K1A 0T8.

COMMISSAIRE AUX LANGUES
OFFICIELLES
COMMISSIONER
OF OFFICIAL LANGUAGES



LANGUE ET SOCIÉTÉ

SCÈNE NATIONALE

L'éditorial du Commissaire La croisée des chemins	4
Du rose au morose	6
Si l'Accord du lac Meech échouait	8
Le Manitoba ne répond plus	10
Le P.M. sur Meech « L'Accord doit être entériné »	11

La Loi sur les langues officielles Où sont les résultats concrets ?	12
--	----

Les grands événements nationaux Bravo Saskatoon !	13
--	----

LE COMMISSARIAT

Le Commissaire reçu à B et B La dualité linguistique canadienne expliquée aux Européens	14
--	----

RÉGIONS

L'instruction en français à Saint-Jean (Terre-Neuve) Les parents francophones s'adressent à la Cour	16
--	----

L'instruction en français en Saskatchewan	17
---	----

« L'anglophonie québécoise scindée en deux »	18
--	----

ÉDUCATION

L'ACFO et l'université franco-ontarienne	20
--	----

L'université franco-ontarienne existe déjà !	21
--	----

DOSSIER SPÉCIAL

Le Nouveau-Brunswick : 20 ans plus tard	24
---	----

La flambée actuelle s'éteindra rapidement	35
---	----

« Nous saurons trouver une solution au conflit linguistique »	36
---	----

Incursion internationale	37
--------------------------	----

Nager à contre-courant	39
------------------------	----

L'éditorial du Commissaire

La croisée des chemins ?

D'Iberville Fortier

Lors d'une visite récente à Minto, petite ville minière du Nouveau-Brunswick, on m'a demandé avec insistance : « Pourquoi voulez-vous nous imposer le français alors que le Québec s'est déclaré unilingue ? Nous voyons croître les droits de la minorité francophone ici alors que le Québec ne respecte pas sa minorité anglophone ». À Québec, c'était : « Pourquoi accepterions-nous de mettre la langue française en péril au nom d'un rêve de bilinguisme pancanadien irréalisable ? » Des questions semblables sur diverses situations nationales ou régionales, j'en ai entendues bien souvent au cours de ma longue carrière diplomatique. Selon le pays et les attitudes, on s'est orienté vers une meilleure compréhension mutuelle ou d'interminables et cruelles dissensions. Quelle voie choisirons-nous ? Je crois, en fin octobre au moment où ce texte est écrit, qu'un vaste effort de communication et de clarification s'impose de façon urgente.

Depuis plus d'un siècle, le gouvernement fédéral, certains gouvernements provinciaux et de nombreuses administrations locales ont dû, à des degrés divers, composer avec la présence du français et de l'anglais. C'est ainsi que la longue marche vers l'égalité du statut national de nos langues a constitué l'une des trames importantes des débats sur notre identité nationale. Si la conjonction des astres ou l'accélération de l'histoire a voulu que 1988 et 1989 aient été particulièrement marquées par des tensions linguistiques aux aboutissements incertains, faut-il s'en surprendre ? Faut-il désespérer que tout ne finisse par s'arranger ? Je ne le crois pas.

Il serait peut-être présomptueux de prétendre comme Renan « démêler les confusions où s'embrouillent les esprits ». Nous pouvons au moins tenter de sérier les questions. Le grand débat en cours ne représente nullement à nos yeux la preuve d'une sorte d'abdication

des Canadiens devant l'intransigeance des uns ou l'étroitesse d'esprit des autres. Nous demeurons confiants — et les sondages d'opinion l'ont démontré — que la majorité de nos concitoyens voient dans l'aménagement harmonieux de la dualité linguistique un idéal à réaliser. Ils comprennent que les débats linguistiques, pour difficiles qu'ils soient à certains moments, portent essentiellement sur les moyens et non sur l'objectif. Ils ont ajouté au nécessaire bilinguisme institutionnel une honorable dose de bilinguisme personnel auquel nul ne les obligeait.

Voyons donc voir.

Au fédéral, une affaire de mise en œuvre plus rigoureuse

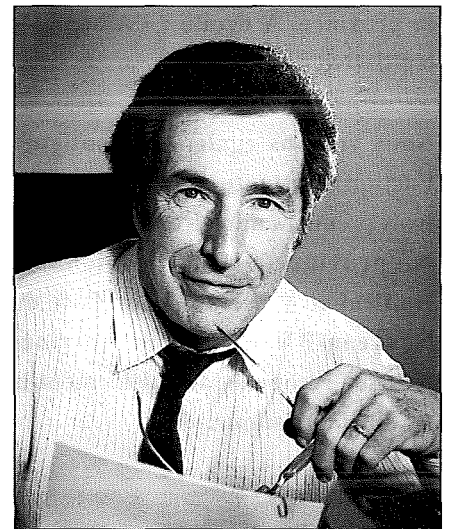
Au fédéral d'abord, l'adoption en 1988 par le gouvernement d'une nouvelle *Loi sur les langues officielles* s'imposait, tant pour répondre aux garanties linguistiques contenues dans la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982 que pour rationaliser et consolider une politique et des programmes élaborés au fil des ans. Loin de constituer une menace contre le gagne-pain de qui que ce soit ou contre les provinces, cette loi élargit les recours ouverts aux citoyens et aux employés fédéraux qui se sentiraient lésés dans leurs droits. Il n'y a pas de doute pourtant que certains, en partie parce qu'ils étaient mal informés, y ont surtout vu des concessions aux francophones alors qu'elle protège mieux qu'auparavant les communautés minoritaires des deux langues. Dans ce domaine, le défi actuel nous semble être la traduction rapide et efficace dans les faits de l'intention du législateur.

Au provincial, des problèmes certes, mais d'impressionnants progrès

Sur le plan provincial, les diverses lois qui ont tantôt restreint, tantôt élargi les droits linguistiques des minorités de langue officielle sont au centre de la

controverse. En Alberta et en Saskatchewan, les séquelles de l'arrêt de la Cour suprême dans l'affaire *Mercure* ont souligné à des degrés divers la précarité de certains droits linguistiques reconnus comme historiques. Moins sensibles à l'importance de la dualité linguistique en raison du nombre relativement faible de francophones dans cette partie du Canada, plusieurs de nos concitoyens de cette région ne comprennent pas encore toutes les conséquences de réduire leurs minorités francophones à la portion congrue.

Le Québec, lui, a invoqué la clause dérogatoire de la Charte, contre un droit défini comme fondamental par la Cour suprême et a adopté la loi 178 pour des motifs complexes d'insécurité linguistique. (Nous avons fait une mise en garde quelques mois plus tôt contre une situation de ce genre non sans causer une vive commotion.) En énonçant la doctrine de la légitimité d'une nette



prépondérance du français dans l'affichage commercial, la Cour suprême avait pourtant reconnu adéquatement, à notre avis, la nécessité de protéger cette langue. Mais cette province n'en continue pas moins d'offrir dans sa langue à sa minorité anglophone — et de garantir par des lois — une gamme impressionnante, et dans certains cas croissante, de services sociaux, éducatifs, judiciaires, etc. Comme le reconnaissait franchement le président du Conseil d'administration d'Alliance Québec, M. Peter Blaikie, fort critique par ailleurs de certaines décisions du Québec, au cours du Congrès annuel de cet organisme en mai 1989 : « Soyons honnêtes. Il n'y a pas beaucoup de

Québécois d'expression anglaise qui, même aujourd'hui, échangeraient leur situation pour celle des francophones dans les autres provinces... Nous nous battons pour améliorer une situation qui est déjà bonne. » Voilà qui remet bien des choses en perspective. Mais qui veut bien s'en souvenir ?

En Ontario et au Nouveau-Brunswick, deux provinces où se trouvent rassemblées plus des trois quarts des minorités francophones hors du Québec, le tollé, bruyant mais jusqu'ici de peu d'ampleur et émanant rarement des jeunes générations, tient à une réaction négative face à des efforts enfin sérieux consentis par les gouvernements de ces provinces pour établir un régime linguistique plus juste. Il ne faudrait donc pas confondre certaines réactions hostiles avec un recul de la tolérance puisque la réalité évolue nettement dans ces deux provinces, comme la législation fédérale, en sens contraire.

« Si Meech n'existait pas, il faudrait l'inventer »

Venons-en au lac Meech dont tout le monde parle mais dont peu connaissent les dispositions. Approuvée par les trois partis au Parlement canadien, ratifiée dans huit des dix provinces, cette entente consacre selon nous sur le plan linguistique une réalité incontournable qui a caractérisé notre pays depuis deux siècles. Reconnaître que le Québec est une société distincte, c'est se rendre à l'évidence. Comme l'expliquait un de nos spécialistes réputés en droit constitutionnel, le sénateur-professeur Gérard-A. Beaudoin dans un article de *La Presse*, le 9 juillet 1989, repris dans le *Globe and Mail* :

« Québec est la seule province à avoir un Code civil, la seule province où la majorité est francophone, la seule province où la culture française est nettement prédominante. Québec a été le berceau de la Nouvelle-France. Le législateur britannique a reconnu le caractère spécifique du Québec dans l'*Acte de Québec de 1774* en rétablissant dans sa propre colonie des lois civiles françaises, dans l'*Acte de 1791*, dans la *Loi de 1848 sur la langue française* et dans la *Loi constitutionnelle de 1867* aux articles 92.13, 94, 98 et 133. Nier le caractère distinct du Québec ne m'apparaît respecter ni l'histoire ni les faits. »

On pourrait ajouter que même la *Charte canadienne des droits et libertés* reconnaît ce caractère particulier lorsque dans son article 59, elle soumet l'application au Québec d'une partie de l'article 23 relatif à la langue (minoritaire) d'instruction à une décision du gouvernement du Québec ou de son Assemblée nationale.

Ce sont ces réalités qui nous amenaient à nous prononcer, sur le plan linguistique et quant au caractère distinct de la société québécoise, en faveur de l'Accord devant le Comité parlementaire de la Chambre dès l'été 1987, puis dans nos rapports annuels pour 1987 et 1988. Sa reconnaissance de notre dualité linguistique comme une caractéristique fondamentale du Canada n'est-elle pas aussi au cœur de cette entente ? Nous exprimions pourtant certaines réserves qui, à notre avis, pourraient être résolues séparément. Nous avons proposé en avril 1989, par exemple, que la « protection » des minorités de langue officielle soit bonifiée dans la Constitution par des dispositions leur assurant au moins les services qui leur sont essentiels.

Mais la question centrale n'est-elle pas de savoir s'il est vrai que la clause relative au caractère distinct de sa société donnerait au Gouvernement du Québec la possibilité d'abroger à sa guise des droits fondamentaux reconnus par la Constitution ? Une telle latitude aurait en effet tout lieu d'inquiéter. Mais ce qui donne en droit et en fait cette faculté à toutes les provinces, c'est manifestement la clause nonobstant de la Charte adoptée sans le Québec et non pas la notion de société distincte. Peu de juristes ont contredit l'affirmation suivante de Beaudoin : « L'article sur la société distincte ne va pas à l'encontre de la Charte ; il doit être lu concurremment avec celle-ci ». Allant plus loin, le professeur Peter Hogg (Faculté de droit à Osgoode Hall) affirme sans ambages que « Le nouvel article 2 (contenant la clause relative au caractère distinct de la société québécoise) n'a pas préséance sur la Charte des droits. Au contraire en tant que simple disposition interprétative, il (lui) est subordonné... »

Il est encore trop tôt pour prédire le sort de l'entente du lac Meech, mais les Canadiens doivent comprendre que si Meech n'existait pas, il faudrait l'inventer. Que dirait-on si c'était l'Ontario, les provinces de l'Ouest ou les Maritimes que l'on avait laissés pour compte lors de l'adoption de la Charte et de la révision constitutionnelle de 1981 ?

Ainsi, en y regardant de plus près, nous voyons que la prétendue « forêt obscure » des langues officielles est en fait composée d'une variété d'essences qui se doivent d'être étudiées individuellement, selon leur mérite respectif. Ce qu'on dégage surtout d'un tel examen, c'est que les tensions linguistiques tant décriées proviennent en bonne part d'initiatives prometteuses et que les oppositions naissent souvent en réaction au désir profond d'une majorité de Canadiens de trouver des solutions qui fassent appel à la justice et à la tolérance. Ils veulent bâtir un pays fondé sur le respect d'une dualité linguistique qui, bien sûr, s'exprime diversement selon les régions et les gouvernements, mais qui constitue une de nos valeurs essentielles. Ce n'est pas la dualité qui crée les problèmes. Historiquement ce serait plutôt le refus d'y faire face. ■

C'est en se parlant qu'on se comprend

Chers lecteurs et chères lectrices...

Depuis des années, *Langue et Société* vous est acheminée. À chaque édition, nous tentons de vous fournir des textes intéressants, informatifs et capables de susciter une réflexion sur la dualité linguistique canadienne.

Nous y consacrons beaucoup d'énergie et d'attention. Cependant, la perfection n'est pas de ce monde et il y a toujours place à l'amélioration.

Nous publions cette revue pour vous, nous sommes donc intéressés à connaître vos opinions, vos réactions, vos suggestions, vos commentaires et vos critiques.

N'hésitez pas, écrivez-nous.

Le rédacteur en chef
Claude Savoie

Du rose au morose

Tom Sloan

L'intérêt que portent les éditorialistes à l'Accord du lac Meech croît ou décroît selon les événements, qu'ils soient liés de près ou de loin à l'entente.

Au cours de l'été et de l'automne, deux événements ont largement contribué à alimenter le débat sur l'Accord du lac Meech. Il y eut d'abord la publication des résultats de deux sondages à la fin de juillet, et la tenue d'une élection au Québec le 25 septembre dernier.

Les sondages ont démontré que les francophones et les anglophones diffèrent d'opinion lorsqu'il s'agit d'évaluer dans quelle mesure les droits des minorités linguistiques sont protégés à l'échelle du pays. Ils révèlent par ailleurs que la séparation du Québec reçoit un appui sans précédent, auprès des deux communautés linguistiques, appui qui reste toutefois minoritaire.



Des voies parallèles...

Commentant les résultats des sondages, l'éditorialiste de *La Presse*, Paul Masson, posait une question fondamentale : « L'indépendance du Québec se fera-t-elle un jour par la porte d'en arrière ? En d'autres termes, est-ce davantage par les rejets des autres Canadiens que par la volonté des Québécois que se fera la souveraineté ? » M. Masson affirme que les Québécois ne sont nullement hostiles envers la population du reste du Canada, mais qu'en revanche les Canadiens d'expression anglaise doivent reconnaître que « cette nécessité de protéger et prioriser le français... est à ce point absolue qu'elle doit primer sur tout le reste, même au prix du rejet... du fameux Accord du lac Meech... Le Québec, majoritairement, veut demeurer au sein de la Confédéra-

tion canadienne. Mais pas à n'importe quel prix. Le peuple québécois a aussi son honneur et sa fierté ».

Selon Roch Bilodeau, de *La Tribune* de Sherbrooke, jamais les deux solitudes n'ont été si éloignées l'une de l'autre. Manifestement, soutient-il, le Canada anglais ne comprend toujours pas ce besoin du Québec d'obtenir des garanties constitutionnelles en matière de langue et de culture. Ainsi, le Québec n'a-t-il à s'excuser ni de sa politique linguistique ni de sa démarche constitutionnelle. « Les exigences que le gouvernement du Québec a soumises au lac Meech représentaient un minimum et c'est au reste du pays de comprendre enfin que l'unité canadienne ne sera jamais vraiment acquise tant qu'elles ne seront pas satisfaites. »



Analysant le résultat des sondages, Paul-André Comeau, rédacteur en chef du quotidien *Le Devoir*, conclut que les anglophones n'ont pas encore compris que le Québec est « le foyer et le poumon de la francophonie canadienne... À l'égard du lac Meech, il reste quelques mois au Canada pour se brancher. Le Québec ne doit pas risquer, une autre fois, un camouflet stérile. Le Québec ne doit pas attendre l'échéance du 23 juin pour dégager les leçons du scénario qui se déroule actuellement. Le masochisme n'est pas de saison ».

Le Nouvelliste de Trois-Rivières propose une interprétation différente. Aux yeux de son éditorialiste, le résultat des sondages brosse « le portrait d'un Canada bien peu sûr de

lui », d'un pays partagé tant par la langue que par la perception de la réalité. « Peut-être le Québec va-t-il se détacher comme une banquise se détache du continent, lorsqu'a fondu tout ce qui la rattache. »

Comme s'il s'employait à répondre à cette affirmation, le *Winnipeg Free Press* niait dans ses colonnes la possibilité même de la séparation. « Qu'on le veuille ou non, le Québec ne peut se séparer du Canada. Il y est solidement rattaché, partageant ses frontières avec d'autres provinces au nord, au sud, à l'est et à l'ouest. Le Québec, non plus que les autres provinces, ne peut être détaché de cet ensemble... L'indépendance ne réglerait pas les différends opposant le Québec au reste du Canada. Bien au contraire... Le Québec et les autres provinces... sont étroitement liés par l'histoire, la géographie et l'économie. Il vaut mieux que les Canadiens, tant au Québec que dans les autres provinces, se rendent à l'évidence. Quels que soient les changements politiques ou constitutionnels qui surviendront, les Canadiens n'ont d'autre choix que de s'entendre, et ce pour encore très longtemps. » Qu'ils soient ou non d'accord avec l'analyse du *Winnipeg Free Press*, divers autres journaux anglophones cherchaient dans la même veine à préserver une certaine forme d'entente, sinon à sauver l'Accord du lac Meech.

De son côté, le *Toronto Star* est d'avis que les résultats des sondages ont clairement démontré que « la frustration a engendré l'hostilité, pour finalement aboutir à une sorte d'indifférence ». L'Accord du lac Meech est ainsi devenu « le catalyseur des griefs qu'ont accumulés les Canadiens... Ironiquement, un accord destiné expressément à édifier la nation a plutôt contribué à miner les structures nationales et à corrompre le processus politique... Le Québec est bel et bien une société distincte, mais il n'est pas le seul à jouir de ce statut, qui pourrait tout aussi bien s'appliquer aux Acadiens du Nouveau-Brunswick qu'aux Inuit du Grand Nord. »

Ententes parallèles...

Le *Vancouver Sun* affirme que l'Accord peut certainement être amélioré et qu'on doit s'y employer sérieusement. « Trouvons un moyen de dorer la pilule, qu'il s'agisse d'une annexe, d'une entente parallèle ou d'une lettre explicative. » Se penchant sur le sentiment de l'opinion publique, le *Toronto Star* dit : « Ce n'est pas que le Canada

anglais souffre de francophobie. Loin de là. Le français est même très prisé dans les systèmes scolaires de l'Ouest où plusieurs en redemandent. Nous ne refusons pas de reconnaître que ce pays repose sur deux cultures distinctes qui méritent chacune d'être préservée. Ce qui pose un problème, c'est qu'on perçoit une injustice dans la façon de maintenir vivantes ces cultures. Le Premier ministre du Québec lui-même a admis que la loi 178 allait à l'encontre de la Constitution et qu'elle empiétait sur les droits civils.»

Selon le quotidien *Examiner* de Peterborough (Ontario), « L'Accord du lac Meech... a subi un dur coup lorsque le Premier ministre du Québec a décrété que la protection de la langue française l'emportait sur celle des droits de la minorité anglophone de la province. » Le journal prône l'adoption d'une entente parallèle pour traiter les questions laissées en plan par l'accord initial. Il a dénoncé également « l'adhésion forcenée du Premier ministre au principe voulant que l'Accord du lac Meech soit la seule solution aux problèmes du Canada. »

Les élections au Québec

Bien qu'ils soient à première vue limpides, les résultats du scrutin de septembre dernier ont été interprétés très différemment d'une salle de rédaction à l'autre. Les positions sont nettement réparties en deux camps : certains croient que le scrutin témoigne de la nécessité d'adopter sans délai l'Accord du lac Meech, d'autres sont d'un avis exactement contraire.



Le *Globe and Mail* se range fermement dans le premier camp. « Si l'Accord du lac Meech n'est pas adopté, on peut sans risquer de se tromper prévoir que M. Bourassa ne participera pas aux prochaines conférences constitutionnelles... et que le gouvernement fédéral renoncera aux négociations... en l'absence du Québec. Le moins qu'on puisse dire c'est que ce refroidissement des relations serait préjudiciable à l'avenir du pays. »

La position de Paul-André Comeau se rapproche sensiblement de celle du

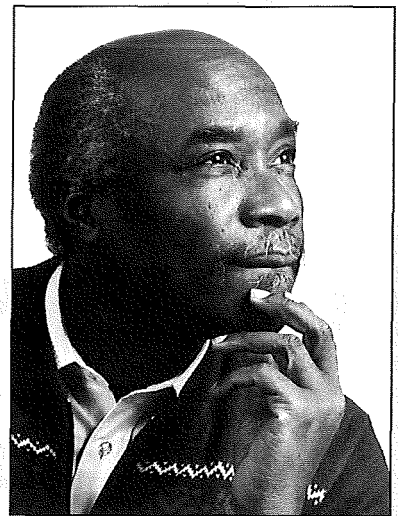
Globe, en raison, soutient-il, des « multiples messages, souvent contradictoires, lancés par les électeurs ». La complexité même des résultats se veut un avertissement. « Ailleurs au Canada, il faudra aussi enregistrer l'importance des choix multiples signifiés lundi. Personne ne pourra désormais invoquer de faux-fuyants pour se dérober à la ratification des accords du lac Meech. À cet égard, les résultats du scrutin balayaient les illusions de ceux qui croyaient hier encore à l'assouplissement définitif du Québec d'après le référendum de mai 1980. Le Québec n'a pas fini de s'interroger sur sa place au sein de cette fédération. La balle est maintenant dans le camp de ceux qui, en 1980, exhortaient les Québécois à donner une chance supplémentaire au pari fédéral lancé il y a près de 125 ans. »

D'autres quotidiens de langue française ont reconnu l'urgence de la situation. Bien que ne partageant pas l'avis du chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, selon qui le vote témoigne d'une nette tendance séparatiste, Roch Bilodeau de *La Tribune* lançait néanmoins cet avertissement : « Et il est donc fallacieux de prétendre, comme le premier ministre Mulroney, que le vote de la semaine dernière traduit un appui presque indéfectible des Québécois au fédéralisme canadien. A fortiori dans les circonstances actuelles alors que l'Accord du lac Meech baigne encore dans l'incertitude et que les Québécois attendent de voir si leur province obtiendra finalement du reste du Canada les garanties minimales qu'elle réclame, le nationalisme québécois est loin d'être chose du passé, et il pourrait rapidement se radicaliser davantage. »



Dans les pages du *Droit*, quotidien de la région d'Ottawa-Hull, Murray Maltais lance également un avertissement. À son avis, les résultats sont « un avertissement envers ceux qui persistent à ignorer le Québec et n'y rien comprendre, un Québec qui devrait se radicaliser si l'Accord du lac Meech, outil de travail, plutôt qu'aboutissement, avorte. » ■

Félicitations à Gérard Étienne



Le Commissariat aux langues officielles désire féliciter Monsieur Gérard Étienne qui a reçu le prix du meilleur editorialiste de la presse francophone hors Québec pour son editorial intitulé « Les P'tits pouvoirs en Acadie », publié dans *Le Voilier* de Caraquet (Nouveau-Brunswick), le 7 décembre 1988.

Ce prix vient confirmer le talent d'un homme qui se consacre à la lutte et à l'épanouissement du peuple acadien.

D'origine haïtienne et établi au Canada depuis plusieurs décennies, Gérard Étienne est avantageusement connu comme écrivain, poète, journaliste et professeur. En plus de quelques manuels pédagogiques, il a publié une quinzaine de livres distribués au Canada, en Haïti, en Europe et au Brésil.

L'Association de la presse francophone hors Québec (APFHQ) a décerné ce prix ainsi que plusieurs autres au cours de son assemblée annuelle, en juillet dernier.

Si l'Accord du lac Meech échouait...

Michel Roy*

À peine avait-on dépouillé le scrutin dans la soirée du 25 septembre au Québec que commençait l'ultime compte à rebours de l'Accord du lac Meech. En tout, neuf mois moins trois jours. Passera ? Passera pas ? L'échéance — ironie de l'histoire — est fixée au 23 juin, veille de la fête de la Saint-Jean Baptiste.

Pour dramatiser le « suspense », le Premier ministre et son ministre délégué aux Affaires intergouvernementales reprenaient, au lendemain de leur victoire, cette fois en termes très clairs, les

arguments péremptoirs qu'invoquent depuis plusieurs mois les notables de la classe politique à Ottawa et à Québec : si l'Accord n'est pas ratifié, si le Québec essuie un deuxième revers en moins de 10 ans, le peuple pourrait envisager d'autres possibilités constitutionnelles, la confiance de son peuple dans le fédéralisme n'étant pas illimitée.

Benoît et Lucien Bouchard le répètent à satiété depuis un an. Il appartenait maintenant à MM. Bourassa et Rémillard de lancer l'avertissement avec une certaine gravité. Ils fondèrent leur mise en demeure sur des raisons

objectives et irréfutables : le Parti québécois, après avoir clarifié son option souverainiste, recueille un peu plus de 40 p. 100 des suffrages, signe de son raffermissement dans l'électorat. Certes, tous n'ont pas voté pour l'indépendance, mais ceux qui appuyèrent le PQ savaient que cette formation veut faire l'indépendance.

Ce « chantage à l'indépendance », riposta aussitôt Jacques Parizeau, n'impressionnera pas le Canada anglais. Le leader indépendantiste, comme Pierre Trudeau dont il admire sur ce point la rigueur, aime les options clairement définies et les hommes qui les expriment sans détours. Aussi le chef du PQ est-il ravi de l'élection de quatre députés du Parti Égalité dans l'ouest de Montréal, qui seront à l'Assemblée nationale les porte-parole des anglophones en colère contre la loi 178 (interdiction d'afficher en anglais à l'extérieur), contre le recours au *nonobstant*, contre les orientations constitutionnelles du gouvernement. Ce sont là, dit encore le nouveau chef de l'opposition, de vrais fédéralistes qui se disent Canadiens d'abord. Les francophones québécois qui souscrivent à leur



conception du fédéralisme devraient adhérer à leur groupe, estime M. Parizeau qui voit en eux des « alliés objectifs », comme auraient dit les dialecticiens marxistes des années 60.

Il voit surtout un paysage politique plus net : d'un côté les souverainistes avec le Parti québécois ; de l'autre les fédéralistes convaincus qui se rangent dans le camp de Jean Chrétien ou de Peter Blaikie ; entre les deux, les libéraux de Robert Bourassa qui ne sont ni vraiment Canadiens, ni purement Québécois. Ce sont des « mutants » qu'il faut laisser « muter ».

Il y a naturellement dans ces propos triomphalistes du chef péquiste une part de caricature, une dose de cynisme et des fragments importants de vérité. Il est en effet incontestable que l'administration libérale de M. Bourassa, assaillie depuis le début des années 70 et par les fédéralistes d'Ottawa (tendance de M. Trudeau) et par les indépendantistes du Québec, a finalement créé de façon empirique une philosophie politique qui participe tout à la fois du libéralisme économique, du nationalisme québécois et du fédéralisme canadien traditionnel. Les épreuves que le gouvernement surmonta au cours des années ont parfois trahi les faiblesses et les contradictions du régime. Depuis la fin des années 70, et au cours de la période qui a suivi le référendum, sous la gouverne de Claude Ryan, le PLQ a opté pour une vision plus nationaliste que Robert Bourassa a volontiers fait sienne (en y injectant son pragmatisme) lorsqu'il a repris le leadership du parti et la direction du gouvernement.

Même après le référendum, le Canada doutait des convictions fédéralistes du gouvernement québécois qui, en ces matières, a toujours insisté plus sur les avantages économiques que sur la solidarité canadienne et l'édification commune du pays. Aux doutes qui prévalaient dans le reste du pays envers le Québec, succédèrent à la fin de 1988 les condamnations et les anathèmes lors de l'adoption de la loi sur l'affichage.

Il importe de rappeler ces données pour camper le décor de la partie qui va se jouer avant et après l'échéance de juin. Pour mesurer aussi l'incidence d'un échec éventuel de l'Accord sur les deux grandes communautés linguistiques. Si l'impasse appréhendée se produit, si Fredericton et Winnipeg refusent



de ratifier l'entente, — ce qui paraît hélas plausible en ce début d'automne — les deux solitudes se refermeront sur elles-mêmes. Le Québec s'abstiendra rigoureusement de participer aux conférences et à toutes formes d'échanges constitutionnels. Il mettra ainsi à exécution sa menace de bloquer le processus de la révision. L'Ouest n'aura pas le Sénat réformé qu'il espère.

Et les acteurs seront intraitables. Sur l'essentiel, c'est-à-dire le contenu de l'Accord Meech, le Québec et le gouvernement fédéral ne feront aucune concession. Sur l'accessoire et le secondaire, ils pourraient consentir à la signature d'un accord parallèle pourvu que celui-ci n'altère en rien le contenu du parchemin de juin 1987. Au Nouveau-Brunswick apparaissent les indices d'un assouplissement qui pourrait amener le premier ministre McKenna, sous l'influence de sa communauté acadienne, à souscrire à l'entente moyennant des conditions qui ne remettraient pas l'Accord en cause. Au Manitoba, la conjoncture politique tend à confirmer le durcissement de l'opposition libérale et du NPD. En opposant un refus obstiné, Winnipeg se fait en somme l'interprète de l'Ouest et, à vrai dire, de tous les Canadiens pour qui ce pays a déjà trop fait pour le Québec. « Si le Québec veut se détacher du Canada, alors qu'il s'en détache, et bonne chance ! » Beaucoup de libéraux qui militent à Ottawa et dans les provinces partagent ce sentiment d'agacement, sinon d'hostilité envers le Québec, sentiment que la campagne de leadership ne pourra que confirmer. Quant au NPD, il a fait connaître sa position selon laquelle il faut rouvrir

l'Accord, position jugée inacceptable à Québec et à Ottawa. Dans l'Ouest comme en Ontario, ses militants ont manifesté leur opposition à l'entente du lac Meech et aux politiques linguistiques du Québec.

C'est pourquoi ce que M. Parizeau appelle le « chantage à l'indépendance » n'a plus à présent le même effet que dans les années 70 et 80. D'innombrables témoignages indiquent que la lassitude, voire l'exaspération, gagne le Canada anglais au sujet du Québec. On se heurte à un problème de perceptions, de préjugés, de peurs, le plus souvent fondés sur une information insuffisante ou erronée. Mais telles sont les réalités.

Si l'opération Meech devait échouer, le Québec en ressentirait cruellement les effets. Sans aller jusqu'à rompre le lien fédéral (hypothèse qu'on ne peut cependant pas écarter), le Québec vivrait en marge de la fédération et de sa constitution. On assisterait sans doute aux défections de quelques ministres francophones dans le gouvernement fédéral et d'un certain nombre de députés du Québec aux Communes, ce qui rappellerait les démissions des ministres anglophones du gouvernement de M. Bourassa. Il se pourrait que celui-ci, si le contexte s'y prêtait ou s'il y était forcé par le PQ et une partie importante de l'opinion, organise un référendum sur l'avenir des relations avec le Canada.

Le statut linguistique et scolaire des minorités, de même que la loi fédérale sur les langues officielles seraient probablement mis à rude épreuve. Bref, l'échec de l'Accord du lac Meech ouvrirait une crise dont on ne voit pas comment sortirait le pays. ■

*Michel Roy est chroniqueur Édimédia au *Soleil* de Québec, au *Droit* d'Ottawa et au *Quotidien* de Chicoutimi.

Le Manitoba ne répond plus

Frances Russell*

Au cours d'une douzaine d'audiences provinciales tenues au printemps, les Manitobains ont exprimé les diverses inquiétudes que leur inspire l'Accord du lac Meech.

Avant la Confédération, le Canada connaissait déjà les deux solitudes qui le hantent encore. Pourtant, la tragique incapacité des francophones et des anglophones de communiquer entre eux ne s'est jamais manifestée avec plus de force qu'au cours du débat sur l'Accord du lac Meech.

L'Accord est actuellement contesté au Manitoba. Mais en dépit des tristes antécédents de la province sur la plan linguistique, une partie seulement de l'hostilité suscitée par l'Accord vise le Québec et mérite d'être qualifiée de raciste.

Les inquiétudes inspirées par l'Accord au Manitoba touchent de multiples aspects. Les 289 Manitobains qui se sont présentés à 12 audiences menées au printemps par un groupe de travail représentant l'ensemble des partis ont exprimé un nouveau consensus, apparu ici et ailleurs au Canada anglais à la suite de l'entente sur le libre-échange.

Les forces centrifuges

Les libéraux et les néo-démocrates, fidèles défenseurs par le passé du Canada français et du Québec, craignent les forces centrifuges déchaînées par l'entente sur le libre-échange. Pour eux, l'Accord du lac Meech et la décentralisation qu'il implique sont des agents de la désintégration nationale. Gary Doer, chef du NPD, explique la décision de son parti de retirer son appui à l'Accord en disant que le Canada ne pourra ni survivre au libre-échange ni à l'Accord du lac Meech, et encore moins aux deux.

De tels sentiments, qui ont dominé les audiences au Manitoba, ont été exprimés par des autochtones de Thompson, The Pas et Garden Hill, des fermiers de Brandon et Winkler, des professeurs et des gens d'affaires de Winnipeg, des francophones et des anglophone.

*Frances Russell est journaliste au *Winnipeg Free Press*.

La plupart des témoins ont affirmé, de façon émouvante, leur attachement envers le Canada.

À titre de province pauvre, le Manitoba a toujours été favorable à un gouvernement central fort. La crainte de voir diminuer les pouvoirs fédéraux figurait dans la majorité des déclarations. Cette crainte touchait plusieurs aspects de l'Accord : la diminution de la protection accordée par la *Charte canadienne des droits et libertés* aux minorités et aux femmes ; la non-reconnaissance des droits autochtones ; la menace pour la sécurité sociale au Canada que représente la compensation accordée aux provinces se retirant de nouveaux programmes nationaux à frais partagés ; enfin, le blocage de toute réforme du Sénat et de la création de nouvelles provinces par la règle exigeant l'unanimité des provinces.

La « société distincte » du Québec fut souvent évoquée. Les témoins étaient à peu près unanimes à souhaiter que le Québec consente à signer la Constitution et la majorité était d'accord pour reconnaître la spécificité québécoise, mais à condition de reconnaître aussi celle d'autres provinces et cultures.

Une démarche qui suscite la colère

C'est peut-être le processus conduisant à l'Accord du lac Meech qui a suscité le plus de colère. Les témoins étaient furieux de constater que la Constitution, qu'ils croyaient la leur, avait été modifiée à huis clos par onze premiers ministres, et qu'on leur présentait le résultat comme étant immuable.

Sheila Doig, ménagère de Brandon, résumait le point de vue commun en disant : « En tant que Canadienne, j'ai toujours cru à la force de la démocratie de mon pays. Nous voyons maintenant onze premiers ministres s'isoler pour mettre la dernière main aux amendements de la Constitution, puis nous dire

que notre opinion à ce sujet ne compte pas... Ce n'est pas une démocratie, c'est une oligarchie. »

Jeri Bjornson, membre du Comité du lac Meech de Winnipeg, développa l'argument : « Je fais du tricot et quand je défais mon ouvrage, c'est pour corriger une erreur... Je ne continuera jamais après avoir découvert des défauts, parce qu'il est impossible de les rectifier lorsque le vêtement est fini. Il n'est pas mauvais de défaire... On défait pour ôter les erreurs et améliorer l'ouvrage. Nous croyons qu'il faut défaire certaines parties de l'Accord du lac Meech pour les améliorer et j'ajouterais que quand on ne reprend pas une maille coulée, c'est le vêtement tout entier qui se défait. »

Ellen Gould, grand-mère, évoquait la nécessité d'un gouvernement central fort pour assurer la justice sociale. « Je crains que l'on n'accorde trop de pouvoir aux provinces au détriment de la force et de l'unité nationales... L'efficacité de programmes comme l'assurance-maladie repose sur leur universalité. Si nous perdions l'assurance-maladie, ce seraient les personnes handicapées, les vieux et les pauvres qui en souffriraient le plus. Nous ne voulons pas que notre pays soit divisé en collectivités isolées et séparées. Si l'on autorisait les provinces à se retirer de programmes nationaux à frais partagés, ce serait le désastre. »

Un jeune soudeur métis, Victor Payou, a su exprimer sans racisme les craintes inspirées par la clause du Québec, société distincte : « Ne séparez pas un groupe d'un autre. Ce n'est pas cela, le Canada... Je suis Canadien et je veux maintenir l'intégrité de mon pays. »

La modération des audiences manitobaines fait honneur aux trois partis politiques de la province, qui ont délibérément évité de provoquer les hostilités linguistiques.

En raison de la géographie du pays, les Canadiens, plus que la plupart des peuples, comptent sur les médias de masse pour se transmettre leurs messages et leurs sentiments. Or, ces médias sont au mieux un véhicule imparfait, même lorsqu'une seule langue est utilisée.

Avec deux langues, les occasions de mal comprendre et de dramatiser les faits se multiplient de façon prodigieuse. À mesure qu'approche l'échéance finale de l'Accord du lac Meech, il devient crucial, pour les partisans des deux côtés, de savoir au moins ce que dit l'adversaire. ■

Le P.M. sur Meech

« L'Accord doit être entériné »

Le 21 septembre dernier, Peter Gzowski s'entretenait avec le premier ministre Brian Mulroney dans le cadre de la populaire émission *Morningside*, diffusée le lendemain. De cet important entretien — incorrectement rapporté —, *Langue et Société* a extrait les passages portant sur la question des langues officielles au Canada.



— **Brian Mulroney** : L'un des plus grands défis que doit relever le premier ministre d'un pays est sans conteste d'édifier une nation plus tolérante en cherchant à harmoniser les intérêts et à rapprocher les gens entre eux. Rien n'est plus simple que de semer la discorde ou d'abattre des institutions. Le plus difficile en revanche est de rassembler les gens en faisant preuve de patience et de fermeté [...].

Je tenais à ce que la décision de la Cour suprême [sur la langue d'affichage au Québec] soit respectée. Je croyais qu'il devait en être ainsi [...].

La crainte découle d'une insécurité culturelle qui tient au fait que le Québec est un îlot d'environ six millions de Canadiens français, non pas dans un pays de 26 millions d'habitants, mais sur un continent qui compte quelque 275 millions d'anglophones. La sauvegarde de cette minorité, de sa langue et de sa culture est, comme vous le savez, une véritable gageure. Or je

pense que le pays que nous tentons d'édifier favorise l'épanouissement de la langue et de la culture de chacun. D'aucuns ne sont pas tout à fait de mon avis. J'espère qu'en ramenant le Québec dans le giron de la fédération canadienne et en le consacrant membre à part entière de la Constitution, nous contribuerons, dans une certaine mesure, à mettre fin à son isolement et à changer les attitudes. Je compte que s'imposera une vision plus ouverte du Canada, une vision plus ouverte de la langue et de la culture françaises quant à leur capacité de survivre et de s'épanouir au Canada.

— **Peter Gzowski** : Cela se fera-t-il aux dépens des droits de certaines minorités ?

— Non, pas du tout. Je crois que les minorités, que les droits des minorités doivent être protégés en tout temps. Honnêtement, si je suis parfois étonné que les gens accordent leur appui à la Constitution de 1981 tout en désapprouvant l'Accord du lac Meech, c'est que le document constitutionnel comprend une clause nonobstant qui laisse aux autorités provinciales le loisir de fouler aux pieds les droits des minorités.

— À ce chapitre, notre dossier est loin d'être enviable.

— Moins qu'enviable, notre dossier est tout simplement désastreux. Quand nous savons que les droits des Canadiens d'expression française au Manitoba ont été (historiquement) carrément laissés pour compte, quand nous savons que les droits des francophones...

— *Mais, Monsieur le Premier ministre ...*

— Un petit instant, Peter. Quand nous savons que les droits des francophones de l'Ontario ont été foulés aux pieds, notamment en matière d'éducation [...].

Mais, compte tenu des lacunes [de l'accord constitutionnel de 1981], je tente d'améliorer la situation. Et la seule façon d'y arriver est de rétablir l'intégrité du Canada et, partant, de rapatrier le Québec [...].

Si vous le voulez bien, laissons le Québec de côté. Supposons que le Québec n'ait jamais été exclu. En votre qualité de Canadien avisé, essayez d'imaginer comment vous réagiriez si, plutôt que le Québec, c'est l'Ontario qui avait été exclu ? Pensez-vous un seul instant que le Canada serait en mesure d'accomplir son rôle sans la participation volontaire de la population et du gouvernement de l'Ontario ? [...]

Eh bien, nous avons déjà convenu d'un programme de réforme constitutionnelle. Dès l'adoption de l'Accord du lac Meech, nous nous attaquerons à sa mise en œuvre. De toute évidence, ce programme peut être revu et corrigé. Mais, manifestement, l'Accord du lac Meech doit être adopté tel quel, sinon ce sera l'impasse. On ne peut tout de même pas reprendre les négociations pour satisfaire tout un chacun... ■

La Loi sur les langues officielles

Où sont les résultats concrets ?

Le 15 septembre dernier, le commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier, a fait le bilan, dans un communiqué, de la performance fédérale un an après la proclamation et l'entrée en vigueur de la *Loi sur les langues officielles* de 1988. Cette nouvelle loi (la première datait de 1969) avait, entre autres, pour but d'insuffler une nouvelle vie dans le programme fédéral des langues officielles.

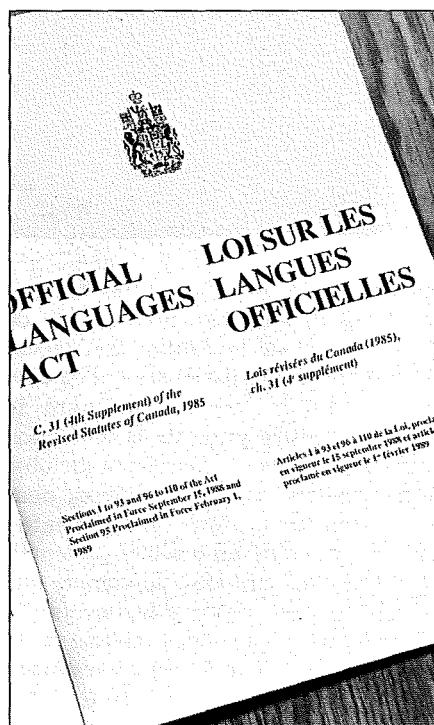
Fortier déçu

Or, le Commissaire estime « que les résultats tangibles sont nettement insuffisants ». « Il règne dans beaucoup trop d'institutions fédérales un attentisme, voire une léthargie inexcusable », écrit-il dans son communiqué. En effet, il a pu constater que la majorité des gestionnaires régionaux n'avaient qu'une vague idée de la Loi et qu'en général, les responsables ministériels attendaient sa réglementation avant d'agir davantage. Le Commissaire comprend que cela prend un certain temps pour définir cette réglementation. Néanmoins, écrit-il « la nouvelle loi est entrée en vigueur dès sa proclamation. Il n'est nullement nécessaire d'attendre la nouvelle réglementation, pour urgente qu'elle soit, avant de remédier à de nombreuses insuffisances dénoncées au cours des ans... Il faut en particulier mieux assurer et mieux contrôler l'offre active de services bilingues, en personne, dans les bureaux où, de toute évidence, il y a une demande importante déjà reconnue ».

C'est ce que démontre l'augmentation du nombre des plaintes qu'a pu constater le Commissaire depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, une augmentation de près de 30 p. 100. Ces plaintes révèlent que dans de nombreux cas, et malgré la présence de pictogrammes signalant la présence de services bilingues, les services aux minorités demeurent insuffisants, même dans une ville comme Winnipeg, réputée avoir une demande importante depuis 1982.

M. Fortier constate qu'il n'y a pas beaucoup de progrès non plus dans le domaine de la langue de travail au sein du gouvernement fédéral et que des déséquilibres persistent au chapitre de la participation des deux groupes linguistiques dans l'administration canadienne.

Finalement, le Commissaire a noté quelques heureuses initiatives dont, entre autres, l'accent plus prononcé mis sur l'offre active de services, la politique sur la place que doivent occuper les deux langues officielles dans les événements populaires d'envergure nationale et internationale et les préparatifs de mise en vigueur, qui vont bon train, d'au moins un des règlements prévus. Il a aussi souligné les réalisations du Secrétariat d'État, en ce qui a trait à l'épanouissement des minorités et lui demande de trouver davantage de solutions taillées sur mesure (comme les centres scolaires et les radios communautaires) afin d'appuyer ces communautés. ■



Pour communiquer avec le Commissariat dans votre région :

Siège du Commissariat
aux langues officielles
110, rue O'Connor
14^e étage
Ottawa, Canada
K1A 0T8
Téléphone : (613) 995-1108

Bureau régional de l'Atlantique
Place Héritage
95, rue Foundry
Bureau 303
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 5H7
Téléphone : (506) 857-7047
Sans frais : 1-800-561-7109

Bureau régional du Québec
1179, rue Bleury
Bureau 401
Montréal (Québec)
H3B 3H9
Téléphone : (514) 283-4997
Sans frais : 1-800-363-0628

Bureau régional de l'Ontario
1, rue Dundas ouest
Bureau 2410
B.P. 24
Toronto (Ontario)
M5G 1Z3
Téléphone : (416) 973-1903
Sans frais : 1-800-387-0635

Bureau régional du Manitoba
et de la Saskatchewan
Édifce Centre-Ville
131, boulevard Provencher
Bureau 200
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G2
Téléphone : (204) 983-2111
Sans frais : 1-800-665-8731

Bureau régional de l'Alberta, de la
Colombie-Britannique, des Territoires
du Nord-Ouest et du Yukon
Édifce Liberty
10506, avenue Jasper
Bureau 1100A
Edmonton (Alberta)
T5J 2W9
Téléphone : (403) 495-3111
Sans frais : 1-800-661-3642

Les grands événements nationaux

Bravo Saskatoon !

Les services bilingues offerts à l'occasion des Jeux du Canada de Saskatoon, l'été dernier, sont de bonne augure pour l'avenir.

Le mérite en revient en grande partie au juge Albert Lavoie, vice-président aux services linguistiques, qui a travaillé à titre volontaire, pendant quatre ans, au sein du Comité organisateur. Avec un budget de 150 000 dollars, M. Lavoie et ses 350 collaborateurs — volontaires, traducteurs et autres spécialistes, tous bilingues — ont fait en sorte que tout se déroule dans les deux langues officielles, depuis la demande de Saskatoon pour l'obtention des Jeux jusqu'aux cérémonies de clôture.

« Notre but était d'assurer les meilleurs services bilingues jamais vus aux Jeux du Canada. Nous avons réussi et j'en suis fier », de dire M. Lavoie, l'un des trois juges bilingues de la Saskatchewan.

Deux facteurs clés expliquent ce succès : l'attribution d'un mandat clair à un homme dévoué et l'intégration de l'aspect linguistique à chaque étape du processus de planification.

« Je peux vous dire qu'ici, à Saskatoon, nous avons eu les meilleurs services de traduction qu'on ait jamais vus », affirme Claude Hardy, chef de mission pour le Québec.

Par le passé, le gouvernement fédéral tardait trop à faire connaître aux organisateurs et aux participants ses exigences en matière de langue. Cette fois-ci, il a rappelé aux ministères et organismes concernés leurs responsabilités linguistiques, tandis que le Secrétariat du Conseil du Trésor publiait un guide clair et attrayant couvrant tous les aspects de la question.

Un rapport spécial

On n'insistera jamais assez sur l'importance du bilinguisme dans de tels événements, qu'ils soient nationaux ou internationaux, compte tenu de ce qu'ils représentent pour de nombreux Canadiens et de leur incidence sur

l'unité du pays. C'est pourquoi le Commissaire aux langues officielles a présenté au Comité mixte permanent des langues officielles, le 24 octobre dernier, un rapport spécial sur la question.

Les auteurs de l'étude ont relevé de nombreuses anomalies. Prenons le cas d'Expo 1986, à Vancouver : la signalisation, la publicité ainsi que les services offerts par des sous-traitants étaient unilingues anglais, tandis que les services de la GRC laissaient grandement à désirer sur le plan linguistique. En ce qui concerne les Jeux olympiques de Calgary, en 1988, la couverture télévisuelle en langue française était inadéquate, et on y a vu nombre de macarons et autres articles unilingues ; la publicité et les activités liées au relais de la flamme olympique se sont déroulées, pour l'essentiel, en français seulement au Québec, et en anglais seulement dans le reste du Canada.

Les solutions

Comment corriger cette situation ? L'étude du Commissariat présente des recommandations à l'endroit du Secrétariat du Conseil du Trésor, de Condi-

tion physique et Sport amateur et du Secrétariat d'État.

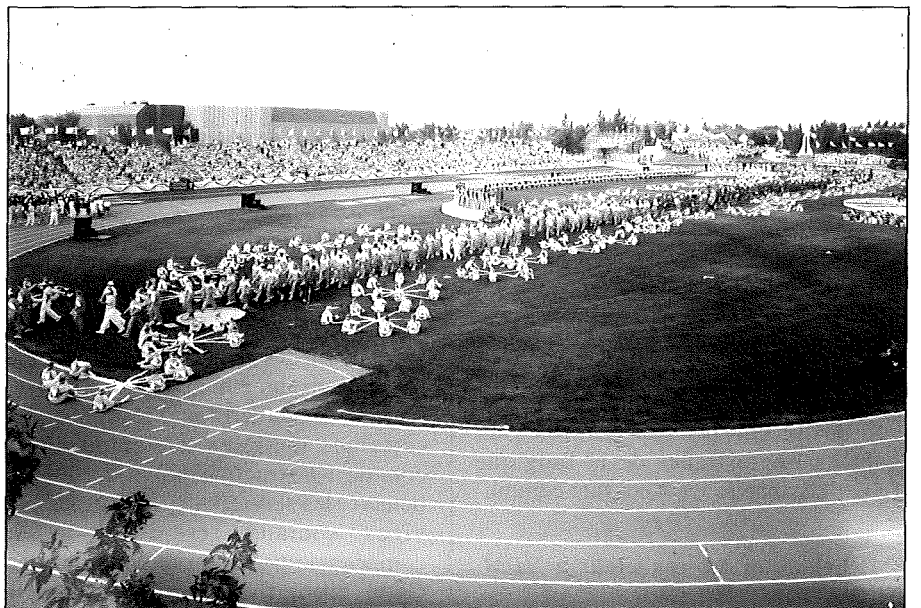
Le Secrétariat du Conseil du Trésor devrait faire preuve de plus de dynamisme dans son rôle de gestionnaire gouvernemental et de concepteur de la politique en matière de langues officielles. Il devrait notamment s'assurer que, dès les premières étapes de planification de tels événements, tous les intéressés sont bien informés de leurs obligations linguistiques et que celles-ci font partie intégrante de chaque aspect de l'événement en question.

Condition physique et Sport amateur, qui joue un rôle primordial dans l'organisation des Jeux du Canada, devrait pour sa part exiger qu'au moins un membre du Comité organisateur soit chargé de la gestion du dossier linguistique, y compris les tâches assumées par des tiers partis comme les sous-traitants ou les volontaires.

Enfin, le Secrétariat d'État devrait réviser sa politique des langues officielles pour mieux agir en tant que coordonnateur fédéral des expositions nationales et fournisseur de services d'interprétation simultanée.

Depuis plus de 20 ans, le régime linguistique du Canada repose sur deux principes fondamentaux : que les Canadiens puissent se sentir libres d'utiliser leur langue d'élection d'un bout à l'autre du Canada, et que le Canada présente en tout temps à la face du monde l'image d'un pays bilingue.

Espérons que tous les organismes fédéraux responsables d'événements nationaux ou internationaux suivront l'exemple des Jeux de Saskatoon, et qu'on verra dans l'avenir des services bilingues d'aussi bonne qualité. ■



Le Commissaire reçu à B et B

La dualité linguistique canadienne expliquée aux Européens

Le commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, acceptait au cours de l'été l'invitation à Bruxelles de l'Institut royal des relations internationales et, à Budapest, celle du ministère de la Justice de Hongrie. Sa première escale lui permit de faire un discours sur la réalité linguistique canadienne et sa seconde de s'entretenir avec des parlementaires et des hauts fonctionnaires hongrois des droits de la personne, du multiculturalisme et, bien sûr, des langues officielles.

à Bruxelles...

*Michel Colot**

C'est à l'invitation de l'Institut royal des relations internationales, présidée par le professeur Coppeters, qu'était organisée la conférence de M. D'Iberville Fortier, commissaire aux langues officielles du Canada. Elle fût précédée d'une séance de travail avec les autorités du gouvernement belge responsables pour les langues officielles. Cette rencontre a permis un échange de vues sur l'évolution du dossier linguistique dans les deux pays.

À deux jours de la fête nationale belge du 21 juillet, M. Fortier renouait, sous un soleil caniculaire, avec Bruxelles, la capitale de l'Europe. À l'ombre du monumental édifice du « Cinquantenaire », l'Ambassade du Canada offrait l'hospitalité à son ancien ambassadeur et accueillait un parterre de personnalités aussi diverses que distinguées. Bruxelles, ville paradoxale, à la fois irrésistiblement entraînée vers son destin européen et en proie aux conflits linguistiques de la Belgique (que l'on appelle ici « conflits commu-

*Michel Colot est rédacteur à *HDM Dechy*.

nautaires ») était le lieu propice pour cette conférence au titre provocateur et presque romanesque : « Vingt ans après, le Commissaire aux langues officielles ne désarme pas ».

Dans un premier temps, M. Fortier s'est attaché à définir la clef de voûte idéologique qui soutient l'équilibre linguistique du Canada. Contrairement à la Belgique qui a opté pour un système basé sur la territorialité, le Canada s'appuie sur le principe des droits personnels assortis d'une certaine territorialité liée aux compétences provinciales. Selon le partage des pouvoirs en vigueur, la compétence en matière de langues y est considérée comme accessoire aux autres compétences. C'est le Parlement fédéral qui régit l'usage des

fédéral et législature provinciale, pose de nombreux problèmes.

Ces problèmes, à la fois « solubles et durables » selon M. Fortier, nécessitent une attention soutenue. C'est dans ce contexte que l'ancien ambassadeur déclare que non seulement le Commissaire ne désarme pas mais bien plus qu'il est en plein réarmement ... du moins sur le plan moral et juridique.

Une tradition de respect mutuel

Faisant référence à la loi 101 et aux récents arrêts de la Cour suprême du Canada, le Commissaire exerçant « son droit de commenter », même des situations débordant le cadre fédéral, a pris le parti du respect des droits minoritaires fondamentaux et exprimé le vœu « qu'une sécurité culturelle accrue aidant, le Québec puisse éliminer ses mesures restrictives ». Faisant écho aux inquiétudes nées du récent Accord du lac Meech, M. Fortier s'est déclaré convaincu qu'il « constitue, sur le plan linguistique, une occasion unique de consacrer en droit la réalité fondamentale qui caractérise d'une manière ininterrompue le Canada depuis son origine ». L'optimisme du Commissaire aux langues officielles est fondé sur la tradition historique du Canada à savoir, le respect des droits des personnes qui



La sénatrice belge Jeanine Delruelle fut la première intervenante.

langues dans la diplomatie, les forces armées et les institutions fédérales, tandis que la législature provinciale légifère sur les langues en ce qui concerne l'enseignement ou les services sociaux de son territoire. Dans les faits, certaines matières très importantes comme l'instruction publique, les tribunaux, les services de santé et les services sociaux ressortent de la compétence des autorités provinciales. Cette bipolarisation, gouvernement

constituent les communautés petites et grandes.

À l'instar du premier ministre Mulroney déclarant que « l'égalité linguistique est le ciment de l'unité canadienne », M. Fortier a plaidé pour la tolérance et le respect mutuel. Y compris pour les minorités francophones hors du Québec qui ressentent le besoin d'un enseignement beaucoup plus disponible dans leur langue et pourquoi pas d'un minimum d'institutions. Selon

le Commissaire, il faut que la Constitution reconnaisse dans tout le pays, la légitimité d'un dénominateur commun plus étendu des droits linguistiques essentiels à la vie d'une communauté. Après ce plaidoyer pour la justice et la fraternité, M. Fortier s'est prêté fort courtoisement au jeu des questions réponses d'un auditoire attentif. Parmi les intervenants, on peut épingle

la fonction de premier ministre. Celui-ci, flamand depuis longtemps, est considéré comme « asexué linguistiquement ». Au Canada, existe-t-il un principe d'alternance linguistique au sein de la fonction de commissaire aux langues officielles ?

M. Fortier a répondu qu'un tel principe n'existait pas actuellement, ses deux prédécesseurs étant anglophones



Le Commissaire à Budapest.

l'intervention de M. van der Straten Waillet, ancien ambassadeur de Belgique à La Haye s'interrogeant sur la capacité de l'actuel Commissaire, francophone, d'intervenir au profit de la langue anglaise. M. Fortier a rassuré son interlocuteur. Bien sûr, une telle intervention est dans l'ordre des choses, pour preuve celle qu'il fit quant à la sous-représentation des anglophones dans la Fonction publique fédérale au Québec.

M. Hatry, ancien ministre libéral des Finances, s'est interrogé sur le principe de territorialité. Est-il concevable dans le contexte canadien d'envisager des modifications de limites territoriales des provinces ou même l'émergence de nouvelles entités provinciales ? D'imaginer une province nouvelle regroupant par exemple les francophones du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse ? Le Commissaire a rappelé que le recours sur les questions territoriales était du ressort de la Cour suprême et qu'il existait des territoires aspirant au statut provincial.

M. Deschamps, ambassadeur honoraire de Belgique, a posé une question qui prend tout son sens en Belgique. Il faut savoir en effet que le gouvernement central est constitué paritairement entre les deux communautés, wallons et flamands. Excepté en ce qui concerne

et rien n'étant prévu à ce sujet. Reconnaissant qu'un tel principe n'était pas hors de propos, le Commissaire s'est prononcé pour que l'on juge le commissaire, quel qu'il soit, sur ses actes plutôt que sur son appartenance linguistique.

L'important quotidien belge de langue flamande *De Standaard* consacrait un éditorial à l'exposé du Commissaire et concluait entre autres que « De cette comparaison, il ressort que le Canada et la Belgique — ainsi que de nombreux autres pays — font face à des problèmes comparables. »

... et à Budapest

N.D.L.R.

On sait que le virage idéologique entrepris par la Hongrie l'amenait à ratifier la convention internationale sur les droits de l'homme et à offrir l'hospitalité à des milliers de réfugiés politiques. Elle prépare également une nouvelle législation portant sur les droits des minorités, y compris, bien sûr, leurs droits linguistiques. C'est sans doute pour cela que le ministère de la Justice invitait M. Fortier à deux journées de consultations avec des parlementaires et des hauts fonctionnaires hongrois. C'est M^{me} Robertné Jakab, vice-présidente du Parlement, qui l'accueillit au nom des premiers et le

vice-ministre de la Justice, Dr. Géza Kilényi, qui présida les entretiens à la Justice, suivis de ses collègues, M. Jozsef Zarnoczi, chef du bureau des réfugiés au ministère de l'Intérieur et M. Ferenc Stark, chef du bureau des nationalités au ministère de la Culture. Les entretiens du Commissaire suivirent de peu une visite du président du Sénat, M. Charbonneau, et précédèrent celles d'une mission parlementaire et de plusieurs missions canadiennes d'affaires. Une conférence de presse donnée en fin de séjour devait être reprise par les grands médias du pays. Une suite imprévue de cette visite sera la publication par l'Académie des sciences hongroises d'un ouvrage consacré à la législation et aux pratiques canadiennes en matière des droits de la personne, des langues officielles et de sujets connexes.

À Budapest, comme à Bruxelles, les ambassadeurs respectifs du Canada voulurent bien compléter le programme par des dîners de travail rassemblant les principales personnalités intéressées.

Au cours des cinq années écoulées de son mandat, M. Fortier n'a eu, malgré l'intérêt suscité dans beaucoup de pays par l'expérience canadienne en matière de régimes linguistiques, que très peu de loisirs pour des visites à l'étranger. Il espère cependant pouvoir accepter au cours des deux prochaines années des invitations à se rendre aux États-Unis et en France. ■

La parole est au Commissaire

Le commissaire D'Iberville Fortier présente sa vision de la situation linguistique au Canada — au présent, au passé et en ce qui touche l'avenir — dans la livraison de juillet-août de la revue britannique *Language International*, une nouvelle publication périodique qui paraîtra six fois l'an et qui se dit destinée aux « spécialistes des questions linguistiques ».

Les lecteurs de *Langue et Société* qui le désirent peuvent obtenir une copie de cet entretien avec le Commissaire, en adressant leur demande à la direction des Communications, Commissariat aux langues officielles, 110, rue O'Connor, Ottawa, Canada, K1A 0T8.

L'instruction en français à Saint-Jean (Terre-Neuve)

Les parents francophones s'adressent à la Cour

Marc Angers*

La poursuite judiciaire qu'entreprind présentement un groupe de parents francophones de Saint-Jean (Terre-Neuve) sur le droit à une éducation en français dans la capitale provinciale pourrait forcer la province à signaler sa position à l'égard de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et à en préciser son interprétation.

Tout tourne autour de l'interprétation de cet article ; c'est-à-dire le droit à l'éducation en français, la constitutionnalité de la loi scolaire de la province par rapport à l'article 23 et le droit des francophones de gérer et de contrôler leurs institutions. Bien entendu, les deux parties sont diamétralement opposées. D'un côté, les parents francophones de Saint-Jean exigent la reconnaissance du droit de leurs enfants à une éducation en français dans le meilleur environnement scolaire possible, et une participation à la gestion. De l'autre, le gouvernement provincial et le conseil scolaire catholique de Saint-Jean soutiennent dans leur défense « que le nombre d'enfants ne le justifie pas ».

Dès mars 1987, bien avant d'engager cette procédure juridique, les parents ont tenté de négocier avec la commission scolaire catholique de Saint-Jean pour obtenir la création de classes françaises dans la capitale provinciale. À l'époque, la commission scolaire n'avait pas acquiescé à la demande des parents sous prétexte qu'elle attendait les recommandations d'un livre blanc sur l'éducation dans la langue de la minorité à Terre-Neuve.

Par la suite, encouragés par le ministre de l'Éducation de l'époque, Loyola Hearn, la commission scolaire et le comité des parents ont entamé des pourparlers sérieux. Les parents ont

alors précisé leur réclamation : la création de deux classes et demi entre la maternelle et la quatrième année et la tenue d'une période d'inscription. Cette dernière n'a d'ailleurs duré que six jours et aucune information sur le programme d'étude n'a été distribuée. Finalement, en février 1988, la commission scolaire a refusé la revendication des parents car les 17 inscriptions enregistrées ne justifiaient pas la mise sur pied de classes françaises.

Les parents se sont alors tournés vers le ministre de l'Éducation qui demeurait leur seul espoir pour faire renverser la décision de la commission scolaire. En mars 1988, le ministre mis sur pied un comité chargé de lui soumettre un rapport sur la question. Les recommandations finales du rapport du comité appuyaient, pour les mêmes raisons, la décision prise par la commission scolaire. À la suite de ces échecs, les parents francophones décidaient de recourir aux tribunaux pour tenter de faire respecter leurs droits en matière d'éducation.

La poursuite judiciaire devrait forcer le gouvernement terre-neuvien à prendre une position claire sur cette question brûlante d'actualité au Canada. « Présentelement, il n'existe ni politiques, ni lois provinciales qui portent sur le droit des francophones à avoir une éducation en français à Terre-Neuve et au Labrador » soutient maître John Dawson, l'avocat des parents. Il va encore plus loin en disant que si jamais la cause se rend jusqu'à la Cour suprême de Terre-Neuve, le juge aura à se prononcer sur les trois questions qui touchent l'application de l'article 23. Le gouvernement provincial devra peut-être modifier sa loi scolaire en conséquence.

En 1988-1989, environ 250 étudiants de niveaux primaire et secondaire, obtenaient leur éducation en français dans la province.

Règlement hors Cour

Bien que fermement décidés à faire respecter leurs droits, les parents n'écartent pas la possibilité de négocier un règlement hors Cour. D'autant plus qu'avec l'arrivée récente d'un nouveau gouvernement provincial, une négociation est peut-être possible. Dans une lettre que le ministre de l'Éducation, Philip J. Warren, faisait parvenir à la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador, il appuyait, sans toutefois promettre d'engagement ferme pour le cas de Saint-Jean, le concept du droit à l'éducation de la minorité dans sa langue maternelle. ■

Robert Keaton choisi comme nouveau président d'Alliance Québec

Le Conseil d'administration d'Alliance Québec a confirmé, le 21 octobre dernier, la nomination de Robert Keaton comme nouveau président de l'organisme. M. Keaton occupe la position laissée vacante par Royal Orr qui a démissionné le 26 mars dernier.

M. Keaton est professeur de sciences politiques au Collège Dawson et à l'Université Concordia. Il donne aussi des conférences l'été à l'Université Bishop's.

M. Keaton a participé à des activités au sein d'organismes politiques, d'action sociale et d'éducation. En ce qui a trait à ses activités au sein d'Alliance Québec, M. Keaton a été membre fondateur du Conseil d'administration de 1982 à 1983. Il s'est joint de nouveau au Conseil en mai 1989. Avant la création de l'Alliance, il participait activement au sein du Comité d'action positive et du Conseil québécois des minorités.

En parlant des nouveaux défis qui l'attendent, M. Keaton a dit : « Je crois que nous vivons une période où les gens de bonne volonté des deux communautés peuvent prendre le temps de se parler sur le genre de société québécoise qu'ils veulent bâtir ensemble. Notre désir est de mettre de l'avant des conditions qui seront acceptables pour tous les Québécois. »

*Marc Angers est rédacteur en chef du bimensuel *Le Gaboteur*.

L'instruction en français en Saskatchewan

Dale Eisler*

Malgré la création de conseils scolaires permettant à la communauté francosaskoise de gérer elle-même les établissements d'enseignement francophones, divers autres secteurs souffrent encore de la lenteur des progrès.

Le gouvernement de la Saskatchewan s'engageait, il y a plus d'un an, à faire avancer le dossier de l'enseignement en français. Jusqu'à maintenant, les changements ne sont peut-être pas survenus au rythme souhaité par certains membres de la communauté francosaskoise, mais d'indéniables progrès ont été notés.

Les conseils scolaires

Récemment, le gouvernement de la Saskatchewan prenait la décision de mettre sur pied des Conseils scolaires francosaskois qui permettront aux parents francophones de gérer eux-mêmes leurs établissements d'enseignement. Chaque conseil sera chargé de l'administration des activités d'une école donnée, entre autres en ce qui concerne les installations, le personnel, les ressources pédagogiques et les budgets.

En outre, chaque conseil régional élira des représentants qui siègeront à un conseil central dont le rôle sera d'émettre des recommandations et de veiller à la gestion de l'ensemble des établissements.

Le nouveau régime scolaire indépendant, dont tireront profit les 23 000 membres de la communauté francosaskoise, s'inspire des conclusions du rapport sur l'enseignement en français déposé en juin dernier par un comité sur la gestion des écoles francosaskoises présidé par Edgar Gallant, expert-conseil d'Ottawa (voir *Langue et Société*, numéro 28, page 20).

Ce Comité a été créé dans le cadre d'une entente conclue entre la Saskat-

chewan et le gouvernement fédéral en juin 1988. Au moment de la signature de l'entente, le gouvernement fédéral acceptait de verser 56 millions de dollars au gouvernement de Grant Devine qui s'était engagé à améliorer les services et l'enseignement en français dans la province.

En vertu de cette entente, 27 millions de dollars seront versés à la province au cours des dix prochaines années pour mettre sur pied, de concert avec la communauté francosaskoise, un nouveau système de gestion des établissements d'enseignement francophones.

L'entente a été conclue à la suite de la décision des autorités provinciales d'accorder officiellement à la Saskatchewan le statut de province unilingue. Cette mesure controversée se voulait une réplique à la décision de la Cour suprême du Canada confirmant la validité d'une disposition de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* en vertu de laquelle la Saskatchewan est tenue de publier les lois dans les deux langues officielles.

Dans son rapport, M. Gallant soutient qu'un système scolaire entièrement géré par la minorité francosaskoise permettra à celle-ci d'atteindre ses objectifs en matière d'éducation et de culture sans alourdir le fardeau des contribuables.

« Nous croyons qu'une fois bien compris, le système proposé recevra l'appui du plus grand nombre et qu'il rencontrera fort peu d'opposition », de dire M. Gallant.

« Les Francosaskois seront ainsi en mesure de réaliser leurs objectifs en matière d'éducation par la voie de leurs propres établissements d'enseignement, ce qui contribuera à renverser la tendance actuelle à l'assimilation. Le nouveau système apportera une

solution à un problème auquel certaines collectivités de la province devaient faire face, sans pour autant grever le budget des contribuables. »

Outre les conseils scolaires locaux et le conseil central, un personnel spécialisé offrira aux établissements d'enseignement des services de soutien en éducation et en gestion.

Même si les établissements d'enseignement seront pris en charge par la communauté francosaskoise, ils n'en feront pas moins partie intégrante du système scolaire provincial et devront respecter les mêmes programmes d'études. Ils seront financés selon une formule précise qui n'aura aucune incidence sur l'assiette fiscale locale.

Des progrès au compte-gouttes

Si la mise sur pied de conseils scolaires est perçue comme un pas dans la bonne direction par la communauté francosaskoise, il nous faut admettre que les progrès ont été lents à se faire sentir.

Selon Rupert Baudais, président de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFC), la consultation entre le gouvernement provincial et la communauté francosaskoise est nettement insuffisante. Particulièrement en ce qui a trait à la création d'un bureau provincial de coordination en langue française, M. Baudais se dit très ennuyé que le gouvernement n'ait pas réagi à sa demande, l'entente fédérale-provinciale allouant 300 000 dollars par année à l'exploitation d'un tel service.

Autre point litigieux : la création d'un institut francophone de formation linguistique à l'Université de Regina.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à verser à l'institut 17 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, dont 10 millions sont réservés aux installations. Cependant, un différend quant à la composition du comité de planification et d'administration de l'institut a considérablement ralenti les travaux. L'ACFC soutient que le gouvernement provincial refuse de lui accorder voix au chapitre et qu'il maintient à l'écart certains autres membres de la communauté francosaskoise.

Par ailleurs, M. Baudais s'inquiète du fait que le gouvernement n'a pas respecté l'engagement qu'il prenait l'an dernier de traduire en français certaines lois importantes. Le projet s'est enlisé à la suite d'une controverse entourant la volonté du gouvernement de recourir à un système informatique sophistiqué auquel serait confiée la traduction des lois. ■

*Dale Eisler est chroniqueur au *Leader-Post* de Regina et correspondant en Saskatchewan de la revue *Maclean's*.

« L'anglophonie québécoise scindée en deux »

Gretta Chambers*

Pour l'heure, le chef du Parti Égalité est la voix du Québec anglais.

L'élection, le 25 septembre dernier, d'un nouveau gouvernement québécois largement semblable au précédent a provoqué une espèce de séisme. Rien de pareil n'était survenu depuis l'époque où le Québec s'appelait encore le Bas-Canada, avant l'Acte d'Union. Le Parti Égalité, un mouvement populaire né du courroux des anglophones à l'endroit du gouvernement, a réussi à vaincre les candidats ministériels dans quatre circonscriptions de la province considérées jusque-là comme des fiefs libéraux. Cette poignée de rebelles ne jouit peut-être pas du prestige et du poids politique du British Party d'antan, mais elle n'en a pas moins obtenu les faveurs de 125 000 anglophones de Montréal et attiré sur elle l'attention d'un nombre beaucoup plus important de francophones.

Sentiments de frustration et de trahison

Le Parti Égalité et son pendant rural, le Parti Unité, sont issus de la frustration ressentie par l'ensemble des anglophones du Québec quand le gouvernement Bourassa a voté la désormais célèbre loi 178, qui continue de proscrire l'usage de toute autre langue que le français dans l'affichage extérieur. Les francophones, non plus, n'aiment pas cette loi mais pour des raisons bien différentes.

Le recours à la clause « nonobstant », pour contourner la décision de la Cour suprême du Canada voulant que l'interdiction des langues autres que le français dans l'affichage contrevienne aux dispositions des chartes québécoise et canadienne des droits de la personne,

*Journaliste et commentatrice politique aussi bien pour la presse écrite qu'électronique, Gretta Chambers exerce à Montréal.

a manifestement semé le trouble parmi les anglophones du Québec. Mais se voir ainsi balayés des rues de la province d'un simple revers de la main, comme s'ils n'avaient ni place ni racines au Québec, les a profondément blessés et horripilés. Ce n'était pas tant la langue d'affichage que l'insulte délibérée qu'ils ne pouvaient pardonner à un parti envers lequel ils avaient été loyaux, et qui leur avait promis le retour de leur visibilité linguistique.



Robert Bourassa

Ce soufflet n'était d'ailleurs pas le premier qu'ils recevaient. Déjà, l'esprit de conciliation avait commencé à s'effriter chez les anglophones quand l'Assemblée nationale adopta à l'unanimité une motion condamnant le Commissaire aux langues officielles pour avoir laissé entendre que les Québécois d'expression anglaise s'étaient sentis « humiliés » par certaines mesures linguistiques provinciales. Les députés anglophones avaient alors choisi la solidarité ministérielle. Ce geste fut perçu comme une trahison.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici qu'au moment où ces phénomènes prenaient forme, les membres de

l'« establishment » anglo-québécois gardaient leurs distances par rapport aux nouveaux champions de la communauté anglophone qu'ils tenaient pour des francs-tireurs. Et, en effet, la rhétorique sociale de ces derniers prêtait parfois le flanc à cette critique. Quoiqu'il en soit, les « dissidents » ne se sont pas démontés. Le seul fait d'ailleurs qu'ils aient poursuivi leurs activités était la preuve par neuf de l'existence d'un vide politique au sein de la communauté de langue anglaise. Le Parti Égalité a présenté 19 candidats dans l'île de Montréal, tandis qu'Unité en présentait 16 dans le reste de la province. Le jour du vote, beaucoup d'anglophones, aussi bien parmi les élites que chez les partisans de ces deux formations, leur ont accordé leur appui.

Les circonscriptions de Westmount, Notre-Dame-de-Grâce, D'Arcy McGee et Jacques-Cartier, dans l'ouest de Montréal, sont maintenant représentées à l'Assemblée nationale non plus par des candidats ministrables comme par le passé, mais par des néophytes n'ayant rien d'autre en commun que la

volonté de souligner à Robert Bourassa qu'il ne saurait plus désormais tenir les anglophones pour acquis. C'est un programme un peu mince pour servir de base à une action politique efficace ; mais au plaisir qu'a ressenti le Québec anglophone à s'être ainsi affirmé est venu se mêler une certaine nervosité. Si un signal clair a été envoyé, ce n'est que maintenant qu'on s'arrête aux messages. On ne sait pas exactement — ni les messages d'ailleurs — comment le message sera transmis.

La révolte des Anglais, la profondeur et la persistance de leur insatisfaction à l'endroit des Libéraux au pouvoir ont étonné bien des francophones. La

couverture des médias de langue française, le soir des élections, en témoigne éloquemment.

Le « phénomène anglophone »

Dans une campagne électorale qui avait été marquée à ses débuts par l'affaire des BPC et dont les derniers jours ont été remplis par des grèves dans le secteur public, les circonscriptions anglophones réputées « sûres » devinrent des points chauds. Les candidats libéraux, éternels gagnants par le passé, se voyaient aux prises non pas avec des représentants de la véritable opposition, le Parti québécois, mais avec des rivaux issus de leur propre collectivité et déterminés à les battre. Dans les assemblées publiques comme dans la rue, les discussions portaient sur les droits linguistiques, la trahison de la confiance, le respect des minorités et les chartes des droits. Mais on parlait également des dangers de voter à contre-courant de la majorité et des suites néfastes de l'isolement dans lequel se place une collectivité qui agit ainsi. Le débat était passionné et la campagne électorale féroce. C'était comme si le reste de la province n'existait pas.

Le « phénomène anglophone » a attiré à ce point l'attention que chaque station de radio et de télévision de langue française avait retenu les services d'au moins un commentateur auxiliaire de langue anglaise pour la soirée des élections. Et tout au long de la campagne, les journalistes anglophones étaient aussi très recherchés par les médias de langue française. Bien avant le jour du scrutin, il était clair que les Libéraux étaient en sérieuses difficultés dans leurs fiefs électoraux. Pourtant, personne n'osa penser que l'attrait du pouvoir, l'habitude et la peur de la marginalité ne l'emporteraient pas au fil d'arrivée.

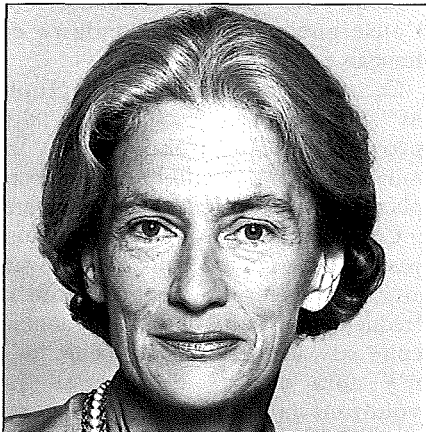
Des récalcitrants ?

Si les résultats n'avaient pas été aussi spectaculaires, nombre de Québécois francophones auraient pu se convaincre que la révolte des Anglais équivalait à un mouvement de colère que les anglophones « raisonnables » n'hésiteraient pas à taxer d'immaturité politique. Au cours de la campagne, Lise Bacon, à la fois vice-première ministre et ministre de l'Environnement et de la Culture, a tenté d'accréditer cette opinion en qualifiant de « récalcitrants » les transfuges du Parti libéral. L'esprit de fronde avait gagné près de la moitié des électeurs anglophones. Mais aujourd'hui, le sens et la portée de leur mécontentement massif sont pris très

au sérieux par les porte-parole et les leaders d'opinion du Québec français.

Même si ce mouvement ne devait pas avoir de suite dans l'avenir, le seul fait qu'un nombre si élevé d'anglophones aient décidé de jouer le jeu de la démocratie plutôt que de confier la défense de leurs intérêts au bon plaisir des autres a modifié la dynamique de la politique québécoise. Les griefs qui les ont poussés à cette rupture radicale ne sont plus perçus comme des aberrations passagères. En dehors du Québec anglais, on s'aperçoit de plus en plus qu'on n'a guère fait d'efforts pour renouer les liens avec une collectivité anglophone que le premier ministre Bourassa, on le reconnaît maintenant, a tout simplement laissée pour compte.

On se préoccupe également des dommages que pourrait causer au tissu social québécois l'élection des protestataires du Parti Égalité. On craint que les positions en matière linguistique ne se durcissent quand les nouveaux



Gretta Chambers

députés, qui ont été élus pour défendre les droits des anglophones, s'attaqueront à cette question et rouvriront d'anciennes plaies que les francophones estiment inguérissables. On reconnaît cependant de façon tacite que l'expression sur la place publique du sentiment d'aliénation des anglophones a donné un tour plus réaliste aux relations inter-ethniques, malgré les aspects déplaisants de la chose.

Les allophones

Il n'a échappé à personne que les « allophones », soit ceux qui n'ont ni le français ni l'anglais pour langue maternelle, sont restés fidèles aux Libéraux, aidant le Premier ministre à conserver son propre siège ainsi que le parti à faire bonne figure dans les autres comtés pluralistes de Montréal. Compte tenu des pertes importantes qu'il a subies dans l'électorat anglophone, le

Parti libéral sera vraisemblablement enclin à accorder une plus grande place et une plus large reconnaissance aux représentants des autres groupes ethniques dont l'influence jusqu'alors ne correspondait pas à l'importance sociale, économique et politique que leur conférait leur nombre toujours grandissant. On est aujourd'hui plus sensible à leur poids électoral et démographique. Quelque quarante-cinq circonscriptions de la conurbation de Montréal ne peuvent plus être conquises sans l'appui d'un pourcentage important de l'électorat non francophone.

La voix des anglophones

La communauté québécoise de langue anglaise a été divisée en deux. Elle avait le choix entre continuer de frayer dans les eaux majoritaires, même s'il lui était évident qu'elle n'était plus la bienvenue, ou se marginaliser en ne votant pas libéral afin de montrer qu'on ne pouvait plus tenir son appui pour acquis. Le seul fait cependant d'avoir eu la possibilité de choisir, même entre deux options également déplaisantes, lui a permis de retrouver un sentiment collectif de respect d'elle-même qu'avait si fortement ébranlé l'adoption de la loi 178. Il reste que cette confiance recouvrée n'a pas encore permis de savoir quoi faire avec les « jokers » du Parti Égalité qui ont été introduits dans le jeu de cartes politique.

Tous les anglophones n'ont pas voté Égalité. Mais tous devront accepter les conséquences d'être représentés par des députés de ce parti. Les Libéraux anglophones n'ont pas disparu. Ils sont tout simplement tombés en discrédit. D'ici le jour où ils réussiront à rebâtir les ponts qu'ils n'ont pas su défendre naguère, leurs compatriotes seront représentés par des gens qu'ils connaissent très peu.

L'appui qu'ils leur accorderont en sera un de principe, sans égard à un parti ou à un programme. La force du Parti Égalité ne tenait pas à ses candidats, mais à l'occasion qu'il offrait de servir une bonne leçon au premier ministre Bourassa. Cela fait, il reste à déterminer ce qui peut en sortir de bon. Le chef du Parti Égalité, Robert Libman, un architecte de vingt-neuf ans sans aucune expérience politique, a déjà indiqué qu'il était très conscient que la route qui va de l'ouest de Montréal à l'Assemblée nationale est parsemée d'embûches et qu'il n'y emmène pas avec lui que ses trois troupiers. Pour l'heure, il est la voix du Québec anglais. ■

L'ACFO et l'université franco-ontarienne

Gisèle Goudreault*

Le projet de créer une université française en Ontario en rapatriant les fonds des institutions bilingues est loin d'être un fait accompli.

Adopté à l'unanimité par les 280 délégués de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), lors de leur dernière assemblée annuelle à Midland, les 17 et 18 juin derniers, le projet de l'université française a jusqu'ici été unanimement rejeté dans les journaux par des dirigeants de l'Université d'Ottawa, la plus importante des universités bilingues de l'Ontario.

L'opération se fait élégamment, à grand renfort de statistiques sur la clientèle étudiante et ses concentrations géographiques. Mais M. Antoine D'Iorio, recteur de l'Université d'Ottawa n'en a pas moins promis la guerre et une guerre de taille à ceux qui voudraient lui retirer les fonds qu'il reçoit pour offrir de l'enseignement en français dans son établissement de 23 000 étudiants.

Pour M^{me} Rolande Soucie, présidente de l'ACFO, l'attitude de M. D'Iorio est compréhensible. « Je comprends qu'il réagisse ainsi : je suis moi-même présidente d'un organisme et je conçois qu'on puisse vouloir défendre sa cause, défendre ce en quoi l'on croit. »

Loin d'être désarçonnée par ces fins de non-recevoir qui fusent des plus importantes personnalités du monde universitaire, et parfois de la francophonie ontarienne, comme c'est le cas pour le père Roger Guindon, ex-recteur de l'Université d'Ottawa, M^{me} Soucie dit que la résolution de l'ACFO a au moins le mérite de permettre la sortie au grand jour des différentes prises de position.

Pas question de céder

Même si elle souligne qu'il faudra que la création de l'université française en

Ontario se fasse en partenariat avec les universités, le gouvernement et la communauté, M^{me} Soucie indique, par ailleurs, que ce que veut l'ACFO c'est bel et bien une université française.

Pas question, par exemple, de renoncer au projet même si les institutions bilingues promettaient de faire un effort supplémentaire et même si de nouvelles mesures mises en place par le ministère des Collèges et Universités de l'Ontario permettaient de retracer l'utilisation de chacun des dollars consacrés à l'enseignement postsecondaire en français en Ontario.

Ce que nous voulons, a expliqué M^{me} Soucie, ce ne sont pas des programmes additionnels mais un milieu de vie, un endroit où la francophonie sera la préoccupation première. « Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de livres anglais dans cette université, ni que les francophones qui la fréquenteront ne parleront pas anglais entre eux, à l'occasion, ni même qu'il n'y aura pas d'anglophones qui voudront la fréquenter. Mais cela voudrait dire que ce serait une université française, identifiée comme telle, et reconnue comme telle. »

Parlant de l'effet bénéfique que pourrait avoir une université de langue française au sein de la communauté

franco-ontarienne, elle cite M. Fernand Arseneault, doyen de la faculté des Arts à l'Université de Moncton, qui affirmait dans un document remis à la dernière assemblée générale de l'ACFO que « l'Université de Moncton avec ses constituantes à Edmundston et Shippagan est l'institution acadienne qui a probablement le plus contribué au développement culturel, social, politique et économique des provinces maritimes et qui a donné aux Acadiens une fierté, un sens de l'identité et une confiance face à l'avenir. »

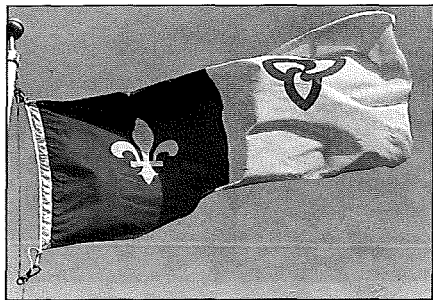
Avec des constituantes ou des campus

Pour M^{me} Soucie, il semble cependant d'ores et déjà exclu que l'université française de l'Ontario puisse se retrouver en un seul lieu. « C'est déjà une option que nous rejetons avec l'instauration du collège français pour ne pas vider les régions de leurs professeurs et de leurs étudiants. Nous ne voulons pas provoquer l'exode des ressources humaines des régions et c'est pour cela que nous voulons que le collège, tout comme l'université, s'établisse surtout sous forme de réseau dont les constituantes offriront des options qui collent à la réalité physique, économique et sociale de leurs régions. »

Parlant de la clientèle étudiante, elle dit ne pas avoir peur de pouvoir remplir les classes. Il est vrai, a-t-elle reconnu, qu'il y a, en Ontario, toutes proportions gardées, la moitié moins de francophones qui effectuent des études postsecondaires qu'il y a d'anglophones qui le font. « Mais il est aussi exact que les francophones du Québec ne fréquentent les universités en masse que depuis qu'ils ont les constituantes de l'Université du Québec. Il y a 20 ans, lorsqu'on a donné naissance à l'Université du



*Gisèle Goudreault est rédactrice au quotidien *Le Droit*.



Québec, il y avait, encore toutes proportions gardées, la moitié moins de francophones qui s'inscrivaient dans les universités qu'il y avait d'anglophones qui le faisaient. Tout un bilan pour une majorité ! Mais, 20 ans plus tard, il n'y a plus de différence entre la proportion de francophones et d'anglophones qui s'inscrivent à des études universitaires au Québec. »

À l'heure actuelle, dit-elle, l'Université d'Ottawa devient de plus en plus un milieu anglophone et cela ne tient pas tant à la désaffection des Franco-Ontariens qu'à celle des Québécois qui étudient de plus en plus dans leur province où les frais de scolarité sont le tiers de ce qu'ils sont en Ontario.

Il y a 15 ans, dit-elle, les francophones constituaient 60 p. 100 de la clientèle de l'Université d'Ottawa. Aujourd'hui, ils n'en constituent plus que 38 p. 100. « Et l'on sait ce qui arrive lorsque les institutions doivent à la fois être bilingues et rentables. La tentation d'éliminer des cours qui s'adressent à la minorité est forte. »

Notre objectif, a-t-elle cependant tenu à souligner, n'est pas de critiquer les institutions en place ni d'aller contre elles. « Mais on peut quand même souhaiter faire ce qui pourrait être fait avec les 60 millions de dollars qui sont annuellement consacrés à l'éducation postsecondaire en français. Surtout, a-t-elle commenté, lorsqu'on constate que le budget d'une université de la taille de l'Université Laurentienne se chiffre à 20 millions de dollars. »

Nous savons, a-t-elle indiqué, que l'avènement de l'université française en Ontario ne se fera pas sans douleur. « Ces choses-là ne se font jamais sans douleur. Et les gens qui ont consacré leur vie à la création de programmes en français dans les établissements bilingues ne nous diront pas, de gaieté de cœur : prenez-les, prenez nos fonds, ils sont à vous. »

Et notre intention, a-t-elle conclu, est de respecter ce qu'ils ont fait, tout en réalisant le mandat qui nous a été confié à la 40^e assemblée générale annuelle de l'ACFO. ■

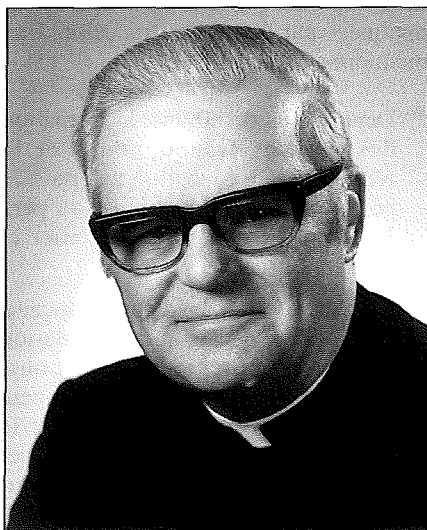
L'université franco-ontarienne existe déjà !

Roger Guindon, O.M.I, C.C.*

L'« université française » n'est pas seulement une idée noble et généreuse ; c'est une réalité à multiples visages dans plusieurs pays du monde. Il existe même une Association des universités partiellement et entièrement de langue française qui a été mise sur pied il y a plus de vingt ans et dont les universités bilingues de l'Ontario sont membres, sur le même pied que les universités entièrement de langue française.

On m'a si souvent accusé d'être contre l'idée d'une université française en Ontario, que je sens le besoin de proclamer hautement que, depuis plus de cinquante ans, j'ai la conviction d'avoir été formé dans une université française et d'avoir travaillé à développer cette même université que je considère *authentiquement* française, même si elle est aussi *authentiquement* anglaise. Elle n'est pas moins française parce qu'on y enseigne aussi en anglais. Il n'y a pas, comme certains le pensent, incompatibilité entre ces deux réalités. L'Université d'Ottawa en est la preuve vivante.

Pour contribuer à la discussion suscitée par l'ACFO, je rappelle d'abord



*Le père Roger Guindon a été le recteur de l'Université d'Ottawa de 1964 à 1984.

les cas de l'Université de Moncton et de l'Université du Québec vers lesquelles lorgnent plusieurs militants franco-ontariens. Elles ont été fondées à l'époque de la marée montante des jeunes, nés après la Seconde Guerre mondiale. Le fait est à noter parce que le nombre des nouveaux étudiants est loin de s'accroître au même rythme aujourd'hui.

Le cas de Moncton est fort intéressant. Le rapport de John Deutsch recommandait au gouvernement du Nouveau-Brunswick de regrouper les ressources des trois collèges francophones, Saint-Joseph (Moncton), Sacré-Cœur (Bathurst-Chippagan) et Saint-Louis (Edmundston). Les associations acadiennes et la population de ces régions firent aussitôt front commun pour appuyer et développer l'Université de Moncton que le gouvernement Robichaud leur octroyait comme instrument indispensable à la promotion de leur langue et de leur culture. Depuis lors, l'Université de Moncton s'est développée et elle s'apprête à lancer son premier programme de doctorat en littérature française, avec la coopération de l'Université d'Ottawa qui a une longue expérience en ce domaine. Les Acadiens sont très fiers, et à juste titre, de leur université qu'ils ont appuyée dès le début.

Le cas de l'Université du Québec, en maints aspects, ressemble à celui de Moncton. En raison de l'accroissement très rapide des étudiants universitaires, le gouvernement du Québec devait, soit agrandir les universités existantes, soit en créer d'autres. Il fit l'un et l'autre. Sans modifier les chartes des universités et en misant sur la tradition des collèges classiques francophones sur son territoire, le gouvernement créa l'Université du Québec avec campus à Montréal, Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi, Rouyn et plus tard Hull. Les populations de ces régions se sont donné le mot pour appuyer et développer leur université régionale. Entre temps Laval, Montréal et



Sherbrooke ont connu des développements considérables.

Dans ces deux cas, il ne s'agit pas de création à partir de zéro. On bâtit sur une tradition existante et la population pousse à la roue. Un scénario identique (mais ce n'est pas mon propos), se retrouve dans le cas de la *Cité Collégiale*. Les professeurs francophones et les étudiants voulaient un collège francophone, la population et le gouvernement aussi. Abordons la situation de l'enseignement supérieur en français en Ontario.

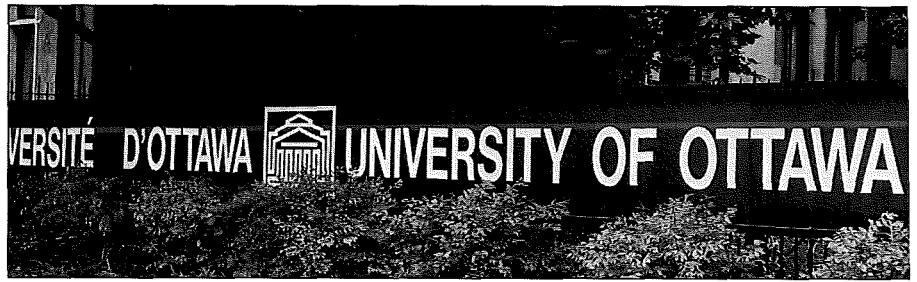
Parmi les sept institutions concernées, il n'y a qu'une seule université francophone, le Collège de philosophie et de théologie des Dominicains à Ottawa ; cinq universités et un collège bilingues c'est-à-dire, dans le Nord, l'Université de Sudbury, l'Université Laurentienne et le Collège universitaire de Hearst affilié à cette dernière, à Ottawa, l'Université Saint-Paul et l'Université d'Ottawa et enfin, à Toronto, le Collège Glendon de York University.

Examinons brièvement la tradition d'enseignement et l'appui de la population dans le cas de Glendon, de l'Université Laurentienne et de l'Université d'Ottawa.

Le Collège Glendon s'occupe principalement du premier cycle. Il compte beaucoup sur l'appui des francophiles et des francophones de diverses nationalités, nombreux dans cette région ; encore plus que sur celui de la communauté franco-ontarienne de souche, du moins s'il faut en croire le nombre de ceux qui s'y inscrivent.

L'Université Laurentienne, du moins en ce qui a trait à l'enseignement en français, se concentre principalement sur les programmes de premier cycle. Alors que le nombre d'étudiants francophones et le nombre de cours et de programmes offerts en français augmentent, certains membres de l'« intelligentsia » francophone dans le nord de la province n'ont guère manifesté jusqu'ici d'appui, de fierté ou même de confiance envers l'université qui a pour mission de les servir. Pour parler comme De Gaulle, leur « rogne et grogne » ne se limite pas à la Laurentienne. Elle s'étend à tout l'enseignement universitaire en français dans la province. Jean-Pierre Pichette proclame qu'il est dans une situation « tout à fait désastreuse » et Gaétan Gervais ajoute dans un « état déplorable ».

La symbiose de la population et de l'institution, qui caractérisait Moncton et l'Université du Québec, ne semble donc pas s'être développée dans ces



deux régions ontariennes. L'expérience que j'ai vécue à Ottawa m'empêche de peindre la situation en noir et blanc, comme si tous les torts étaient du même côté.

Venons-en à l'Université d'Ottawa. Je me limite à l'histoire que j'ai vécue. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, aucun développement très spectaculaire n'est survenu, comme c'était le cas d'ailleurs dans les autres universités canadiennes. Au cours des années qui suivent, et surtout depuis le début des années 1960, les facultés, les programmes et les cours se développent rapidement et en français et en anglais. Le reproche qu'on entend le plus souvent est qu'à Ottawa, la médecine n'est pas enseignée en français. C'est exact. On dit aussi que les sciences ne sont enseignées qu'en anglais. C'est beaucoup moins exact puisque, au rythme où vont les choses, dans deux ans *tous* les cours du premier cycle en sciences et probablement en génie informatique seront enseignés en français. C'est très encourageant ! Mais une université ne se limite pas à la médecine, aux sciences et au génie. Ce dont l'Université d'Ottawa est particulièrement fière, c'est sa longue et belle tradition d'enseignement et de recherche en langue française dans un grand nombre de disciplines qui sont particulièrement marquées par la culture française. J'en mentionne quelques-unes :

- Depuis plus de 60 ans, la formation des maîtres francophones et la recherche en éducation ; depuis le père René Lamoureux jusqu'au père Léo-Paul Pigeon, à Yves Poirier et Gabriel Bordeleau.
- Les littératures canadienne-française et française, depuis Séraphin Marion jusqu'aux professeurs Jean-Louis Major et Roméo Arbour qui dirigent le Corpus d'édition critique de la littérature canadienne-française et québécoise auquel participent 25 chercheurs de huit universités.
- Le théâtre, depuis Léonard Beaulne jusqu'à Jean Herbiet et Tibor Egervari.

- Les Débats français, depuis Adélar Langevin, le futur archevêque de Saint-Boniface, jusqu'au père Arcade Guindon.
- Le droit, depuis Pierre Azard qui a inauguré les études supérieures en droit au Canada français ; le programme de Common Law en français.
- L'éducation physique, avec le père Médéric Montpetit, dont l'influence s'est répandue dans toutes les universités du Québec.
- La psychologie avec le père Shevenell.
- La science politique avec le père Jean-Marcel Bélanger, Jean-Luc Pépin, Louis Sabourin, Paul-André Comeau.
- La musique avec le père Jules Martel.
- L'histoire avec le père Simard, Marcel Trudel, Marcel Hamelin, Pierre Savard, Fernand Ouellette.
- Les arts visuels et les communications.
- La linguistique et la traduction.
- Les études canadiennes et les études des femmes.
- Le développement international et la coopération.
- La criminologie.
- La philosophie (Institut de philosophie) et les sciences religieuses.
- Le Centre de recherche en civilisation canadienne-française.

L'éducation à distance où la réputation de l'Université est acquise et dont le réseau s'étend non seulement en Ontario mais dans les autres provinces. Le ministère des Collèges et Universités l'a reconnu dans son programme «FORMA-DISTANCE».

Et la liste continue ! L'Université d'Ottawa offre aujourd'hui entièrement en français 82 programmes de baccalauréat, 35 de maîtrise et 14 de doctorat. Elle s'honore du fait que 500 membres de son personnel peuvent enseigner et faire de la recherche en

français. Parmi eux, 265 francophones ont obtenu leur doctorat dans une centaine d'universités du Canada, des États-Unis, d'Europe et d'ailleurs ; 80 autres, surtout dans les disciplines professionnelles (sciences infirmières, éducation, éducation physique, droit) ont un ou plusieurs diplômes de maîtrise. S'ils sont tous à l'Université d'Ottawa, c'est que celle-ci n'est pas un gros collègue... mais une véritable Université-cité. Beaucoup d'universités bien établies, au Canada et à l'étranger, n'ont pas autant de programmes de maîtrise et de doctorat, ni autant de professeurs aussi compétents. J'ajoute qu'en 1989, il y a un plus grand nombre de programmes en français et de professeurs francophones que lorsque j'ai cessé d'être recteur, en 1984 ! Je signale enfin que la présence des francophones est encore plus considérable dans le personnel de soutien à tous les niveaux.

Pour expliquer cette floraison de programmes en français du baccalauréat au doctorat et ce nombre considérable d'universitaires authentiques, il faut se reporter à la charte que l'université a demandée et obtenue du gouvernement de l'Ontario, à la réorganisation de 1965. En connaissance de cause et en pesant tous les mots, ceux qui allaient former le nouveau Bureau des gouverneurs ont voulu inscrire parmi les objectifs de l'Université : *le bilinguisme et le biculturalisme ; la préservation et le développement de la culture française en Ontario*. Ces objectifs n'apparaissent pas dans l'ancienne charte de l'Université qui a été conservée par l'Université Saint-Paul. L'énumération des disciplines où elle excelle, en français, manifeste que l'Université d'Ottawa, depuis 1965, a été fidèle à sa mission et qu'elle est, je le répète, aussi *authentiquement française* qu'anglaise.

De la tradition d'enseignement et de recherche en français, passons maintenant à la réaction de la population franco-ontarienne. En ce qui a trait aux étudiants, la réponse est facile : les Franco-Ontariens continuent de s'inscrire surtout à l'Université d'Ottawa en raison de sa réputation. Et plusieurs milliers de francophones québécois font de même. Quant aux professeurs, bien que le nombre de véritables universitaires franco-ontariens ne soit pas encore considérable, l'Université d'Ottawa est fière d'en avoir un bon nombre.

L'attitude de l'ACFO à l'égard de l'Université d'Ottawa a été persistante et apparemment irréductible au cours des assemblées générales annuelles

depuis 1969 dont les résolutions ont été reproduites dans un document préparé pour ses membres en juin 1989.

Quelques années après la nouvelle charte de 1965, l'ACFO réclame « la francisation complète de l'Université d'Ottawa ». J'ai trouvé, à l'époque, l'idée tellement farfelue que je n'ai pas perdu un instant de sommeil. Cette attitude de « tout ou rien » refait surface en 1980 alors que l'ACFO « endosse la création d'universités (au pluriel) franco-ontariennes ». En 1982, elle se donne le mandat « de prendre toutes les dispositions utiles pour amener les institutions postsecondaires (...) à se concerter pour élaborer une stratégie globale d'expansion des programmes offerts en français ». Je n'ai jamais su quelles « dispositions utiles » ont été prises... Cependant, l'idée ne nous était pas étrangère puisque le professeur Denis Carrier et son groupe de travail préparaient alors le plan de développement des cours en français à l'Université d'Ottawa. Il s'agissait non seulement d'offrir en français tous les cours qu'on offrait déjà en anglais, mais aussi de prévoir le développement de nouveaux programmes particulièrement importants pour les Franco-Ontariens.

Quelques-uns de ces nouveaux programmes existent aujourd'hui en sciences de la santé (physio et ergothérapie). Malgré les efforts que le professeur Carrier déploya pour intéresser les leaders franco-ontariens à son travail, l'Assemblée générale de 1983 se prononça pour « la création d'une université francophone basée sur un réseau de facultés françaises (genre Université du Québec) ». En 1989, c'est encore l'université française, ou peut-être plus exactement l'idée d'université française que l'ACFO s'est donnée comme mandat.

Décidément, l'Université d'Ottawa n'a pas, jusqu'ici, l'appui de l'ACFO. S'il faut en croire certaines déclarations publiques, l'ACFO n'appuierait l'université que si celle-ci se francisait complètement ou, à tout le moins, si celle-ci prouvait que les professeurs et les étudiants francophones de l'Université d'Ottawa sont sous le contrôle exclusif de francophones, de préférence de Franco-Ontariens.

Puisque nous vivons en pays libre, l'ACFO a droit à son opinion et je ne lui en fais pas reproche. Je me permets cependant de souligner qu'elle n'est pas la seule à avoir à cœur le mieux-être des Franco-Ontariens. L'Université d'Ottawa n'a pas attendu l'appui de

l'ACFO pour demander et obtenir du gouvernement les subventions pour les coûts supplémentaires dus au bilinguisme, c'est-à-dire, surtout à l'enseignement en français. L'Université sait aussi bien que l'ACFO que ce qu'elle fait déjà en français n'est pas suffisant et elle s'efforce d'améliorer la situation d'année en année. Pendant que l'ACFO votait des résolutions, l'Université d'Ottawa faisait son travail d'université et bâtissait solidement pour le présent et l'avenir.

Puisque l'ACFO a décidé de ne pas appuyer l'Université d'Ottawa à moins que celle-ci renonce à la moitié de son âme (que ce soit la moitié anglaise ou la moitié française) je ne m'attends pas à ce qu'elle change d'idée. Ce n'est d'ailleurs qu'en assemblée générale, une fois par année, qu'elle se donne des mandats. Je ne demande qu'une chose à l'ACFO, et c'est de ne pas même songer à déposséder l'Université d'Ottawa de son droit inaliénable de servir la communauté franco-ontarienne comme elle l'a fait, et de mieux en mieux, malgré toutes sortes de difficultés, depuis 1848. ■

« L'Université d'Ottawa doit demeurer bilingue »

« L'Université d'Ottawa doit demeurer bilingue, mais accorder la priorité à la communauté francophone, » conclut France Pilon au terme d'un long reportage publié du 10 au 14 octobre dans *Le Droit* (Ottawa). M^{me} Pilon a rédigé ces textes à partir d'une cinquantaine d'entrevues réalisées auprès de personnalités clé au sein de l'Université et auprès des protagonistes d'une université de langue française en Ontario. Le débat ne s'est guère étendu au-delà de la communauté franco-ontarienne.

« Si le projet de création d'une université francophone est séduisant, les principaux intervenants préfèrent donner une deuxième chance à l'Université avant de la condamner. » Car, écrit M^{me} Pilon, « professeurs et étudiants ont (...) réitéré leur acte de foi au bilinguisme, le fondement même de l'institution. Toutefois (...) même si la haute direction est réfractaire à privilégier les francophones, il lui sera difficile de s'opposer au sentiment général qu'il faut donner aux francophones la première place dans cette institution. »

Le Nouveau-Brunswick :

20 ans plus tard

Tom Sloan

Vingt ans, c'est ce qu'il faut pour transformer un enfant en adulte. En 1969, la fédération canadienne assistait à la naissance d'un nouvel héritier : le Nouveau-Brunswick officiellement bilingue. Ses parents lui ont donné protection, affection et éducation.

Vingt ans plus tard, le Nouveau-Brunswick bilingue prend sa place d'adulte. Il affronte des défis passionnants sans être toujours bien compris. Il fait sa marque, affirme sa personnalité !

C'est pour raconter bien sommairement cette véritable Odyssée et lui rendre hommage que Langue et Société consacre aujourd'hui un dossier spécial au Nouveau-Brunswick. Notre collaborateur Tom Sloan avait déjà fait un grand reportage sur le sujet il y a justement 20 ans. Il est retourné dernièrement dans cette province et y a découvert dynamisme, jeunesse, soif de vivre et de s'épanouir, et bien sûr, des problèmes qui sont l'inévitable envers de la médaille. Il nous présente un être vibrant, ouvert au progrès qui est en train d'harmoniser ses deux héritages. D'autres auteurs complètent heureusement, croyons-nous, ce portrait.

**Nos salutations et nos vœux,
D'Iberville Fortier**

Juché sur une colline surplombant Fredericton, le Pavillon Aiken de l'Université du Nouveau-Brunswick fut le théâtre d'un étrange défilé de couleurs politiques par un après-midi de septembre. Banderoles et ballons verts et jaunes se mêlaient à un fourmillement de canotiers jaunes et blancs, alors que plus de 3 000 femmes et hommes s'étaient réunis dans le dessein de modifier les règles du jeu politique au Nouveau-Brunswick.

Bienvenue, donc, dans une pittoresque province du Canada et au congrès de formation de son tout nouveau parti politique : le Confederation of Regions (CoR).

C'était un dimanche après-midi chaud et ensoleillé, et la foule enthousiaste qui s'y pressait avait sacrifié ses projets de fin de semaine pour venir applaudir son nouveau chef, Archie Pafford — un artiste-sculpteur à la voix douce, — qui invite les Néo-Brunswickois à jeter aux oubliettes deux décennies de bilinguisme officiel. Si son parti est porté au pouvoir lors de la prochaine élection provinciale, c'est précisément ce qu'il entend faire.

Bienvenue au Nouveau-Brunswick qui, en 1989, est devenu l'un des lieux les plus paradoxaux de la scène politique canadienne.

Quelque 710 000 âmes s'y partagent un territoire de 73 436 kilomètres carrés. Par sa population, il se situe au 8^e rang des provinces et regroupe 3 p. 100 de l'ensemble des Canadiens. Il occupe par ailleurs 1 p. 100 de la superficie totale du pays.

Micro-macrocosmes

Comment expliquer, alors, que le Nouveau-Brunswick soit devenu le point de mire d'un grand nombre de Canadiens soucieux de l'avenir du pays et, plus particulièrement, de la question de l'unité nationale ?

La réponse est double. D'abord, en raison de la composition de sa population, le Nouveau-Brunswick est la seule province à refléter assez fidèlement l'importance relative des francophones et des anglophones à l'échelle nationale. En second lieu, il a été la seule province au cours des 20 dernières années à épouser fidèlement la politique des langues officielles prônée par les gouvernements fédéraux successifs. Comme à Ottawa, les administrations aussi bien libérales que conservatrices s'y sont efforcées d'assurer la reconnaissance des droits de la minorité francophone, ce qui leur a parfois coûté cher sur le plan politique.

La population de la province se compose pour un tiers de francophones pour deux tiers d'anglophones, alors que la répartition à cet égard est d'un quart trois quarts dans l'ensemble du Canada. S'il ne constitue pas un véritable microcosme du pays, du moins s'approche-t-il suffisamment pour rappeler à une moindre échelle, la réalité canadienne.

On peut même affirmer par ailleurs que les quatre derniers siècles de l'histoire du Nouveau-Brunswick et de ses habitants ont prédisposé la province à occuper aujourd'hui une place de premier plan dans le pays.

Survol historique de l'Acadie

En 1604, les premiers colons blancs venus de France s'établissent en Acadie.

Le siècle et demi suivant fut une période très agitée pour les Acadiens qui n'auraient pourtant qu'à vivre en paix et vaquer à leurs occupations : l'agriculture, la chasse et la pêche dans les eaux côtières. Les guerres incessantes entre la France et l'Angleterre firent que l'Acadie passât successivement d'une main à l'autre, bouleversant constamment la vie des colons.

En 1755, alors que la guerre contre la France continuait de faire rage, l'Angleterre exigea de la population acadienne qui habitait le territoire qu'elle dominait alors — lequel correspond à Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à une partie du Nouveau-Brunswick d'aujourd'hui — qu'elle prêtât serment d'allégeance inconditionnelle à la Couronne britannique. Devant la résistance des colons, les autorités prirent la décision radicale de les déporter tous vers les colonies américaines : l'Angleterre et la France. Quelque 13 000 personnes étaient touchées par cette décision. La déportation s'échelonna sur quelques années à partir de 1755, et la question aurait dû être définitivement réglée quand, en 1763, la France céda toutes ses possessions acadiennes à l'Angleterre par le Traité de Paris.

Comment se fait-il alors que le Nouveau-Brunswick abrite à lui seul aujourd'hui quelque 240 000 Acadiens francophones dont l'avenir est étroitement lié à celui du pays tout entier ?

C'est, notamment, qu'en dépit de tous les efforts, la déportation n'a pas été un franc succès. On estime à plus de 3 000 les Acadiens ayant réussi à se cacher, parfois loin dans les bois, et ainsi à rester près de leurs anciens domaines. Une fois la guerre terminée, les autorités leur accordèrent, à contrecœur, la permission d'y recommencer leur vie. S'il est vrai que nombre de déportés ont réussi à rentrer au bercail, ce sont, au dire du père Anselme Chiasson, historien, les fugitifs qui ont constitué le véritable noyau de la renaissance acadienne. Cela est particulièrement évident dans le nord-est de la province.

L'issue victorieuse de la bataille pour la survie était-elle prévisible ? On ne saurait le dire. Sans doute, le seul fait de vivre, un temps, à l'écart de ce qui allait devenir la majorité anglophone aura-t-il été un facteur important de la préservation des Acadiens. Mais la cause déterminante de cette évolution aura surtout été la ténacité de ces cultivateurs et de ces pêcheurs, généralement dirigés par leur curé. Parallèlement à leur attachement profond au pays, à leur langue et à l'Église, s'est développé vers le milieu du 19^e siècle un nouveau nationalisme acadien voué à la défense des traditions, à la quête d'une identité et à l'affirmation de leurs droits. Aussi bien dans les discours que dans les œuvres littéraires et les journaux, on mettait d'abord et avant tout l'accent sur la profondeur des racines acadiennes. À leurs yeux, ce pays était acadien et allait le rester.

De façon générale, le nationalisme ne se voulait pas une provocation à l'adresse de la majorité anglophone des provinces maritimes, en général, ou du Nouveau-Brunswick en particulier. Essentiellement, il s'agissait et il s'agit toujours d'une affirmation, soulignent les Acadiens. La patrie des Acadiens n'est ni la France ni le Québec. C'est l'Acadie, les provinces atlantiques. Et aujourd'hui, pour la majorité d'entre eux, c'est le Nouveau-Brunswick qu'ils partagent avec leurs concitoyens anglophones.

Les loyalistes américains

Si les Acadiens sont l'un des éléments de l'équation historique, le facteur singulier le plus important fut sûrement l'arrivée, vers 1783-1784, de quelque 14 000 loyalistes à la suite de la révolution américaine.

Pendant la majeure partie de cette période, il y eut fort peu d'interaction entre les francophones et les anglophones au Nouveau-Brunswick, et donc peu d'occasions d'entrer en conflit. L'isolement relatif des deux communautés commença à s'éroder vers le milieu du 20^e siècle quand les Acadiens se mettent à réclamer ce qu'ils considèrent comme leur juste part économique et linguistique. Aujourd'hui, au grand dam de quelques anglophones, ils ont réussi à atteindre nombre de leurs objectifs.

Ironiquement, mais c'était peut-être inévitable, ce succès a fait qu'en 1989 le Nouveau-Brunswick est devenu l'un des points chauds de la querelle linguistique au Canada.

Les lois sur l'égalité

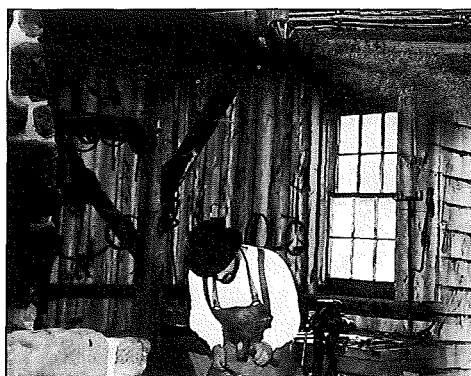
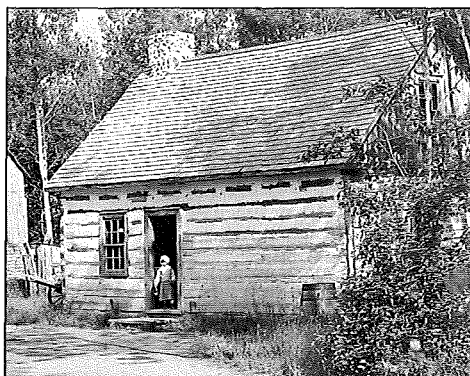
L'ironie tient au fait que le Nouveau-Brunswick, qui s'est doté d'une loi consacrant l'égalité des deux langues officielles et qui est la seule province à avoir accepté l'enchâssement de son bilinguisme institutionnel dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, soit considéré comme exemplaire au chapitre des relations entre les deux communautés de langue officielle.

D'autre part, il était sans doute inéluctable — ou du moins guère étonnant — que la bataille en faveur de l'égalité linguistique fasse naître chez certains membres de la majorité la crainte que le processus ne se déroule trop rapidement et n'aille trop loin. Présentement, nombre de Néo-Brunswickois des deux communautés linguistiques réexaminent les événements des deux dernières décennies afin de mieux comprendre les raisons de la situation actuelle.

Le processus s'est véritablement amorcé avec l'arrivée au pouvoir en 1960 de

Louis Robichaud. En soi, l'élection de ce jeune avocat avait surtout valeur de symbole. Mais Robichaud devait prouver au cours des dix années de son règne qu'il était un réformateur et pas seulement un symbole. En 1965, il déposait plusieurs projets de loi qui avaient pour objet d'améliorer le sort des régions les plus démunies de la province. Ceux-ci préconisaient une réorganisation profonde du financement du gouvernement par la création d'un impôt foncier provincial équitable fondé sur la valeur marchande de la propriété et prévoiaient que la gestion des services sociaux, d'éducation et de santé relèverait désormais des autorités provinciales plutôt que régionales. Ce n'était pas un hasard si les collectivités, bénéficiant le plus de l'extension des services et de la réduction des impôts, comprenaient surtout des Acadiens, car ces régions avaient toujours été, sans malice, oubliées par les gouvernements provinciaux successifs. C'est justement cela que Robichaud entendait modifier.

Le Programme pour l'égalité des chances (PEC), comme on avait désigné l'ensemble des lois qu'il recouvrait, a vite été violemment dénoncé par une partie de l'establishment anglophone et les dirigeants de l'empire de K.C. Irving — appuyé par le *Daily Gleaner* de Fredericton — comme une injustice flagrante et une mesure antidémocratique destinée à acheter le vote acadien au dépens de la majorité anglophone. Mais bien d'autres membres de la majorité étaient en faveur du PEC — de fait, il avait été conçu par un éminent anglophone, Edward Byrne, professeur à l'Université du Nouveau-Brunswick — si bien que la législation pertinente fut votée en 1967. La situation était mûre alors pour oser un autre pas vers la reconnaissance des droits des Acadiens. Aussi en 1969, avec l'accord des Libéraux comme des Conservateurs à l'Assemblée législative, adopta-t-on la *Loi sur les langues officielles* de la



Photos du VILLAGE HISTORIQUE ACADIEN de Caraquet



province. La même année, le parlement fédéral votait d'ailleurs la sienne. D'avoir ainsi obtenu l'appui des deux grands partis provinciaux fut sans doute le plus grand exploit de Louis Robichaud. Il avait réussi à faire que le bilinguisme officiel ne soit plus l'objet de discussions partisans, ce qui est toujours le cas aujourd'hui.

Depuis lors, d'abord tout au long du règne de 17 ans du Parti conservateur dirigé par Richard Hatfield, et tout récemment sous le premier ministre libéral Frank McKenna, la mise en œuvre de la loi destinée à assurer la prestation des services gouvernementaux dans les deux langues s'est poursuivie. L'un des temps forts dans le domaine législatif a été l'inclusion des droits linguistiques des Néo-Brunswickois dans la Constitution canadienne et l'adoption, en 1981, de la

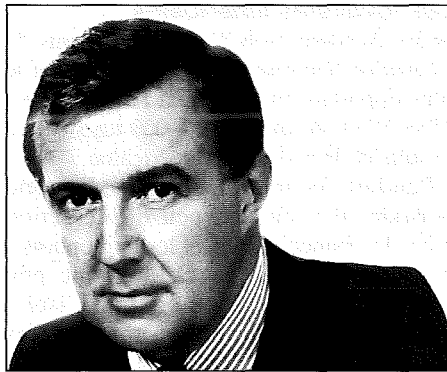


Louis Robichaud, le premier Acadien élu premier ministre de la province

Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick. En deux courtes pages, la Loi reconnaissait « le caractère unique du Nouveau-Brunswick » et consacrait non seulement l'égalité des deux groupes linguistiques, mais aussi « leur droit à des établissements distincts dans les domaines culturel, scolaire et social ». Cette fois encore, la Loi a reçu l'appui des deux principales formations politiques.

Derrière cette apparente unanimité, cependant, le mécontentement gagnait peu à peu en intensité chez les ruraux de langue anglaise surtout, qui estimaient que la province procédait trop rapidement dans la reconnaissance des droits de la minorité. Ce ressac d'hostilité se nourrit à deux sources.

La première est alimentée par des considérations matérielles : la peur que les francophones bilingues ne se multiplient au sein de la Fonction publique — étant pratiquement les seuls à pouvoir dispenser les services bilingues qu'exige la loi — et ne limitent ainsi l'embauche et les possibilités de carrière des anglophones unilingues.



Richard Hatfield

L'autre source se nourrit de la méfiance que certains entretiennent à l'égard des intentions ultimes de la minorité francophone, laquelle, pense-t-on, ne vise qu'à imposer sa domination sur la province. À l'origine de cette méfiance, on trouve une certaine forme de racisme, une aversion à l'égard de tout ce qui est « français », la conviction que le Canada est ou devrait être un pays anglophone et l'idée que le Nouveau-Brunswick doit montrer la voie de l'unilinguisme au reste du pays. Ces deux éléments étaient nettement perceptibles au congrès de fondation du Confederation of Regions (CoR).

Le CoR

Les inquiétudes touchant le droit des anglophones d'être embauchés et de pouvoir gravir les échelons de la Fonction publique a été l'un des thèmes dominants du congrès. Même si le nouveau chef du CoR, Archie Pafford, a soutenu que le parti n'avait rien d'anti-francophone, la présence à ces assises en tant qu'orateur de premier plan de Jack Andrew, un militaire à la retraite qui a publié un livre intitulé *Bilingual Today, French Tomorrow*, n'avait rien de rassurant pour la communauté minoritaire.

Le CoR, qui a étonné les observateurs en obtenant 17 000 voix — 4 p. 100 du total — lors des élections fédérales de 1988, recueillait dans les sondages de la fin de l'été dernier environ 9 p. 100 des intentions de vote dans l'ensemble de la province. Au lendemain du congrès, les porte-parole du parti disaient à qui voulait l'entendre que leur formation constituerait, dans la pire des hypothèses, l'opposition officielle à la suite des prochaines élections provinciales.

Frank McKenna

Le premier ministre McKenna a réagi avec vigueur aux positions adoptées par le CoR à l'occasion de son congrès, les qualifiant de « parfaitement irrationnelles ». Selon lui, les orientations de la province sont « justes et équitables » et les Néo-Brunswickois, des gens « modérés et raisonnables ». Il a en outre redit qu'il

était disposé à se rendre n'importe où au Canada pour y parler du bilinguisme et de l'expérience néo-brunswickoise en la matière.

McKenna avait lui-même été la cible de certaines critiques pour avoir trop tardé à défendre sa politique et à l'expliquer en détail. « Avant de s'adresser au reste du pays, c'est aux Néo-Brunswickois qu'il devrait parler » avait souligné Michel Doucet, un ancien président de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick. Une journaliste acadienne avait déclaré pour sa part : « Hatfield a au moins eu le cran d'aborder cette question devant des auditoires hostiles, ce que McKenna n'a pas encore eu le courage de faire. »

Le gouvernement s'en était tenu à publier, en août 1988, un document de 10 pages sur sa politique linguistique,



Frank McKenna, premier ministre actuel

suivi d'un autre, plus élaboré, touchant sa mise en œuvre. En 1989, le Premier ministre lui-même rendait publiques, dans un document de 22 pages, les grandes lignes de l'action qu'il se proposait d'entreprendre pour « favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre les deux communautés linguistique ». Il y faisait notamment part de son intention de renforcer l'enseignement de la langue seconde dans les écoles, de multiplier les échanges d'élèves et d'étudiants, de lancer un programme d'emplois d'été axé sur les échanges, d'inaugurer un programme de jumelage de municipalités francophones et anglophones pour les inciter à organiser des activités conjointes et d'ajouter trois autres ministres au comité du cabinet sur les langues officielles.

Pour apaiser les craintes des anglophones en matière de discrimination au sein de la Fonction publique, McKenna a préconisé la formule d'une capacité bilingue suffisante au sein des équipes de travail assurant la prestation des services gouvernementaux dans le but de garantir le droit des anglophones unilingues de continuer de travailler pour l'administration provinciale et d'y progresser.

Il est intéressant de signaler qu'en dépit des rumeurs voulant que le moral des fonctionnaires anglophones soit bas, le rapport du protecteur des citoyens de la province, rendu public en septembre dernier, ne faisait état d'aucune plainte touchant la politique linguistique de la part de fonctionnaires provinciaux.

La Fonction publique

Bernard Poirier, un ex-journaliste dirigeant une petite équipe responsable de la mise en œuvre de la politique linguistique au sein de la Fonction publique, reconnaît d'emblée que l'accent doit être mis sur le service à la population.

« Nous ne savons pas pour le moment combien d'autres fonctionnaires bilingues seront nécessaires, dit-il. J'imagine que nous aurons élucidé cette question d'ici six mois. » Selon ses estimations, toutefois, quelques centaines au plus devraient suffire sur les 10 000 salariés du gouvernement provincial. Selon une étude publiée l'été dernier sur la répartition des deux groupes linguistiques au sein de la Fonction publique, on y trouve 67,3 p. 100 d'anglophones et 32,7 p. 100 de francophones, ce qui reflète assez fidèlement leur poids démographique dans l'ensemble de la population. Le déséquilibre le plus marqué se situe à Fredericton où les francophones n'occupent que 18 p. 100 des postes de la Fonction publique.

L'influence du CoR

On peut difficilement apprécier l'influence du CoR. D'après certains observateurs francophones, il est à craindre que l'arrivée de ce parti n'incite la classe politique à tempérer son appui à l'égalité linguistique. D'autres, cependant, croient que l'existence même du CoR va clarifier la situation en levant les ambiguïtés qui pourraient exister dans les rangs des vieux partis. À certains signes, on peut penser que ces derniers ont raison, puisqu'en septembre dernier, les trois grands partis ont réitéré leurs engagements en ce domaine.

On ne s'étonnera pas de trouver les Conservateurs sur la sellette, puisqu'ils ont perdu tous leurs sièges à l'Assemblée législative ainsi qu'un nombre considérable de leurs partisans, et même un de leurs anciens ministres, au profit du CoR.

Quoi qu'il en soit, même s'ils critiquent de temps à autre l'excessive rigidité du processus de mise en œuvre de la politique linguistique, les chefs de file conservateurs ne semblent pas vouloir changer leur fusil d'épaule. L'ex-président du parti, Richard Johnson, a clairement fait savoir que son groupe n'avait aucunement l'intention de rouvrir

de vieilles plaies pour attirer ceux de ces anciens partisans qui ont adhéré au CoR. « Sur cette question, ils sont en retard d'un quart de siècle », affirme-t-il.

Bud Bird

Un autre Conservateur en vue, J.W. Bud Bird, a pris de son propre chef une initiative concrète. Ancien maire de Fredericton et maintenant député à la Chambre des communes, il a créé l'été dernier un Comité de citoyens en matière de langue et de culture, qui réunit 21 représentants des deux communautés linguistiques. Le comité entend examiner tous les problèmes reliés à ces deux dossiers ainsi que les plaintes que soulève la mise en œuvre des lois pertinentes.

De l'avis de Bird, trois facteurs sont à l'origine de la montée du CoR. En premier lieu, le vide politique laissé par le balayage des Conservateurs lors des dernières élections provinciales; ensuite, les passions qu'a soulevées le recours par les autorités québécoises à la clause *notwithstanding* pour contourner la décision de la Cour suprême du Canada sur la langue d'affichage; et enfin, l'impression que le Nouveau-Brunswick va trop vite en besogne au chapitre de sa bilinguisation. À cet égard, il nous faut admettre, ajoutait-il, que les partisans de la réforme nous ont « fourvoyés en ne se rendant pas compte de ce qui était vraiment en jeu. La générosité a son prix ».

Qui sont ces Anglais ?

Qui sont, au juste, ces Néo-Brunswickois auxquels Bud Bird s'adresse ? Comment, par exemple, peut-on définir l'anglophone type de cette province ? La question est plus vite posée que résolue. On pourra cependant dire qu'il ou elle vit probablement au sud de la ligne qui s'étend en diagonale d'Edmundston, dans le nord-ouest, à Moncton, dans le sud-est.

Alors que l'arrivée massive des loyalistes a été le fait le plus marquant des débuts de l'histoire des anglophones du Nouveau-Brunswick, ces Américains avaient été précédés par l'arrivée à un rythme régulier de colons anglais, écossais et irlandais auxquels s'étaient ajoutés un nombre considérable d'immigrés allemands, hollandais et scandinaves.

Les divers flots d'immigrants ont eu tendance à s'amalgamer, bien que soient apparues ici et là quelques particularités démographiques. C'est ainsi qu'on trouve deux communautés irlandaises distinctes : l'une se concentre dans la ville portuaire de Saint-Jean, au sud de la province, et l'autre aux abords de la rivière Miramichi, dans la région centrale. Catholiques toutes deux, elles n'ont pas moins développé des traditions et des

modes de vie distincts sous l'influence de leurs milieux et cadres de travail respectifs. Les régions rurales du sud, qui décrivent un arc de cercle traversant plusieurs comtés, forment ce qui s'appelle la Bible Belt ; cette « ceinture » abrite principalement des protestants fondamentalistes qui ont, selon certains observateurs, bien des traits en commun avec les ruraux du sud des États-Unis, entre autres, une mentalité conservatrice.

Cela dit, la plupart des anglophones vivent dans des agglomérations tout de même plus libérales et un peu plus cosmopolites, où n'existe toutefois pas une mosaïque linguistique et culturelle comparable à celle que l'on trouve dans les villes du centre ou de l'ouest du pays.

Mais on ne peut pas dire non plus que la collectivité anglophone soit homogène, qu'il s'agisse des antécédents des uns et des autres, de modes de vie, de religion et des comportements sociaux ou politiques. À preuve, la diversité des réactions face à la question des langues officielles.

Si l'on se fie aux nombreuses lettres publiées dans les trois quotidiens anglophones de la province, on pourrait croire qu'un torrent d'amertume, de ressentiment, de haine même, submerge les francophones.

Mais divers autres indices témoignent du contraire. On ne peut, par exemple, oublier que les anglophones ont, au cours des 20 dernières années, accordé leur confiance à des partis qui appuyaient la politique linguistique, ni passer sous silence les résultats d'un récent sondage d'opinion indiquant qu'une majorité de Néo-Brunswickois anglophones se disent d'accord avec ce qui a été fait dans le domaine des droits linguistiques.

La plupart des observateurs acadiens restent d'ailleurs généralement optimistes. André Veniot, journaliste à CBC, estime pour sa part que « la majorité des anglophones ont appris à s'accommoder de la réalité acadienne ». Quant à Michel Doucet, plus préoccupé des aspects politiques de la situation, il se dit « confiant que les anglophones remettront le CoR à sa place lors des prochaines élections ».

Tout en partageant ces vues, Muriel K. Roy, professeure d'histoire à l'Université de Moncton, n'en formule pas moins certaines réserves : les deux solitudes persistent. Nombre d'anglophones ont du mal à comprendre les raisons qui poussent les francophones à vouloir se faire une place au soleil, à réclamer leurs propres établissements et organisations ».

Claude Bourque, directeur régional de Radio-Canada pour l'Atlantique, à Moncton, se penche quant à lui sur le passé récent : « Depuis le lancement du Programme pour l'égalité des chances,

dit-il, les deux communautés linguistiques ont dû faire de gros efforts d'adaptation. Sans la bonne volonté du groupe majoritaire, pareille évolution n'aurait pas été possible. »

Un autre cadre de la SRC, Louise Imbeault, directrice régionale de la télévision, se dit convaincue que ses concitoyens anglophones sont fondamentalement tolérants, tout en trouvant inquiétant que la voix des sectaires domine le débat.

Fort heureusement, un chiffre parle de lui-même : au Nouveau-Brunswick, 14 p. 100 des enfants anglophones sont inscrits dans des programmes immersifs, ce qui bat tous les records provinciaux et est presque

La Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick

Adoptée en 1969, ses articles seront promulgués sur une période de huit ans. Plusieurs services publics, dont les sociétés d'utilité publique, les hôpitaux et les municipalités échappent à ses dispositions. La Loi ne prévoit aucun recours judiciaire. La province commence à se doter d'un système efficace de mise en œuvre, le ministère de la Justice étant le premier à se doter en 1985 d'une véritable politique en matière de langues officielles dans son secteur.

La **Loi sur l'égalité des deux communautés** fut adoptée en 1981.

trois fois plus élevé que la moyenne nationale. Voilà une preuve concrète et indéniable de l'appui que les anglophones apportent à la langue française.

Un autre événement est cependant venu mêler les cartes et obséder bien des anglophones, y compris les hommes et les femmes politiques de même que les journalistes. Comme s'en est plaint un défenseur des droits de la minorité, le refus obstiné du gouvernement québécois d'autoriser l'usage de l'anglais dans l'affichage commercial extérieur et son recours à la clause *nonobstant* pour contourner la décision de la Cour suprême en la matière, est loin de simplifier notre tâche ici au Nouveau-Brunswick.

Nombre d'Acadiens n'apprécient guère mieux l'attitude du Québec, notamment Martin Légère, le patriarce du mouvement coopératif acadien qui affirme tout de go : « On ne sauve pas un peuple en écrasant les autres. »

Pendant ce temps, les pourfendeurs des droits des francophones, dont les chefs de

file du CoR, poursuivent leur croisade en brandissant l'exemple du Québec.

L'arrivée du CoR sur la scène politique a manifestement semé la confusion dans les rangs de la majorité anglophone. Mais il est tout aussi manifeste qu'elle a bénéficié d'un leadership politique singulièrement ferme au cours des 20 dernières années.

Les chefs de file

Richard Hatfield est un homme sensible. Dès qu'il se fut persuadé que la cause des Acadiens était juste, il a éloquentement traduit ses convictions en des appels chargés d'émotion à ses compatriotes anglophones, les invitant à se faire les apôtres de la justice et à reconnaître l'égalité des deux peuples. Même s'il n'a pu personnellement apprendre à maîtriser le français, ses 18 années à la tête de la province porteront longtemps témoignage de l'importance déterminante de cette période dans l'histoire linguistique du Nouveau-Brunswick. Et, même si lui-même et le parti qu'il dirigeait ont subi une cinglante défaite aux dernières élections, les Acadiens lui gardent toujours leur affection. Il n'a d'ailleurs pas cessé de plaider la cause de la justice linguistique.

Le premier ministre Frank McKenna n'est au pouvoir que depuis deux ans, mais il a clairement fait savoir qu'il entend rester fidèle à une politique qui se veut depuis longtemps non partisane, et a poursuivi ses efforts pour la mettre en œuvre. S'il a en quelques occasions prêché la prudence, rien n'indique qu'il se propose de sonner la retraite.

La bataille qui fait présentement rage oppose ces deux hommes aux attitudes réactionnaires aujourd'hui regroupés sous la bannière du CoR. L'appui qui sera donné dans les prochaines années à l'une ou l'autre de ces tendances constituera la meilleure indication des véritables attitudes des anglophones du Nouveau-Brunswick.

Qui sont ces Acadiens ?

S'il est difficile de décrire « l'anglophone néo-brunswickois typique », qu'en est-il à cet égard de l'Acadien ? Sauf quelques rares exceptions, ils partagent nombre de caractéristiques générales, dont une religion, une hérédité, une histoire et des origines communes. Ils viennent pour la plupart d'une région située au sud de la Loire, en France, et notamment du Poitou. Leurs noms : Arsénault, Chiasson, LeBlanc, Poirier, entre autres, sonnent typiquement acadiens.

Madawaska

Au-delà de ce qui précède, la description devient malaisée. Écoutons par exemple

les paroles d'un journaliste de langue française : « Ici, nous ne sommes ni des Québécois, ni des Acadiens, ni des Américains. Nous sommes des Républicains. »

Ces propos sont tenus par Jean Pednault, rédacteur en chef du *Madawaska*, vénérable hebdomadaire publié depuis trois quarts de siècle à Edmundston, la ville des pâtes et papiers, sise au nord-ouest de la province. Ils nous permettent d'entrevoir qu'une réalité parfois complexe se cache derrière le voile d'homogénéité qui recouvre une communauté linguistique, surtout si elle est aussi nombreuse que la francophonie néo-brunswickoise.

Ces « Républicains » n'entretiennent pas les sentiments antimonarchistes qui animent certains Canadiens et n'ont rien à voir avec les orientations politiques du Maine, qui borde la rive opposée du fleuve Saint-Jean. Ils font plutôt allusion à la « République du Madawaska », nom que ses habitants ont affectueusement donné à ce coin de pays isolé dont la population est à 95 p. 100 francophone, et qui regroupe un ensemble composite de gens d'origine québécoise et franco-américaine ainsi que d'Acadiens venus d'autres parties de la province, auxquels se sont mêlés un petit nombre d'anglophones.

C'est l'une des trois régions majoritairement francophones fortement éloignées l'une de l'autre par la géographie, par le genre d'activités économiques et,

Dispositions sur le Nouveau-Brunswick dans la Charte canadienne des droits et libertés

La Charte constitutionnelle de 1982 comporte cinq dispositions relatives aux langues officielles aux articles 16(2) (Langues officielles du Nouveau-Brunswick), 17(2) (Emploi du français et de l'anglais dans les travaux de la législature), 18(2) (Bilinguisme des documents de la législature), 19(2) (Emploi du français et de l'anglais dans les procédures devant les tribunaux provinciaux) et 20(2) (Communications entre les administrés et les institutions du Nouveau-Brunswick). En ce qui touche la langue de service, ce dernier article est encore plus généreux envers la minorité que l'article correspondant dans la sphère fédérale, puisqu'il ne comporte aucune disposition limitative, comme la « vocation de bureau » ou la « demande importante ».

jusqu'à un certain point, par la mentalité. Les deux autres sont respectivement situées dans le nord-est de la province et dans le sud-est, autour de Moncton.

Si les Madawaskois se sont dotés d'une politique particulière, ils se sont aussi donné un nom bien à eux : « Les Brayons ». La « République du Madawaska » a une histoire et des traditions distinctes et possède même son propre drapeau et sa propre capitale, Edmundston.

Tout cela n'altère cependant pas leur sentiment d'appartenance à la province. « Nous sommes fiers d'être des Néo-Brunswickois » affirme Jean Pednault. En matière de langue, ils partagent les aspirations de leurs compatriotes acadiens des autres régions. Mais à la différence de ces derniers, ils sont animés d'un sentiment de sécurité beaucoup plus fort à l'égard de leur situation linguistique. Dans leur très grande majorité, les quelque 50 000 Madawaskois vivent et travaillent en français et n'ont aucune crainte à ce sujet pour l'avenir. C'est ce qui explique que, contrairement aux autres régions, les tensions linguistiques y soient quasiment absentes et qu'on n'hésite pas à parler anglais avec ses visiteurs anglophones. Une manchette du *Telegraph-Journal* de Saint-Jean, au printemps, rendait parfaitement compte de ce climat : « Les Brayons parlent la langue de la tolérance. »

Caraquet

Près de 400 kilomètres à l'est du Madawaska se trouve une autre ville très majoritairement francophone et qui arbore un acadianisme sans complexe. C'est Caraquet. Ses 500 mètres de largeur et ses 10 kilomètres de longueur côtoient la Baie des Chaleurs jusqu'à mi-hauteur de la péninsule acadienne. Selon ses 4 200 habitants, Caraquet est « le cœur de l'Acadie ». C'est là que le nouveau quotidien *L'Acadie Nouvelle* a établi ses quartiers généraux, comme d'ailleurs le puissant Mouvement coopératif acadien. Également village de pêche, c'est cette industrie, en dépit de certaines difficultés récentes, qui lui confère son caractère distinctif.

D'après Martin Légère, Acadien de longue date et chef de file du Mouvement coopératif, c'est aussi « le coin le plus français du Canada après le Québec ». Et quand bien même les Brayons trouveraient à redire à cela, il ne fait aucun doute que nous sommes ici en terre acadienne. Comme le dit en peu de mots l'un de ses résidents : « Quand on entend quelqu'un parler anglais, on sait qu'il n'est pas d'ici. »

À l'instar des Brayons, les quelque 60 000 habitants de la péninsule acadienne connaissent la sérénité sur le front linguistique.

Comme au Madawaska, les bilingues abondent, mais la vie et le travail se déroulent en français. Martin Légère soutient que « les Acadiens ne haïssent pas les Anglais, bien qu'ils auraient peut-être certaines raisons de leur en vouloir ». C'est tout le contraire des partisans du CoR qui, selon lui, « prêchent la haine de tout ce qui est français, ajoutant qu'il est attristant de les voir se manifester juste au moment où l'on pouvait s'attendre à une compréhension mutuelle prochaine ». Il se console par la faible représentation des jeunes au congrès de fondation de ce parti. « La jeune génération d'anglophones est certainement plus ouverte », pense-t-il.

Éducation

Depuis 1974, les structures administratives du ministère de l'Éducation présentent une dualité presque complète. Elles sont coiffées de deux sous-ministres, un francophone et un anglophone, et elle sont complétées par des services communs aux deux structures. En 1981, la révision de la loi scolaire établit 15 districts scolaires d'expression française et 27 d'expression anglaise. Le Nouveau-Brunswick est donc doté du système d'éducation qui, sur le plan de l'égalité linguistique, est sans contredit le plus complet au pays.

À Moncton...

À quelque 250 kilomètres plus au sud, à Moncton et dans ses environs, on trouve la troisième plus grande concentration de francophones. Ici, contrairement aux deux autres régions, ils sont minoritaires, tout en formant quand même 35 p. 100 de la population. Dans une large mesure, cette situation les force à travailler et même à vivre en anglais et rend difficile leur combat pour la préservation de leur langue et de leur culture. C'est malgré tout à Moncton que se trouvent les piliers institutionnels de la communauté acadienne, dont l'Université de Moncton qui a célébré cette année le 25^e anniversaire de sa création. Nombre d'autres organisations intéressantes notamment l'économie, la jeunesse et la culture y ont pignon sur rue.

... et ailleurs

En dehors des trois régions bien circonscrites, et fort éloignées les unes des autres, dont nous avons parlé précédemment, il existe plusieurs autres

communautés acadiennes relativement importantes. Le long du littoral septentrional, entre le Madawaska et la péninsule, se dressent des agglomérations comme Campbellton et Bathurst où les deux communautés linguistiques se trouvent en nombre égal. Dans ce cas, la langue de communication est généralement l'anglais, ce qui, selon les observateurs acadiens, devient un facteur d'assimilation comme en font foi les statistiques à cet égard.

Bien que toujours en petit nombre, on trouve des francophones disséminés dans toutes les régions urbaines du Nouveau-Brunswick. Même à Saint-Jean, bastion de l'anglophonie, la population de langue française atteindrait les 6 000 habitants. À Fredericton, ils sont 5 000 et leur nombre va croissant. Leur présence dans la capitale a aussi valeur de symbole. Depuis quelques années, leur drapeau tricolore à l'étoile d'or garnit l'édifice de l'Assemblée législative aux côtés de ceux du Nouveau-Brunswick et du Canada.

L'avenir des Acadiens

Pour Léon Thériault, professeur d'histoire à l'Université de Moncton, le défi consiste à pouvoir exercer une juste et adéquate influence au sein de la société néo-brunswickoise. « Nous avons des conseils scolaires et des administrations municipales bien à nous. Il s'agit simplement d'utiliser les leviers qui sont à notre disposition. Nous n'avons sûrement plus besoin de manifester dans les rues. »

Muriel K. Roy estime qu'il faut absolument aider les jeunes francophones à se sentir fiers de l'être. Cette entreprise relève parfois de la gageure parce qu'ils ont hérité d'un vieux complexe d'infériorité. « Souvent, les Acadiens ne peuvent concevoir qu'ils ont quelque chose de précieux à offrir », précise-t-elle. La qualité de la langue fait aussi problème, le français acadien ayant subi tellement d'assauts. « Un certain nombre d'Acadiens, dit-elle, se sentent mal à l'aise dans leur langue parce qu'ils ne la parlent pas correctement. » La jeunesse lui donne cependant des raisons d'espérer, « car au secondaire, de nos jours, les jeunes francophones emploient de plus en plus le français au fur et à mesure qu'ils deviennent conscients de leur identité ».

S'il partage ces vues, pour l'essentiel, Ghyslain Michaud, directeur de la Fédération des jeunes francophones, fait cependant observer que les jeunes Acadiens s'américanisent de plus en plus dans les domaines de la musique et de la mode. Ils ne s'intéressent plus guère à l'héritage folklorique et sont, de fait, « moins nationalistes au sens traditionnel du terme ». Ce qui ne veut pas dire qu'ils



s'accommodent de la situation actuelle. « L'égalité qu'ils recherchent dépasse le seul domaine linguistique. » C'est pourquoi, pense Ghyslain Michaud, les jeunes Acadiens attachent une grande importance à la constitutionnalisation de la loi 88 qui, en 1981, consacrait l'égalité des deux communautés et de leurs langues respectives. Les dirigeants acadiens font présentement campagne pour que cette loi soit enchâssée dans la Constitution.

La volonté de survivre

Selon Ghyslain Michaud, la question économique revêt une égale urgence, car au fur et à mesure qu'une nouvelle génération complète le cycle d'études du système scolaire francophone, le problème de l'emploi se fait plus chronique. « Trop de jeunes doivent quitter la province pour se trouver du travail », ajoute-t-il.

Claude Bourque, reconnaît aussi l'importance croissante du facteur économique. Il craint même que ces préoccupations ne l'emportent, dans l'esprit des jeunes Acadiens, sur les considérations linguistiques. Résultat : les progrès en matière de droits linguistiques se feront plus lents. L'avenir ne lui apparaît cependant pas trop inquiétant, « surtout quand on pense à tout le chemin que nous avons déjà parcouru ».

Louise Imbeault insiste pour sa part sur la spécificité de la réalité acadienne, laquelle n'est pas un appendice du Québec francophone. Bien sûr, dit-elle, le Québec fait figure de chef de file et de modèle culturel. « Il n'empêche que nous restons bouche bée devant certaines décisions, par exemple, au sujet de la langue d'affichage. »

L'Université de Moncton, avec ses campus d'Edmundston et de Shippagan, constitue sans l'ombre d'un doute la source vive du dynamisme culturel des Acadiens. Elle accueille quelque 7 000 étudiants auxquels ses nombreuses facultés et départements offrent un large éventail de programmes d'études allant des sciences forestières à la philosophie. Au cours de ses 25 années d'existence, elle a exercé auprès de la communauté acadienne un leadership intellectuel de premier ordre. Ses installations comme sa réputation ne cessent de s'étendre. Elle s'emploie présentement à mettre sur pied le premier Institut international d'études du Common Law de langue française qui devrait ouvrir ses portes en 1990.

Mais au-delà de la volonté même, la survie des Acadiens du Nouveau-Brunswick repose sur l'existence et le développement d'infrastructures sociales, économiques, culturelles et politiques. Depuis les débuts — si l'on fait exception de l'Église —, c'est le



Mouvement coopératif, avec toutes ses ramifications, qui a joué le rôle le plus important à cet égard.

La coopération

Comme de raison, le Mouvement coopératif acadien a établi son siège social dans un impressionnant complexe immobilier à Caraquet, dans la péninsule acadienne. La phase II de La Place de l'Acadie a été officiellement inaugurée en juin 1989. Depuis, toutes les sociétés coopératives acadiennes y ont installé leurs quartiers généraux.

Le choix de l'emplacement était approprié, car c'est dans cette région qu'est né, en 1930, le Mouvement coopératif, et c'est à Caraquet que vit encore Martin Légère, le père-fondateur de sa principale composante, les caisses populaires acadiennes, qu'il a animées et dirigées pendant 50 ans. Créé pour offrir une solution de rechange aux banques commerciales, le mouvement des caisses populaires a connu un remarquable essor en répondant, plus d'un demi-siècle durant, aux besoins de la communauté.

Au visiteur qui se rend dans sa vieille et confortable demeure de la rue Principale, Martin Légère, vaillant septuagénaire à la retraite, raconte avec verve et enthousiasme ses souvenirs touchant l'épopée du Mouvement coopératif au Nouveau-Brunswick.

Les premières coopératives de pêcheurs ont vu le jour le long de la côte acadienne pendant la crise des années 30. Pour la première fois, les pêcheurs n'étaient plus à la merci des entreprises privées qui dictaient le prix du poisson et celui des denrées qu'ils devaient se procurer au magasin de l'entreprise en échange de coupons. « Les pêcheurs étaient exploités sans vergogne par les compagnies », rappelle-t-il en colère.

La première caisse populaire est née en 1936 dans le village Petit-Rocher. En 1938, Légère participait à la création d'une deuxième caisse à Caraquet même, embrassant ainsi une carrière qui devait l'occuper pendant une cinquantaine d'années, et qui fit de lui le symbole vivant du Mouvement.

L'impulsion première n'est pas venue du mouvement québécois déjà établi, mais d'un petit groupe d'enthousiastes, dirigés par le père Moses Coady, qui s'était formé à l'Université Saint-François-Xavier à Antigonish, en Nouvelle-Écosse, pour œuvrer au développement des coopératives dans l'ensemble de la région atlantique. C'est là que Martin Légère s'est rendu pour se familiariser avec les réalités théoriques et pratiques de la coopération.

Depuis lors, le Mouvement coopératif acadien s'est étendu aux secteurs de l'agriculture, de l'exploitation forestière et des biens de consommation, particulièrement dans le nord du Nouveau-Brunswick. Des années durant, les coopératives acadiennes n'ont formé qu'un des chaînons d'un mouvement provincial plus vaste. Le processus d'acadianisation s'est amorcé en 1945 quand les caisses populaires se sont séparées de la New Brunswick Credit Union League pour former leur propre Fédération des caisses populaires acadiennes. Le divorce fut consommé en 1955 quand les organisations coopératives quittèrent à leur tour la New Brunswick Co-operation Union et créèrent l'Union coopérative acadienne, maintenant le Conseil acadien de la coopération.

Aujourd'hui, le Mouvement coopératif acadien regroupe 87 caisses populaires affiliées et 28 autres coopératives de toutes sortes. Il a 200 000 membres et plus de 2 000 employés qui travaillent

pour l'un ou l'autre des huit organismes qui le composent. Aux caisses populaires et aux coopératives s'ajoutent une compagnie d'assurances, un service de vérification des comptes, une bourse d'étude aux étudiants du niveau postsecondaire et un institut de recherche coopérative. Martin Légère estime que les avoirs du Mouvement dépassent maintenant le milliard de dollars. À elle seule, la coopérative locale des consommateurs, « la plus moderne de l'est de la province », réalise un chiffre d'affaires de plus d'un million de dollars par mois.

Une vocation multiple

À côté de la viabilité financière, qui constitue sa grande priorité, le Mouvement coopératif acadien est fier d'avoir toujours su prendre des responsabilités plus vastes. Au dire de ses dirigeants, la Fédération des caisses populaires acadiennes a joué un rôle particulièrement actif dans la bataille pour l'obtention du bilinguisme et dans la défense des droits de certaines catégories professionnelles comme les enseignants ou les pêcheurs.

Le Mouvement a par ailleurs approuvé, lors de son congrès annuel du printemps dernier, l'affectation de cinq millions de dollars à des projets d'aide aux petites entreprises et aux collectivités francophones en difficulté au moyen, respectivement, d'un fonds de capital-risque et d'un fonds de développement coopératif des collectivités.

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis les tout premiers débuts, il y a plus d'un demi-siècle, se souvient Martin Légère. À cette époque, la misère était notre seul lot, et nous devions combattre la peur et l'ignorance.

Dans la bataille pour le développement économique, le Mouvement coopératif est resté seul pendant des décennies. Le secteur privé, dont la majeure partie était contrôlée par l'empire commercial de K.C. Irving, demeurait essentiellement anglophone, en particulier le secteur industriel. Pour les Acadiens, c'est seulement dans le domaine de la pêche qu'on enregistrait les vraies réussites. La situation n'a changé que récemment, tandis que des entrepreneurs acadiens ont fait leur entrée sur la scène économique, apportant leurs propres idées et nourrissant leurs propres ambitions.

À l'arraché

« Si je m'étais appelé Murray, à l'heure actuelle, je travaillerais à l'usine. » Mais son nom n'est pas Murray et il ne travaille pas dans l'usine de pâte à papier du coin. Son nom est Roma Pelletier et il possède sa propre entreprise située dans le parc industriel d'Atholville, juste à la

sortie de Campbellton, une ville du nord du Nouveau-Brunswick qui était essentiellement anglophone voilà plusieurs années, mais qui aujourd'hui est à moitié francophone. Ici subsiste encore quelque ressentiment de part et d'autre, mais les gens apprennent maintenant à composer avec cette réalité.

Parmi les sujets d'indignation chez les francophones se trouve la conviction que par le passé, même lorsque des emplois étaient disponibles dans l'industrie, on avait tendance à les attribuer à des candidats d'expression anglaise plutôt qu'à des francophones.

Quelle qu'en soit la raison, lorsque le jeune Roma Pelletier, frais émoulu de l'école où il a reçu une formation technique, se cherchait un emploi de soudeur ou de machiniste au début des années 70, aucun poste n'était ouvert. Il emprunta alors de l'argent pour s'établir à son compte dans le domaine du soudage. Il exerce toujours la même activité aujourd'hui, à quelques différences près cependant.

En 1975, l'entreprise de Pelletier avait deux employés. Aujourd'hui, la société Allmark Ltd. emploie environ 90 personnes. De quelque 20 000 dollars qu'il était au début, le chiffre d'affaires est passé à six millions en 1989. Au cours des dernières années, il s'est en effet accru au rythme de 100 p. 100 par an; et Pelletier s'attend, avec optimisme, que le processus continue.

Allmark reste principalement une entreprise de soudage et de mécanique, installée dans un local de 23 000 pieds carrés, avec des projets d'agrandissement en cours. Elle se spécialise dans la conception, la préfabrication et l'érection de structures d'acier. Pelletier déclare non sans fierté que son département de fabrication d'acier pré-usiné est le seul des provinces de l'Atlantique. Bien que cette dernière région constitue l'essentiel de

son marché, il n'en a pas moins traité avec les Bermudes et prévoit étendre ses activités à l'est du Québec et à la Nouvelle-Angleterre.

Faisant faire le tour du propriétaire à un visiteur inattendu, Pelletier le présente avec exubérance à ce qui semble être tout le personnel. La trentaine bien sonnée, petit et maigre, Pelletier est apparemment en excellents termes avec tout le monde.

Plus tard, repensant à sa réussite, il dit avoir eu quelques doutes les premières années, mais plus maintenant. « Il n'y a pas de secret. Il faut trimer et s'entourer d'une bonne équipe. » Cette équipe, justement, se compose aujourd'hui de 60 ouvriers travaillant 24 heures sur 24 par roulement à l'usine même, et de 30 autres qui œuvrent sur les chantiers de construction. Bien que le métier s'apprenne principalement sur le tas, pour certaines spécialisations, Pelletier doit faire du recrutement à l'extérieur du voisinage immédiat de Campbellton.

En 1988, le gouvernement fédéral reconnaît les réalisations de Pelletier en lui décernant un Certificat de mérite dans la catégorie « entrepreneuriat » des prix d'excellence en affaires au Canada. C'était l'un des huit certificats accordés à l'échelle du pays.

Le succès de Pelletier n'est pas non plus passé inaperçu au sein de sa propre communauté. *Info Affaires*, le bulletin du Conseil économique du Nouveau-Brunswick (CENB), une association d'industriels et de commerçants francophones, a consacré sa page de couverture et un article de fond à la firme, le printemps dernier. « Nous avons besoin de plus de personnes de son espèce », de dire Jean Nadeau, secrétaire-général du CENB, dont le siège social est à Moncton.

C'est précisément la création d'autres Allmark qui retient notamment l'attention du Conseil et de ses 1 200 membres — parmi lesquels des gens d'affaires, des fonctionnaires et des enseignants — à travers la province.

Il y a d'autres exemples de réussite, déclare M. Nadeau, mais la plupart de ces entreprises n'existent pas depuis très longtemps. « Le défi consiste à s'assurer qu'elles sont reprises par la prochaine génération quand vient le temps de passer le témoin. Il faut encore convaincre certains Acadiens fortunés, notamment des pêcheurs, de l'importance de donner une bonne instruction à leurs enfants », déplore-t-il.

Quant au bilinguisme, Nadeau est optimiste, en particulier à propos des gens d'affaires anglophones qui, dit-il, sont de plus en plus nombreux à en découvrir l'importance dans leurs propres activités.

Services municipaux

Certains services sont disponibles en français dans trois grandes villes : Edmundston, Bathurst et Campbellton.

Environ 10 villes sur 21 et 40 villages sur 88, soit ceux où les francophones représentent plus de 50 p. 100 de la population, offrent des services bilingues. Les villes qui comptent plus de 70 p. 100 de francophones de langue maternelle sont considérées comme francophones. Enfin, la langue des délibérations des conseils municipaux demeure l'anglais sauf, à toutes fins utiles, lorsque tous les conseillers sont francophones.

Au gouvernement, cependant, le fossé persiste. « Il n'y a pratiquement pas de francophones dans les postes de gestion importants. » Il étaye ses dires en tournant les pages de l'annuaire du gouvernement provincial. Sur ce point, l'affaire est entendue.

Médias

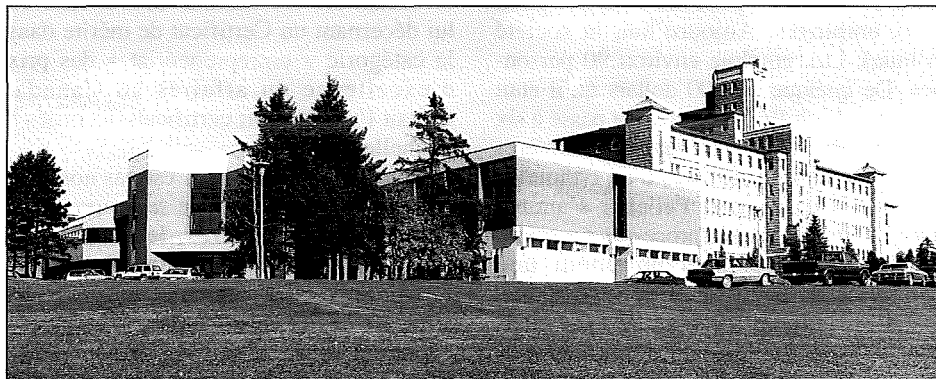
Dans une conjoncture aussi délicate et changeante que celle du Nouveau-Brunswick, les médias d'information revêtent une importance déterminante pour les deux communautés. Pour les Acadiens, les médias qu'ils exploitent font partie intégrante de leur vie collective : ils constituent pour eux à la fois un miroir et un outil d'affirmation et de promotion de leurs intérêts auprès des leurs et de l'autre communauté linguistique.

Au chapitre des médias électroniques, alors que la radio et la télévision privées de langue anglaise sont très présentes, la programmation de langue française est

pas moins très active. Sa production d'envergure la plus récente a sans doute été le film *Robichaud* par Herménégilde Chiasson qui, en un peu moins d'une heure, retrace sous la forme d'un documentaire la tumultueuse histoire des années 60.

Dans le domaine de la presse, les Néo-Brunswickois francophones ont pu bénéficier pendant des années d'une demi-douzaine d'hebdomadaires dynamiques ainsi que d'une revue bimensuelle d'intérêt général, *Vent d'est*, publiée à Petit-Rocher.

Quelques importants que soient les autres médias pour la communauté, les Acadiens sont toujours tombés d'accord sur le fait que le moyen de communication le plus appréciable était un quotidien couvrant toute l'actualité de la province. Ce fut un grand jour lorsque *L'Acadie Nouvelle* — qui avait d'abord été un hebdomadaire, puis un quotidien desservant essentiellement la péninsule acadienne et les autres régions du nord-est



L'Université de Moncton à Edmundston

beaucoup plus limitée et les radio-diffuseurs privés sont concentrés dans le nord. Il y a une station commerciale à Edmundston et une autre à Caraquet où l'on trouve aussi une station communautaire. L'Université de Moncton s'est donnée une station étudiante, tandis qu'un deuxième poste communautaire devrait entrer en ondes à Edmundston en mai 1990. Trois autres projets du genre sont à l'étude à Bathurst, Campbellton et Moncton, avec l'aide financière du gouvernement fédéral.

Dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick, et particulièrement dans le sud, les francophones doivent compter sur la télévision et la radio publiques. Les studios de Radio-Canada se trouvent à Moncton où la Société a établi son siège régional pour l'Atlantique. Un effectif de 200 personnes y travaillent à la préparation et à la diffusion d'émissions destinées aux quatre provinces maritimes.

L'Office national du film est également présent à Moncton, et si son équipe est nettement plus modeste, elle n'en n'est

du Nouveau-Brunswick — devint un journal provincial, le 5 septembre 1989. C'est la troisième tentative de création d'un quotidien que connaît la communauté acadienne. *L'Évangéline*, diffusé depuis Moncton, a cessé de paraître il y a sept ans, après bien des vicissitudes. Il fut suivi de l'éphémère *Le Matin* qui ferma ses portes en 1988. Pour la première fois, Caraquet abrite le siège social du seul quotidien de langue française de la province, dont les bureaux se trouvent dans un nouvel immeuble étincelant en bordure de la ville.

L'Acadie Nouvelle est publié cinq fois par semaine et au moment de son extension à l'échelle provinciale employait 12 journalistes à temps plein ainsi que des correspondants dans plusieurs villes et agglomérations du Nouveau-Brunswick. Pour aider à la distribution du journal à travers la province, le journal tire des revenus d'un fonds de fiducie fédéral-provincial de six millions de dollars créé à cette fin en 1984 sous le gouvernement Hatfield.

Selon le directeur du quotidien, Gilles Haché, le tirage atteignait le chiffre satisfaisant de 15 600 exemplaires peu après le 5 septembre. « Nous avons été aidés par le congrès du CoR », note-t-il avec une ironie désabusée. De format tabloïde, *L'Acadie Nouvelle* s'est donné un style enlevé mais, contrairement à bien d'autres journaux du genre, il publie des éditoriaux sérieux ainsi que des articles de fond sur des dossiers politiques, sociaux et économiques.

« C'est tout un défi », de dire Muriel K. Roy, à propos de cette aventure journalistique. « Le quotidien devra servir toutes les régions, et les besoins sont divers. Ici, à Moncton, par exemple, c'est le *Times-Transcript* qui a le monopole des nouvelles locales. »

Le *Times-Transcript* est l'un des trois quotidiens desservant la population anglophone et même francophone jusqu'à un certain point. Les deux autres sont le *Daily Gleaner* de Fredericton et le *Telegraph-Journal* de Saint-Jean, ce dernier étant le seul quotidien anglophone distribué à l'échelle de la province. Tous les trois appartiennent à la famille Irving.

En dépit de leur propriétaire commun, ces trois journaux ne partagent pas, tant s'en faut, les mêmes opinions, notamment en matière de politique provinciale et de questions linguistiques.

Au milieu des années 60, c'est le *Daily Gleaner*, dont l'éditeur était Michael Wardell, qui incarne l'amère bataille qu'une partie de la communauté anglophone avait engagée contre Louis Robichaud et son Programme pour l'égalité des chances. Aujourd'hui, sous la gouverne de Tom Crowther, les passions se sont tempérées. Crowther insiste sur le fait qu'on ne saurait remettre en cause certaines questions comme le droit de la minorité francophone à recevoir des services gouvernementaux dans sa langue. Le même homme pense toutefois que le gouvernement est peut-être allé un peu trop loin et il déplore les lacunes persistantes dans l'enseignement de la langue seconde. « Si le gouvernement a une politique, il devrait faire en sorte que les gens puissent la mettre en œuvre. »

Dans ses éditoriaux, le *Daily Gleaner* titre : « Le bilinguisme officiel est là pour rester », mais il en mentionne aussi les difficultés. « C'est une noble conception, mais qui doit être peaufinée et améliorée en vue de satisfaire ceux qui considèrent vraiment le bilinguisme comme une menace pour leur mode de vie et leurs traditions. »

Également prudent, le *Times-Transcript* de Moncton s'est abstenu, un temps, de commenter dans ses éditoriaux l'arrivée du CoR sur la scène provinciale. Lorsqu'il le fit, à la mi-septembre 1989, il

en dénonça les partisans qui « semblent rongés par la haine », mais n'alla pas jusqu'à attaquer de front le parti. Plutôt, le journal posa le problème en ces termes : « Les Néo-Brunswickois, en général, ne savent sûrement pas quoi faire avec le CoR (...). Ce parti leur doit certainement (...) des explications détaillées sur ses orientations. » Le quotidien concluait en disant que « plutôt que l'affrontement, la seule voie sensée est la coopération », appelant les Néo-Brunswickois de langue anglaise comme française à rejeter les extrémistes des deux camps. Discutant personnellement du problème, l'éditeur John Caroll déclare qu'il ne faut pas avoir deux poids deux mesures. « Le sectarisme existe d'un côté comme de l'autre. »

C'est le *Telegraph-Journal* de Saint-Jean qui a adopté la position la plus dure à l'encontre du CoR et en faveur du bilinguisme, tant dans ses éditoriaux que par l'entremise de son chroniqueur politique Don Hoyt.

Au lendemain de la convention du CoR à Fredericton, le rédacteur en chef, Fred Hazel, résume à sa façon la situation : « Quelque bien intentionnés ou sincères qu'aient pu être certains membres du CoR, ce que le parti propose est mal, sème la discorde et est injuste. »

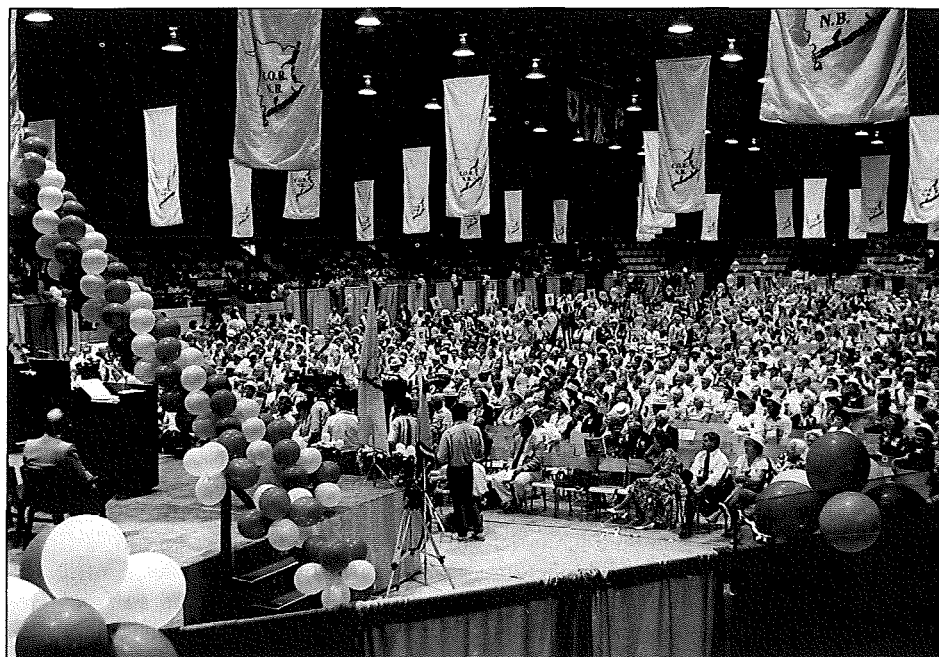
Indépendamment de leur politique éditoriale, les trois journaux reçoivent de très nombreuses lettres portant sur la langue dont la plupart remettent en question les droits des francophones ou attaquent la communauté francophone comme telle.

Un éditorial de *L'Acadie Nouvelle* a violemment dénoncé le phénomène : « Ces anglophones racistes et les journaux qui acceptent de publier ces opinions manquent de respect envers tout un peuple. Un journal qui se fait complice d'une telle campagne de haine est tout aussi coupable que ceux qui écrivent. »

De leur côté, certains opposants aux droits des francophones s'estiment maltraités par la presse. Lors de sa convention, les orateurs du CoR n'ont exprimé rien d'autre que du mépris pour ce qui se dit ou s'écrit dans les médias au sujet des positions du parti, et son chef, Archie Pafford, a menacé d'ordonner aux membres de ne pas aller parler aux journalistes.

La carte de deux villes

L'importance de Fredericton tient à ce qu'elle est la capitale de la province la plus officiellement bilingue du Canada. Quant à Moncton, elle se distingue par la répartition de sa population — 35 p. 100 de francophones et 65 p. 100 d'anglophones — qui reflète bien la proportion provinciale. Moncton est un microcosme du Nouveau-Brunswick tout comme la



province est, à peu de chose près, un Canada à petite échelle.

En 1969, Fredericton était une ville pratiquement unilingue, habitée par des unilingues et où le français était tout juste toléré. Le commerce et les services gouvernementaux ne se faisaient qu'en anglais. À n'en pas douter, l'action de Louis Robichaud a eu un impact considérable sur la province, et sa capitale, Fredericton, devait aussi s'en ressentir mais à un degré beaucoup moindre.

Quant à Moncton, malgré l'importance de sa population francophone, il en aurait été de même selon les politiciens locaux. Le maire d'alors, Leonard Jones — qui devait par la suite être écarté comme candidat progressiste-conservateur par le chef du parti, Robert Stanfield — se considéra comme personnellement insulté lorsque des étudiants francophones de l'Université de Moncton, nouvellement créée, s'adressèrent à lui dans leur langue. Ainsi, Moncton pouvait difficilement, alors, être qualifiée de modèle en matière de bilinguisme.

De nos jours, Moncton est loin d'atteindre la perfection en ce domaine, mais les changements qu'elle a subis sont considérables.

L'un des plus notables s'est produit en 1988, moins de 20 ans après l'administration municipale Jones, avec la première élection d'un maire issu de la communauté acadienne : Léopold Belliveau. Homme d'affaires monctonien entretenant des liens avec les milieux d'affaires anglophones comme avec la communauté acadienne, Belliveau jouissait d'un large appui auprès des deux groupes. Son élection ne revêtait toutefois pas de caractère révolutionnaire. Il

siégeait au Conseil municipal depuis 1969 et avait été maire-adjoint pendant plusieurs années avant d'être investi de la plus haute autorité municipale après le départ du maire George Rideout pour la Chambre des communes, au lendemain des élections fédérales de 1988.

Son succès n'en était pas moins une percée sur le plan symbolique — d'autant plus qu'il présidera, l'an prochain, la célébration du centenaire de la ville. « Les Monctoniens d'expression anglaise ont incontestablement changé », d'expliquer un Belliveau affable. Et bien qu'il se considère comme un modéré au chapitre de la langue, M. Belliveau affirme : « Être maire n'est pas seulement bien pour moi, c'est aussi une bonne chose pour toute la communauté acadienne. »

Une chose n'a pas changé pourtant : les délibérations du Conseil municipal se font toujours en anglais pour la simple raison que les trois conseillers francophones sont parfaitement bilingues, ce qui n'est pas le cas des huit autres élus anglophones.

Quoi qu'il en soit, les francophones pensent que Moncton se dirige lentement mais sûrement vers quelque chose qui la ferait ressembler à une municipalité bilingue. Cela s'explique en partie par la présence grandissante d'établissements francophones, notamment avec le campus principal de l'Université de Moncton, lequel accueille quelque 4 000 étudiants répartis dans sept facultés logées dans un vaste complexe à quelques kilomètres du centre-ville.

Un haut fonctionnaire fédéral ayant vécu plusieurs années à Moncton résume ainsi la situation : « Nous ne nous sentons plus en état de siège. »



À partir d'une souche francophone encore plus modeste, sa ville sœur, Fredericton, a accompli, toutes proportions gardées, des progrès encore plus rapides au cours des deux dernières décennies.

Jacques DeGrace, un traducteur depuis longtemps établi dans la province, se souvient de son arrivée dans la capitale, en 1948 : « Il y avait, en tout, entre 20 et 30 familles, et environ trois francophones dans la Fonction publique. » Jusqu'en 1969, on observa quelques changements, mais qui se produisirent on ne peut plus sporadiquement. Aujourd'hui, « Fredericton accepte relativement bien le français », ajoute-t-il péremptoire.

Jean-Bernard Lafontaine, directeur général du bureau régional du Secrétariat d'État, travaille en dehors de Moncton, mais s'y rend fréquemment. Les gens d'affaires acadiens se sont non seulement joints aux fonctionnaires de la capitale, dit-il, mais aussi, ils ont connu une réussite remarquable. Le drapeau acadien orne maintenant de façon permanente les édifices de l'Assemblée législative, « même l'Hôtel de ville le hisse le 15 août » —, jour de la fête nationale acadienne. « Fredericton a fait bien du chemin. »

Au dire de Bernard Poirier, directeur des langues officielles au Conseil de gestion, les choses vont même plus loin : la plupart des établissements commerciaux de taille moyenne, les restaurants y compris, servent maintenant leur clientèle en français. « Maintenant, on peut vraiment vivre en français, ici. »

Cependant, pour les quelque 5 000 Frédérictonnais d'expression française, la meilleure illustration de cet état de fait a été l'ouverture, en 1978, du Centre communautaire Sainte-Anne. Érigé au prix de 4,4 millions de dollars dans le cadre d'une initiative fédérale-provinciale, cet édifice a été le premier centre scolaire communautaire subventionné par le gouvernement fédéral. Outre l'enseignement dispensé à 670 élèves de la première à la douzième année, le Centre abrite quelque 25 établissements et organisations francophones, parmi lesquels une bibliothèque, un théâtre, un gymnase et divers autres services. En septembre 1989, on a annoncé l'affectation de quatre millions de dollars additionnels à l'extension des installations qui, selon Denis Savoie, président du Centre, étaient déjà surpeuplées peu après leur inauguration en 1978.

Si Sainte-Anne fut le premier centre de ce type à combiner activités pédagogiques, sociales et culturelles, il ne devait pas être le dernier. Au cours de la

dernière décennie, deux autres centres ont été construits à Saint-Jean et à Newcastle, démontrant encore une fois l'importance capitale de ces foyers culturels pour l'épanouissement des minorités françaises et anglaises dans l'ensemble du Canada.

Tout n'est pas pour autant perçu comme parfait à Fredericton. Le maire Brad Woodside s'est attiré les foudres des médias pour avoir dit que la question du bilinguisme relevait des autorités fédérales et provinciales, de sorte que les responsabilités des pouvoirs municipaux étaient fort réduites en la matière.

De l'avis du maire Woodside, Fredericton se caractérise par sa « tolérance à la fois tacite et manifeste à l'égard du français comme de l'anglais », ce qui, affirme-t-il, a permis de prévenir les conflits linguistiques. Bien qu'il ne soit pas très bilingue, le maire Woodside met un point d'honneur à utiliser au moins un peu de français lorsqu'il s'adresse à un auditoire francophone. « Je suis heureux de m'être efforcé de satisfaire suffisamment les attentes des citoyens de langue française sans créer de problèmes. »

Grand Sault/Grand Falls

Malgré leur taille et leur dynamisme, Moncton et Fredericton ne sont pas les seules villes à transmettre des messages concernant les langues officielles aux Canadiens comme aux Néo-Brunswickois.

La municipalité de Grand Sault/Grand Falls a peut-être moins de 7 000 habitants, mais cela ne l'empêche pas d'user de superlatifs pour se décrire : elle possède la plus haute chute d'eau du Nouveau-Brunswick (24 mètres) et la gorge la plus profonde de la province (1,5 kilomètre). C'est la capitale mondiale de la pomme de terre et son festival d'une semaine est là pour le prouver. C'est aussi la ville qui connaît la croissance la plus marquée dans la province. Et, pour reprendre les termes d'une brochure touristique, c'est la ville « la plus progressive du Nouveau-Brunswick ». Enfin, et non des moindres, « elle est considérée comme un modèle de collectivité bilingue », peut-on lire dans sa publicité.

Grand Sault/Grand Falls est sans doute tout cela, mais au chapitre des relations entre les deux communautés de langues officielles, elle est, à plusieurs égards, une ville fascinante.

D'abord sur le plan géographique. Située aux trois quarts de la distance qui sépare Fredericton d'Edmundston, Grand Sault/Grand Falls se trouve à la frontière des régions francophones et anglophones de la province. En fait, la

ville est elle-même divisée entre le comté massivement francophone de Madawaska et celui très majoritairement anglophone de Victoria. On pourrait penser que la population de la ville est de ce fait plus ou moins inévitablement scindée. Tel n'est pas le cas. En fait, les anglophones forment environ 15 à 17 p. 100 des habitants de Grand Sault/Grand Falls. La ville y est bilingue, caractère qui se prolonge jusqu'au nom de la localité. À ce propos, le maire Ronald Ouellette clame que c'est la seule ville au Canada à posséder un nom officiellement bilingue, lequel fut reconnu en 1980 par les gouvernements fédéral et provincial.

Selon Patrick McCooey, coéditeur de l'hebdomadaire local, le bilinguisme est à ce point enraciné dans les esprits que lorsqu'on envisagea, en 1981, de scinder l'école bilingue en deux systèmes unilingues, les élèves descendirent dans la rue pour manifester leur opposition au changement. Le calme fut restauré dans la collectivité quand on eut mieux saisi la nature des changements.

Ce journal, *La Cataracte/The Cataract* est d'ailleurs bilingue; ses éditoriaux, accompagnés de caricatures identiques, sont publiés dans les deux langues, de même que, à l'occasion, les lettres des lecteurs.

Pour le maire Ouellette, qui enseigne l'anglais et les mathématiques dans une école francophone, Grand Sault/Grand Falls n'est pas seulement un modèle de bilinguisme, c'est aussi un modèle de sérénité. Les huit conseillers municipaux sont francophones, mais ils sont aussi bilingues, si bien que les anglophones qui participent à leurs réunions peuvent s'exprimer dans leur langue maternelle sans que cela pose de problème, explique le maire. De plus en plus d'anglophones sont bilingues, fait-il remarquer, en raison de la popularité des classes d'immersion française chez les parents anglophones. Les services municipaux sont offerts dans les deux langues, tout comme les affiches sont bilingues, avec peut-être une prédominance de l'anglais.

« C'est très tranquille par ici. Les gens se mêlent de leurs affaires », de dire M. Ouellette, ajoutant que le nombre de mariages mixtes est un facteur important de l'harmonie entre les deux groupes linguistiques.

Quant à la menace que pose le parti Confederation of Regions, il déclare : « Selon moi, ce n'est qu'un phénomène passager, et ce parti n'a guère d'avenir. »

C'est, en tout cas, une « mode » qui ne gagnera pas Grand Sault/Grand Falls. ■

La flambée actuelle s'éteindra rapidement

Jacques Verge*

Depuis quelque temps, la question du bilinguisme refait surface au Nouveau-Brunswick.

Pour plusieurs francophones, il semble de plus en plus urgent d'inclure dans la Constitution canadienne la loi 88 qui établit l'égalité des deux communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick. De l'autre côté, certains anglophones voudraient que le bilinguisme officiel de la province soit aboli.

Ce groupe d'anglophones s'est regroupé sous l'égide d'un nouveau parti politique soit le Confederation of Regions (CoR). À partir de ces deux antithèses, l'on peut se poser une question « Qu'est-ce qui cause ou a causé cette réaction négative chez certains anglophones ? ». Le bilinguisme officiel du Nouveau-Brunswick ne vient pas d'être instauré. Les causes doivent donc être plus lointaines et, sans doute, plus profondes.

Il faut, tout de suite, préciser que cette réaction négative des anglophones n'est pas généralisée. Au contraire, elle est très limitée. Les mécontents sont peu nombreux et se trouvent surtout dans la catégorie des plus de cinquante ans.

L'insatisfaction de cette minorité d'anglophones est causée, à mon avis, par deux facteurs : l'épanouissement des francophones et un sentiment d'insécurité de ces mêmes anglophones.

Depuis une vingtaine d'années, les francophones du Nouveau-Brunswick se sont épanouis tant au point de vue linguistique, économique, culturel que politique. Depuis la création de l'Université de Moncton et de ses trois campus, les francophones ont, en plus d'avoir acquis un niveau de scolarité plus élevé, atteint une certaine stabilité économique. Il y a un nombre grandissant de francophones dans les professions libérales et, de plus en plus, ces derniers sont reconnus tant au niveau provincial que national.

Nos artistes francophones ne se contentent plus des soirées d'amateurs mais s'attaquent aux marchés québécois,

canadien et même à celui de la francophonie internationale. Au point de vue économique, l'ensemble de la collectivité francophone n'est peut-être pas plus à l'aise mais il y a de plus en plus de francophones à l'aise.

Dans le domaine sportif, les athlètes francophones atteignent des sommets qu'ils n'ont jamais connus. Plusieurs rêvent des Jeux olympiques ou de la Ligue nationale, par exemple. On ne se satisfait plus des compétitions régionales de fin de semaine.

Nos institutions nous ont permis d'atteindre ces plateaux. Que ce soit l'Université de Moncton, la Fédération des caisses populaires acadiennes, l'Association des enseignants et enseignantes francophones du Nouveau-Brunswick, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, la Société des Jeux de l'Acadie ou les sociétés culturelles, pour n'en mentionner que quelques-unes, toutes ces structures que nous avons développées donnent maintenant des fruits. Nous récoltons ce que nous avons semé.

Non seulement avons-nous créé, à partir de rien, plusieurs organismes mais nous avons réussi à « bilinguiser » des structures qui n'opéraient que dans la langue de Shakespeare. Lorsque des associations ne nous servent pas dans notre langue, de plus en plus de gens, non radicaux, exigent des services en français. Si l'organisme refuse, nous n'hésitons plus à créer une autre structure. Nous n'avons plus peur de l'autonomie. Le complexe que nous avons de ne pas pouvoir réussir sans les anglophones disparaît. Nous voulons être traités en égaux.

Ce qui est aussi étonnant, c'est que nous avons réussi à apprendre le jeu de la politique et, de plus, à bien le jouer. Les francophones sont devenus politiciens et, en même temps, les politiciens francophones exercent de plus en plus de pouvoir.

Lorsqu'on parle de bilinguisme officiel d'une province, on parle de services offerts par la bureaucratie, par les fonctionnaires. Le président du Conseil de gestion est responsable de l'application de la politique des langues officielles au sein de l'administration. C'est donc une position politique très importante et surtout très visible. Parmi les quatre derniers détenteurs de ce poste, trois

furent des francophones dont deux consécutivement. Ça, ça peut être étonnant pour un anglophone unilingue !

Les améliorations de taille que les deux plus récents régimes politiques, celui du libéral Robichaud et celui du conservateur Hatfield, ont apportées au sort des Acadiens sont la conséquence directe de cet épanouissement des francophones de la province et des pressions qu'ils ont exercées sur les politiciens.

Le bilinguisme officiel de la province ne semble pas causer de problème à l'ensemble de la population, par contre, certains anglophones unilingues ont eu et ont encore de la difficulté à accepter de voir les francophones envahir un domaine qu'ils considéraient leur et de perdre le monopole. Les jeunes anglophones ont, pour la plupart, été mis en contact avec la langue française à l'école soit par les cours de français langue seconde soit par les cours d'immersion.

Depuis la fin de 1988, et plus particulièrement après la prise de position par le gouvernement québécois sur la question de la langue d'affichage, l'insécurité et le mécontentement d'une minorité d'anglophones ont été attisés. La campagne de lettres ouvertes dans les journaux anglophones en est une preuve. Nous remarquons cette insécurité dans le fait que la très grande majorité des lettres ayant un ton anti-francophone ou anti-bilinguisme ne sont pas signées et, de l'autre côté, les anglophones pro-bilinguisme qui répondent à ces lettres dont certaines pourraient être qualifiées de racistes ou de publications haineuses n'ont pas peur de signer leur nom.

Cette flambée anti-bilinguisme s'éteindra très rapidement à mon avis. Le bon sens de la majorité anglophone et le ton raisonnable des francophones auront, si le gouvernement McKenna ne fait pas d'erreurs à la Bourassa, raison de l'incompréhension et de l'étroitesse d'esprit de cette minorité d'anglophones. Après tout, les francophones ne réclament pas la part du lion mais leur juste part ! ■

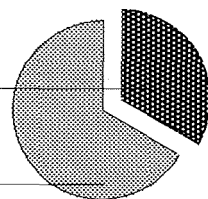


*Jacques Verge est professeur d'histoire à la polyvalente Clément-Cormier à Buctouche.

Population du Nouveau-Brunswick

Francophones
33,5%

Anglophones
66,5%



« Nous saurons trouver une solution au conflit linguistique »

Fred Hazel*

Travaillant de pair, les francophones et les anglophones de la province seront une source d'inspiration pour l'ensemble du Canada.

De toutes les provinces canadiennes, le Nouveau-Brunswick est sans conteste celle qui détient le plus d'atouts en main pour s'imposer comme chef de file en matière de relations linguistiques. Depuis les côtes escarpées de l'île Grand Manan au sud, jusqu'aux tourbières verdoyantes de l'île Miscou au nord, le Nouveau-Brunswick est une province unique qui a donné naissance à une population qui l'est tout autant. Au chapitre des relations linguistiques, nous sommes en mesure d'offrir au reste du pays un éclatant exemple d'harmonie.

Le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue du Canada. Et ce statut n'a rien d'arbitraire. En effet, il tient à la singulière composition linguistique de la province, les francophones formant quelque 33 p. 100 d'une population de 710 000 habitants et les anglophones 67 p. 100.

La tradition acadienne

D'aucuns ont tendance à oublier que les Acadiens, qui se sont accrochés à leur terre ou qui y sont revenus après avoir été expulsés par les Britanniques il y a deux cents ans, n'ont jamais disposé des mêmes avantages que les anglophones en termes d'économie, d'éducation ou d'épanouissement personnel. Mais graduellement, la reconnaissance de cette situation a entraîné d'importants changements sociaux, changements qui se sont précipités quand Louis Robichaud, premier Acadien élu à la tête de la province, a mis en œuvre un programme d'égalité des chances s'inspirant des recommandations de l'avocat anglophone E. J. Byrne.

Par la suite, le premier ministre conservateur, Richard Hatfield, a élargi la portée du programme, notamment en promulguant toutes les dispositions de la

Loi sur les langues officielles qui invitait les Acadiens à devenir membres à part entière de leur province.

Le premier ministre actuel, le libéral Frank McKenna, s'est quant à lui fermement engagé à adopter une politique des langues officielles destinée à garantir la prestation de services en français et en anglais. De son côté, l'opposition, formée des Conservateurs — que dirige désormais Barbara Baird Filliter — et des Néo-Démocrates conduits par Elizabeth Weir, appuie également le principe d'une telle politique.

Au Nouveau-Brunswick, l'objectif linguistique demeure le même. Cependant, divers événements qui ont occupé la scène nationale et les visées séparatistes au Québec, — l'application maladroite dans quelques secteurs de certaines pratiques fédérales en matière d'emploi, qui semblaient préjudiciables aux anglophones, et enfin, la politique québécoise d'affichage unilingue — ont contribué à raviver dans la province un certain ressentiment. Ce ressentiment a donné naissance au parti Confederation of Regions (CoR), à l'origine un groupe de l'Ouest d'influence très réduite à l'échelle du pays, mais qui cherche à susciter le mécontentement au Nouveau-Brunswick.

Le CoR a déclaré publiquement qu'il s'est donné comme objectif de défaire tout ce qui a été accompli en matière de bilinguisme officiel. Selon la doctrine simpliste que s'emploie à propager le chef de ce nouveau parti, Arch Pafford, celui-ci ne s'opposerait pas au bilinguisme lui-même, mais plutôt au « bilinguisme officiel » ou, tel qu'il le qualifie, au « bilinguisme obligatoire ».

Chômage à l'horizon ?

Malgré leurs allégations, le parti et ses adhérents n'ont pu encore établir, preuves à l'appui, que la politique des langues officielles causait des pertes d'emplois ou qu'elle faisait obstacle à la promotion des anglophones au sein de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick. Au cours d'une réunion publique tenue à Saint-Jean, Gérald Clavette, le président du Conseil de gestion, a défié quiconque

de lui fournir un seul exemple de ce traitement injuste. Défi que personne n'a relevé.

À cet égard, le plus important centre médical de la province, le Regional Hospital, situé au cœur de la communauté anglophone de Saint-Jean, constitue un exemple type. Étant donné que le centre offre à l'ensemble de la population plusieurs services spécialisés, dont ceux de cancérologie et, sous peu, de cardiologie, on s'efforce de dispenser aux patients francophones les soins dans leur langue.

En raison d'un manque de communication et d'une méconnaissance de certains faits, l'un des syndicats de l'hôpital a publié une annonce dans un journal soulevant le problème de la sécurité d'emploi. Malheureusement, le ton en était quelque peu francophobe. L'hôpital a répliqué en formulant sa politique d'emploi qui stipule que seuls 125 des 2 500 employés doivent maîtriser les deux langues officielles, ajoutant qu'aucune mise à pied n'aurait lieu. Soulignons par ailleurs que le Syndicat canadien de la Fonction publique s'est officiellement désolidarisé des commentaires francophobes exprimés dans cette annonce.

Un dialogue ouvert

Plus représentatives de la situation sont les relations harmonieuses qu'entretiennent Harold Culbert, maire de la collectivité anglophone de Woodstock, et Réal Boudreau, maire de la collectivité francophone de Beresford. À l'origine de leur collaboration, on trouve le projet de jumelage mis de l'avant par le gouvernement provincial. Le maire Culbert affirme qu'il est demeuré pantois devant l'hospitalité acadienne.

En ma qualité de rédacteur en chef du plus important quotidien du Nouveau-Brunswick, j'ai sans cesse fait appel à la poursuite du dialogue. Je souhaite à tous les anglophones de goûter la chaleur et la générosité de l'hospitalité acadienne dont j'ai pu faire l'expérience pendant 40 années de carrière journalistique. Je souhaite également que les Acadiens tiennent compte des craintes des anglophones



*Fred Hazel est rédacteur en chef du *Telegraph-Journal* et du *Evening Times-Globe* de Saint-Jean.

en matière d'emploi. Enfin, je voudrais que les deux collectivités se partagent la richesse et les ressources diverses d'une province unique.

Les habitants du Nouveau-Brunswick ne doivent pas offrir au reste du Canada l'image d'une population divisée.

La réalité serait trahie. Je crois que les gens de cette province apprennent progressivement à se connaître en tant que compatriotes, quelle que soit leur langue d'élection. Et j'ai la conviction que nous saurons reconnaître et résoudre les problèmes que soulève la langue de travail au sein de la Fonction publique.

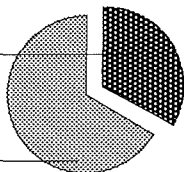
Je crois enfin qu'ensemble, francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick, nous saurons donner l'exemple de relations linguistiques harmonieuses au reste du Canada. ■

La répartition linguistique dans la Fonction publique fédérale

Ensemble du Nouveau-Brunswick

Francophones
30,7%

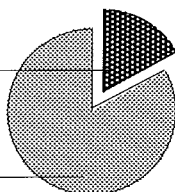
Anglophones
69,3%



Fredericton

Francophones
17%

Anglophones
83%



Le Nouveau-Brunswick bilingue

Incursion internationale

*Paul-André Comeau

Beaucoup de Canadiens, à commencer par les résidents du Nouveau-Brunswick, auront été étonnés, début octobre, de voir et d'entendre le premier ministre de cette province, M. Frank McKenna, vanter les attraits et les atouts de cet état de la fédération canadienne devant des gens d'affaires parisiens. Dans un français qu'il pratique souvent sans l'aide de notes, le chef du gouvernement de Fredericton s'était métamorphosé en « super-commis-voyageur » auprès des industriels et gens d'affaires de la capitale française. À l'aube de 1992 où l'Europe réalisera le grand « marché unique », M. McKenna invitait ses auditeurs à jeter des têtes de pont au Nouveau-Brunswick dans leur tentative de pénétrer le marché nord-américain, lui aussi intégré dans une vaste zone de libre-échange depuis janvier 1989.

Surprise de taille, car le Nouveau-Brunswick n'est pas réputé pour ses incursions sur la scène internationale. C'est du moins le sentiment général au Canada où on a habituellement les yeux rivés sur les initiatives québécoises ou, plus récemment, sur les démarches du premier ministre de l'Ontario, M. David

Peterson, auprès des dirigeants américains ou dans quelques pays d'Asie. À vrai dire, la dimension internationale de l'activité de plusieurs gouvernements provinciaux ne reçoit pas toute l'attention qu'elle mérite. Il s'agit pourtant là d'un aspect important de ce qui, de concert avec la diplomatie fédérale, concrétise l'ouverture et la présence des Canadiens au monde et à la réalité internationale. À cet égard, le Nouveau-Brunswick peut revendiquer deux décennies de pratique d'une forme de relations internationales, originales et intéressantes à plus d'un titre.

Fait intéressant, le Nouveau-Brunswick s'est fait connaître à l'étranger grâce à deux femmes. Dans tous les pays de la francophonie, les noms de la romancière Antonine Maillet et de l'interprète Edith Butler sont maintenant associés à cette Acadie lointaine, francophone et partie d'une province canadienne. Avec le prix Goncourt, Antonine Maillet a pris le relais du poète américain Longfellow. L'odyssée des Acadiens de la déportation, la survivance de ce petit peuple, leur accent, leur folklore ont maintenant trouvé place dans l'univers culturel d'une francophonie encore en friche.

L'accession du Nouveau-Brunswick à la vie internationale a été, avant tout, le fait de ces Acadiens, tenaces et têtus, à l'image de leurs ancêtres venus de France au tout début du XVII^e siècle. Car ils ont fait preuve d'audace et pourquoi pas d'une certaine témérité, les quatre mousquetaires en se rendant à Québec engager un premier dialogue avec M. Alain Peyrefitte, ministre de l'Éducation nationale dans le gouvernement du général de Gaulle. Audace et témérité, car c'était en septembre 1967, quelques semaines seulement après le célèbre « Vive le Québec libre » lancé du haut du balcon de l'hôtel de ville de Montréal par ce même Général.

Ils étaient vraiment quatre mousquetaires : le recteur de la toute jeune Université de Moncton, Adélarde Savoie, deux dirigeants de la Société nationale des Acadiens, MM. Léon Richard et Gilbert Finn, enfin le patron de l'*Évangéline*, M. Euclide Daigle. L'historien et politologue Dale C. Thomson a raconté en détail dans son ouvrage *Vive le Québec*



*Paul-André Comeau est rédacteur en chef au journal Le Devoir.

libre (Toronto, Dawson, 1988) les péripéties de cette aventure qui, de Moncton à Québec, mènera finalement ces quatre émissaires au Palais de l'Élysée ! Aventure, le terme n'est pas exagéré. Les retrouvailles franco-acadiennes se sont déroulées dans un climat nébuleux où l'on voit intervenir entre autres, Philippe Rossillon, du Haut-Commissariat à la langue française, celui-là même que l'ancien premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, qualifiera, un jour de colère, d'agent plus ou moins secret d'une puissance étrangère !

Avec l'énergie d'un peuple qui a accumulé plus que son lot de malheurs et de souffrances, les membres de ce quatuor ont attiré l'attention de la France, mais aussi du Canada sur leur devenir incertain. Des relations particulières se sont établies entre l'Acadie retrouvée et une France où le Général allait rapidement quitter le pouvoir après l'échec du référendum sur la régionalisation des pouvoirs et des administrations. Au début des années 80, la Société nationale des Acadiens poursuit sa diplomatie en signant un accord avec la communauté française de Belgique.

Impossible de démêler cet écheveau sans situer ces démarches dans le contexte plus global de l'affirmation du fait francophone au Canada, à cette même période. C'est, bien sûr, le moment de la montée des forces indépendantistes au Québec. C'est l'achèvement des travaux de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, coprésidée par MM. André Laurendeau et Davidson Dunton. C'est aussi, on l'oublie, le mandat de M. Louis Robichaud à la tête du gouvernement de Fredericton. D'où un tableau grouillant, dynamique, parfois conflictuel où les Acadiens initient leurs

compatriotes de langue anglaise aux subtilités et aux coups d'éclat que réserve toute forme de diplomatie.

Coup d'éclat ? C'est ainsi qu'il faut qualifier, avec le recul du temps, l'initiative, en mars 1968, du premier ministre Louis Robichaud, de solliciter du gouvernement fédéral la participation du Nouveau-Brunswick à la conférence des ministres de l'Éducation des pays francophones, prévue quelques mois plus tard. Inspirée par Ottawa ou imaginée par le Premier ministre lui-même ?

L'histoire seule permettra de faire la part du vrai et de la fable dans les péripéties des conférences internationales, manœuvres diplomatiques et coups fourrés qui vont mener à la création de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones, à Niamey, au Niger, en mars 1970. Le Nouveau-Brunswick accède à la scène internationale par le truchement de la francophonie, grâce à sa minorité acadienne, faut-il le préciser ?

Le Nouveau-Brunswick s'associe activement aux travaux de la nouvelle agence où il obtient en 1977, le statut de « gouvernement participant », analogue à celui qu'y détient le Québec depuis le lancement de l'entreprise francophone.

De péripétie en blocage, tout ce cheminement débouche sur la convocation à Paris en février 1986 du premier sommet francophone. Le premier ministre de Fredericton, M. Richard Hatfield, y représente sa province aux côtés du premier ministre fédéral, M. Brian Mulroney et du chef du gouvernement du Québec, M. Robert Bourassa. C'est la consécration, sur la scène internationale, du statut original de la seule province officiellement bilingue au Canada en raison de l'initiative historique d'un autre Acadien, l'ancien premier ministre Louis

Robichaud, qui entre temps a accédé au sénat canadien. Après le coup d'envoi de Paris, la famille francophone se retrouvera à Québec en septembre 1987 puis à Dakar, en mai dernier.

Coordonner les initiatives et les engagements au sein de la francophonie, prendre en charge responsabilités et démarches au chapitre des relations fédérales-provinciales, être à l'écoute du monde qui change : telles sont les considérations qui, en avril 1988, entraînaient la création d'un ministère des Affaires intergouvernementales. La responsabilité en a été confiée à M^{me} Aldéa Landry, autre Acadienne, par le premier ministre, M. Frank McKenna.

Une quarantaine de personnes composent actuellement les effectifs de ce jeune ministère qui a pris en charge des dossiers jusque-là assumés par le cabinet du Premier ministre, ou dispersés dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental du Nouveau-Brunswick.

Le ministère des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick a également mission de traiter avec les antennes diplomatiques installées dans cette province, avec les missions de visiteurs étrangers, diplomates, fonctionnaires et autres.

Au-delà des seules questions francophones, les collaborateurs de M^{me} Landry suivent l'évolution d'un certain nombre de dossiers internationaux où le Nouveau-Brunswick sent lui aussi le besoin de se « positionner ». Révélation en a été faite lors de la récente tournée du premier ministre Frank McKenna en France, en Allemagne de l'Ouest et en Grande-Bretagne. Le message y était clair et sous-tendait une lecture attentive de l'évolution de l'Europe communautaire. Le Nouveau-Brunswick s'est ainsi joint à quelques autres provinces canadiennes, à plusieurs États américains qui interviennent dans certains dossiers internationaux où leurs intérêts économiques justifient pareille démarche.

Voilà deux ans, certains avaient sourcillé au Nouveau-Brunswick lorsque le président de la République française, M. François Mitterrand, avait tenu à faire escale au terme d'une visite officielle au Canada. L'ombre des retrouvailles entre Acadiens et Charles de Gaulle inspirait encore des craintes. C'était pourtant reconnaissance et consécration du statut que cet État de la fédération canadienne s'est acquis au sein de la francophonie. La tournée récente de M. McKenna à travers l'Europe du Marché commun élargit désormais le champ d'intérêts internationaux du Nouveau-Brunswick. ■



Une entrevue avec Antonine Maillet

Nager à contre-courant

Antonine Maillet, écrivaine acadienne prolifique, est en outre l'auteure de La Sagouine et de Pélagie-la-Charette, roman qui a d'ailleurs remporté, en 1979, le prix le plus convoité de France, le prix Goncourt, et qui la rendit instantanément célèbre dans ce pays.

En septembre dernier, Lynn O'Keefe, collaboratrice de Langue et Société, a rencontré Antonine Maillet à Ottawa, où avait lieu la première de sa traduction de la pièce Richard III, de Shakespeare.

— *Langue et Société* : Pour vous, être Acadienne, qu'est-ce que ça signifie ?

— **Antonine Maillet** : Être Acadienne, ce n'est pas comme être Québécoise, Française, Nord-Américaine. C'est un mélange de tout cela ... Pour moi, cela se rattache davantage à un peuple, à une culture, à une histoire qu'à un pays. Être Acadienne, cela veut dire aussi être Canadienne, appartenir à un vaste pays et à sa culture, tout en appartenant à un petit groupe ayant sa spécificité.

— *Qu'est-ce qui vous a incité à signer une pétition, avec 10 000 autres personnes, pour demander le rétablissement de votre citoyenneté française ?*

— D'après la loi française, tout descendant français qui a des ancêtres français et qui n'a jamais renoncé à la culture et à la langue françaises a droit à la citoyenneté française. Je me suis alors dit « Pourquoi pas moi ? Pourquoi pas nous ? »

J'estime y avoir droit. Cela ne veut toutefois pas dire que je préfère la France au Canada, pas du tout. Je tiens à être très claire sur ce point.

— *Il semble que les Acadiens soient plus attachés que les Québécois à la France. Êtes-vous d'accord ?*

— Oui. Tout d'abord, le Québec a toujours eu une certaine indépendance. Il a son propre gouvernement, son propre système d'éducation. Les Québécois ont donc toujours conservé leur langue. C'est pourquoi ils ont pu se proclamer Québécois et couper, plus ou moins, les liens avec la France. Pour nous, la situation était différente. Nous n'avions pas de sys-

tème d'éducation acadien. Pendant longtemps, les seuls liens que nous avions étaient nos liens avec l'histoire. Il nous a donc fallu garder nos liens avec la France pour pouvoir conserver notre langue et notre culture.

— *L'anglais est devenue la langue de communication universelle. À votre avis, est-ce que l'utilisation de l'anglais aura des répercussions sur la culture francophone des Québécois et des minorités en dehors du Québec ?*

— C'est une question très complexe qui appelle une réponse complexe. Si vous regardez l'histoire, à une époque le latin était ce que l'anglais est devenu aujourd'hui, c'est-à-dire une langue universelle. Cela n'a pas empêché le grec de devenir une langue classique, qui a été enseignée, parlée et transmise. Il y a toujours eu et il y aura toujours une langue dominante et ce, pour toutes sortes de raisons. Pas nécessairement pour des raisons de qualité ou de supériorité mais pour des raisons politiques et historiques.



Antonine Maillet

C'est pourquoi aujourd'hui, même si l'anglais est une belle langue, à mon avis, ce n'est pas la raison pour laquelle elle est devenue la langue universelle. C'est plutôt pour toute une série de raisons politiques. Par exemple, au cours des deux ou trois siècles derniers, les grandes puissances étaient l'Angleterre et les

États-Unis et il se trouve que la langue de ces deux pays était l'anglais. J'accepte qu'il existe une langue dominante.

Ce que je n'accepte pas, c'est que l'existence d'une langue universelle signifie que tout le monde parlera uniquement et exclusivement cette langue et abandonnera toutes les autres. Car la langue est un atout. La langue est quelque chose de précieux. On peut admirer Shakespeare mais ça ne veut pas dire qu'on ne s'intéresse pas à Molière ou au Don Quichotte de Cervantes.

— *À votre avis, est-ce que les autres langues sont menacées ?*

— Oui. Si nous ne sommes pas conscients qu'une langue est précieuse, on pourrait décider, pour des raisons de commodité, de tous parler anglais et ce serait beaucoup plus facile. Récemment, j'ai entendu quelqu'un à la télévision française dire que ce serait tellement plus facile si tout le monde parlait anglais ; les relations seraient moins compliquées.

— *Cette personne ne parlait pas de la situation au Canada mais de la situation internationale ?*

— Oui et j'ai une réponse à lui donner. Bien sûr que ce serait plus facile, mais ce serait aussi plus facile de n'avoir que des œuvres de Picasso dans un musée et de ne pas avoir à se casser la tête pour trouver

d'autres œuvres. Bien sûr, Picasso est sans doute l'un des plus grands artistes mais nous avons aussi besoin des autres parce que nous ne voulons pas nous limiter à cette vision, la vision du monde de Picasso. Renoir nous a donné une autre vision du monde, tout comme Miro et ainsi de suite.

— *Pensez-vous que le bilinguisme est la solution pour le Canada ?*

— Je crois que le bilinguisme pourrait être une solution. Ça ne veut pas dire que tout le monde doit connaître les deux langues. Ce ne serait pas réaliste.

Pour moi, le bilinguisme signifierait que l'ensemble du pays reconnaît l'existence des deux langues au pays et que chacun est libre de parler ces deux langues partout, chacun est libre de parler une de ces deux langues partout. Tout le monde vivrait beaucoup mieux si on parlait ou si on respectait les deux langues partout.

— *À votre avis, comment pouvons-nous combler le fossé qui existe entre les francophones et les anglophones ?*

— En commençant par adopter une attitude positive, par nous dire que même si nous ne parlons pas la même langue, nous n'avons pas le même nom, les mêmes ancêtres, ni les mêmes origines, nous nous parlons et nous y prenons plaisir. J'aime parler anglais. J'ai un accent mais ce n'est pas grave. Ça fait partie de ma personnalité. J'ai aussi un accent quand je parle français et quand je parle espagnol. Ce n'est pas grave. J'ai ma propre personnalité. J'aime parler la langue des autres.

— *Pendant que le reste du Canada semble faire un effort concerté pour respecter ses deux langues officielles, le Québec, avec la loi 178 sur l'affichage, semble s'orienter dans la voie opposée. Selon vous, est-ce que cela risque d'avoir des répercussions sur les communautés francophones en dehors du Québec ?*

— Oui, cela aura des répercussions. Je peux expliquer les raisons pour lesquelles le Québec agit ainsi. Tout d'abord, il faut respecter les droits de chacun. Or, parfois, en cas de conflit, il faut choisir de donner la préséance aux droits de certains. C'est paradoxal. Toute ma vie, j'ai vécu en tant que membre d'une minorité. Je comprends parfaitement bien la position des anglophones au Québec. Mais je sais également que le Québec est une minorité en Amérique du Nord. C'est un fait. Si le Québec n'adopte pas une position ferme pour protéger la langue française, elle va disparaître au Québec, puis partout en Amérique du Nord, ce qui veut dire que nous aurons perdu une langue parlée ici. C'est pour cela que le gouvernement doit prendre des mesures qui peuvent paraître injustes, c'est-à-dire priver les anglophones d'un certain droit.

La raison pour laquelle il agit ainsi, c'est pour accorder un droit qui appartient aussi à la minorité francophone en Amérique du Nord.

Je suppose que la plupart des gens pensaient que le Québec avait dépassé ce stade et se sentait en sécurité parce que la situation et les mentalités avaient changé.

Jusqu'à un certain point mais pas de façon absolue. J'ai l'habitude de comparer les francophones, particulièrement les Acadiens, au saumon, sans cesse obligés de nager à contre-courant. Arrive un moment où on en a assez. C'est fatigant. Une fois de temps en temps, on aimerait bien nager tout simplement. Mais on se fatigue de devoir toujours remonter le courant. La seule chose, c'est que le saumon est un meilleur poisson que les autres. Mais qui veut être servi dans l'assiette de l'autre ? Nous voulons vivre notre propre vie.

C'est l'expérience que nous avons vécue en tant que francophones. Je comprends qu'à un certain moment, les gens en aient assez et qu'ils jettent des bombes. Je n'approuve pas leur conduite et je ne suis pas d'accord avec leurs agissements mais je comprends qu'ils en aient assez parce qu'après tout, ils sont chez eux.

— *Est-ce que vous comprenez aussi les anglophones à Montréal qui eux aussi sont bouleversés et qui eux aussi sont chez eux ?*

— Je les comprends parfaitement. Ils sont chez eux, c'est un fait. Mais s'ils en ont assez ce n'est pas pour les mêmes raisons. Ils n'ont jamais eu à nager à contre-courant. Ils ont toujours été les patrons, le groupe dominant.

— *Mais maintenant, ils nagent à contre-courant.*

— Oui. Mais nous, il y a trois siècles que ça dure tandis qu'eux ne sont dans cette situation que depuis quelques années. Je comprends leur panique. Nous serions assez bien placés pour leur dire « Chacun son tour ! », mais je ne veux pas le faire parce que ce ne serait pas bien.

— *Comme Acadienne, que pensez-vous de l'Accord du lac Meech ? Est-ce que ça vous dérange que le Québec ait un statut spécial mais pas les Acadiens ?*

— Non. Ça ne me dérange pas que le Québec ait un statut spécial parce que je crois qu'il y a droit. C'est plus qu'un droit car s'il ne l'obtient pas, la situation risque de devenir très dangereuse pour le Canada.

Je suis également d'avis que les Acadiens et les francophones au Canada ont droit à la reconnaissance et à leurs droits et cela ne fait pas partie de l'accord actuel. La solution serait peut-être de faire un petit « accord du lac Meech » parallèle. Pendant qu'on signe l'un, on pourrait signer l'autre de la main gauche, pour être sûr de récupérer ce qu'on cède. Signez l'Accord du lac Meech. Ne l'ouvrez pas. Mais le même jour, au même moment, signez un accord parallèle qui confère également des droits aux autres minorités.

— *Si vous vouliez convaincre quelqu'un de l'atout que représente l'apprentissage d'une autre langue, que lui diriez-vous ?*

— Je dirais plein de choses. La langue est la clé qui permet de découvrir un autre aspect, une autre vision du monde, de la vie, de l'humanité. C'est une source d'enrichissement.

J'ai vu *Le Misanthrope* et j'ai découvert l'humanité telle que la voit Molière. Shakespeare m'a fait découvrir un autre genre de Misanthrope. C'est la même vie, le même homme mais vu dans une perspective différente.

Apprendre une autre langue permet de grandir, d'élargir ses horizons, de saisir des nuances qui n'existent pas dans une langue. On découvre un sens de l'humour différent. Les francophones et les anglophones ne racontent pas les mêmes blagues ; leur humour est différent. Deux blagues, deux façons de rire valent mieux qu'une.

Lorsque je dis que Shakespeare est le plus grand génie littéraire qui ait jamais existé, je ne le sais pas vraiment. Mais je crois qu'il est un sommet. Ce n'est pas parce qu'on a la chance de grimper le mont Everest qu'il faut négliger les autres montagnes. ■

Antonine Maillet et l'archevêque anglican Harold Nutter ont coprésidé le symposium *Dialogue Nouveau-Brunswick* qui vient d'avoir lieu à Fredericton du 22 au 24 novembre dernier. Une centaine de personnes représentant tous les secteurs de la vie néo-brunswickoise y ont échangé leurs vues sur la situation linguistique dans la province et sur les façons de relever les défis qu'elle comporte.